

# 5.2 VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET ÉOLIEN DES BRANDIERES (86)

COMMUNE DE LIZANT

JUILLET 2022



PE DES BRANDIERES  
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE  
TEL. 04 67 40 74 00 - [www.groupevaleco.com](http://www.groupevaleco.com)  
SASU AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 911 824 928 - SIRET N° 911 824 928 00012

## Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien des Brandières

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : La Vienne (86)

Commune : Lizant



Tome 4.3 du Dossier de Demande  
d'Autorisation Environnementale

### Valéo

56 Bd de l'embouchure, Bat B  
31200 Toulouse  
Tél. 07 86 90 54 01



### Etude réalisée par :

ENCIS Environnement  
Parc Ester Technopole  
21, rue Columbia  
87068 Limoges

HISTORIQUE DES REVISIONS				
Version	Etabli par :	Corrigé par :	Validé par :	Commentaires et date
0	Katia ALFAIATE	Maud MINARET	Perrine ROY	Première émission Mars 2022
	K.A	M.M	P.R	
1	Katia ALFAIATE	Maud MINARET	Perrine ROY	Version finale pour dépôt du DDAE juillet 2022
	K.A	M.M	P.R	



#### Préambule

La société Valéco opérateur/producteur français d'énergie renouvelable, a initié le projet éolien des Brandières sur la commune de Lizant dans le département de la Vienne (86).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.





## Sommaire

<b>1 Introduction</b> .....	<b>7</b>	3.3.4 Les sites touristiques de l'AER.....	85
<b>1.1 Les acteurs du projet</b> .....	9	<b>3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate</b> .....	87
1.1.1 Le porteur de projet.....	9	3.4.1 La description des structures et motifs paysagers.....	87
1.1.2 Localisation.....	9	3.4.2 Les espaces vécus.....	90
1.1.3 Le bureau d'études paysagères.....	9	3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI.....	101
<b>1.2 Les documents de référence éolien / paysage</b> .....	10	<b>3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle</b> .....	103
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien.....	10	3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat.....	103
1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien.....	11	3.5.2 Les secteurs à enjeux.....	103
1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).....	12	3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet.....	105
<b>2 Méthodologie</b> .....	<b>13</b>	<b>3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien dans la ZIP</b> .....	107
<b>2.1 Méthodologie générale et définitions</b> .....	15	3.6.1 Structures paysagères et perceptions.....	107
2.1.1 Démarche globale.....	15	3.6.2 Occupation humaine et cadre de vie.....	107
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine».....	15	3.6.3 Éléments patrimoniaux et touristiques.....	107
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant.....	15	3.6.4 Effets cumulés potentiels.....	108
2.1.4 La définition des perceptions visuelles.....	15	<b>4 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien</b> .....	<b>109</b>
<b>2.2 Définition des aires d'étude</b> .....	16	<b>4.1 L'objet « éolienne » et le paysage</b> .....	111
<b>2.3 Méthodologie détaillée</b> .....	18	4.1.1 Les rapports d'échelle.....	111
2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet.....	18	4.1.2 La couleur.....	115
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet.....	21	4.1.3 L'éclairement.....	115
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine.....	22	4.1.4 La rotation des pales.....	115
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et <b>mesures d'accompagnement</b> du projet.....	27	4.1.5 Le balisage des éoliennes.....	115
<b>2.4 Limites et difficultés rencontrées</b> .....	27	4.1.6 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief.....	116
<b>3 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet</b> .....	<b>29</b>	4.1.7 L'angle de vue.....	116
<b>3.1 Le contexte paysager du territoire</b> .....	31	4.1.8 La distance entre l'observateur et l'éolienne.....	116
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire.....	31	4.1.9 Typologies de perceptions statiques.....	118
3.1.2 Les unités paysagères.....	34	4.1.10 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur).....	118
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle.....	39	<b>4.2 Principales problématiques éolien / paysage</b> .....	119
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage.....	43	4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force.....	119
3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés.....	46	4.2.2 Les notions de saturation / respiration.....	119
<b>3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée</b> .....	47	4.2.3 Les notions de visibilité / covisibilité.....	120
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines.....	47	4.2.4 Composition d'un parc éolien.....	121
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique.....	52	<b>5 Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet</b> .....	<b>123</b>
3.2.3 Le contexte touristique.....	67	<b>5.1 Préconisations du projet paysager</b> .....	125
<b>3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée</b> .....	70	<b>5.2 Choix d'une variante de projet</b> .....	126
3.3.1 L'analyse des structures paysagères.....	70	5.2.1 Variante n°1.....	126
3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER.....	73	5.2.2 Variante n°2.....	126
3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER.....	82	5.2.3 Variante n°3.....	126
		5.2.4 Variante n°4.....	126
		5.2.5 Analyse comparative des variantes de projet.....	129
		5.2.6 Synthèse de l'analyse des variantes.....	139
		<b>5.3 Description de la variante de projet retenue</b> .....	140
		5.3.1 Les éoliennes.....	140
		5.3.2 Les aménagements connexes.....	140

5.3.3	La description des travaux .....	141
5.3.4	La description des modalités d'exploitation.....	141
5.3.5	Plan de masse.....	141
<b>6</b>	<b>Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine .....</b>	<b>143</b>
<b>6.1</b>	<b>Les perceptions sociales des paysages éoliens .....</b>	<b>145</b>
6.1.1	Les observateurs .....	145
6.1.2	Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien .....	145
6.1.3	Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien.....	146
6.1.4	Ce que révèlent les enquêtes publiques dans l'Aveyron, la Lozère, l'Yonne et la Vienne sur les opinions défavorables et favorables à l'éolien.....	147
6.1.5	Représentations sociales associées aux paysages éoliens .....	148
6.1.6	Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens .....	149
<b>6.2</b>	<b>Les effets de la construction du projet sur le paysage .....</b>	<b>150</b>
6.2.1	Phase d'installation de la base vie.....	150
6.2.2	Phase d'amenée des matériaux et des équipements.....	150
6.2.3	Phase de construction .....	150
<b>6.3</b>	<b>Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude .....</b>	<b>151</b>
6.3.1	Rappel méthodologique .....	151
6.3.2	Présentation des photomontages .....	151
6.3.3	Les perceptions visuelles globales du projet .....	152
6.3.4	Les effets du projet depuis l'aire éloignée.....	155
6.3.5	Les effets du projet depuis l'aire rapprochée.....	170
6.3.6	Les effets du projet depuis l'aire immédiate.....	186
6.3.7	Les effets du projet dans la zone d'implantation potentielle .....	203
6.3.8	Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés .....	204
<b>6.4</b>	<b>Synthèse des impacts .....</b>	<b>229</b>
6.4.1	Les relations du projet avec les entités et structures paysagères.....	229
6.4.2	Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude .....	229
6.4.3	Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques .....	229
6.4.4	L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat .....	230
6.4.5	Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés .....	230
6.4.6	La part du projet des Brandières dans les effets cumulés.....	230
<b>7</b>	<b>Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet.....</b>	<b>233</b>
<b>7.1</b>	<b>Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception .....</b>	<b>236</b>
<b>7.3</b>	<b>Les mesures propres à la phase de construction (MC) .....</b>	<b>237</b>
<b>7.2</b>	<b>Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME).....</b>	<b>237</b>
<b>7.4</b>	<b>Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.....</b>	<b>238</b>
<b>8</b>	<b>Tableaux - Figures - Cartes - Photographies.....</b>	<b>239</b>
<b>9</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>247</b>



# 1 Introduction



## 1.1 Les acteurs du projet

### 1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société Valeco.

Valeco, producteur d'énergie renouvelable, a été créée en 1989, ainsi la société dispose de plus de 20 ans d'expérience reconnue dans l'éolien et le photovoltaïque avec une puissance de production électrique actuellement en exploitation de plus de 592 mégawatts sur le territoire français. Ce fut l'un des pionniers français des énergies renouvelables avec la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 et de la première centrale solaire en France métropolitaine en 2008 (Lunel 34).

Depuis, la société n'a cessé de se développer. En effet, Valeco compte aujourd'hui plus de 200 salariés spécialisés et complémentaires répartis sur 10 agences en France et à l'international (Canada) et dispose aujourd'hui d'un portefeuille projet de plus de 2 000 MW d'énergies renouvelables. Cet important développement en France métropolitaine permet d'être au plus près des projets et des acteurs du territoire.

Valeco a pour vocation de développer, financer et d'exploiter des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) pour son propre compte. Ainsi, la société est présente sur toute la chaîne de valeur, depuis la conception de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance. La maîtrise de l'ensemble de ces étapes du projet, leur permet de s'engager durablement auprès de leurs partenaires.

Afin que chaque projet soit une réussite d'ancrage territoriale, Valeco s'inscrit dans une démarche concertée, respectueuse et responsable. Pour ce faire, la société mène chaque projet :

- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- ainsi que dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

Aujourd'hui, Valeco fait partie du groupe EnBW, un groupe à actionnariat presque entièrement public et 3ème producteur d'électricité et leader Européen des énergies renouvelables.

#### Responsables du projet :

Guillaume BRUSAU, Chef de Projets Éoliens

#### Adresse :

56 Bd de l'Embouchure, Bât B  
31200 Toulouse – France  
Tél. 07 86 90 54 01

### 1.1.2 Localisation

Localisé dans le département de la Vienne (86), en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur la commune de Lizant qui fait partie de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

### 1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé en environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2022, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

ENCIS Environnement  
Parc ESTER Technopole  
21, rue Columbia  
87068 Limoges  
Tél. : 05 55 36 28 39

Antenne d'ENCIS à Nantes  
Atelier des Entreprises  
9 rue du Petit Châtelier  
44300 Nantes



## 1.2 Les documents de référence éolien / paysage

### 1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et suivants et articles R.222-2 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE de Poitou-Charentes a été validé par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2012.

Il a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 4 avril 2017, en raison de l'absence d'évaluation environnementale préalable à son approbation. Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du Code de l'Environnement :

- L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation ;
- L'annulation du SRE est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

L'annulation d'un SRE ne remet nullement en cause leurs objectifs stratégiques : les services de l'Etat poursuivent l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les parcs éoliens en veillant à la bonne prise en compte des sensibilités et enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux identifiés dans ces schémas.

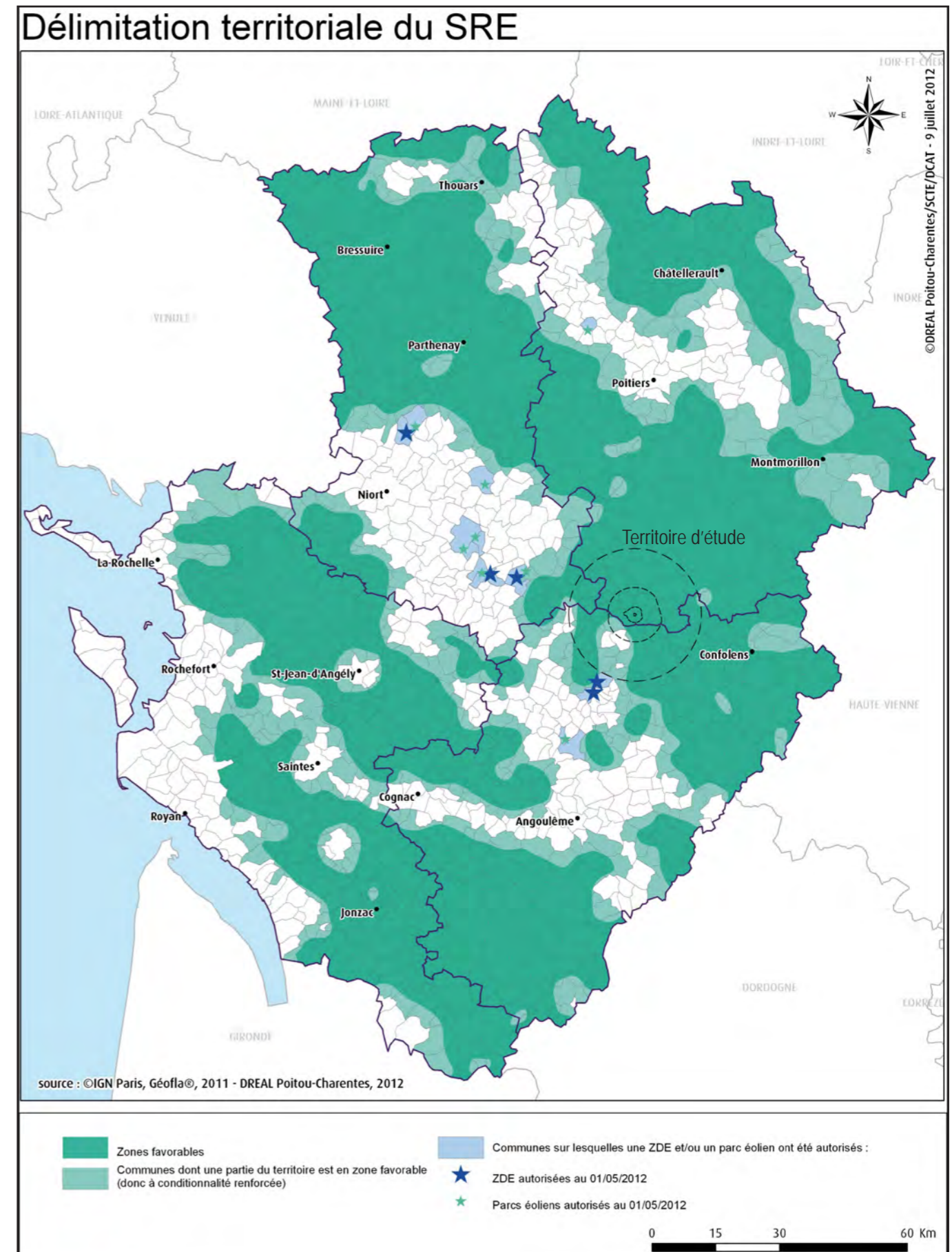
#### 1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, sites patrimoniaux remarquables, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le Schéma Régional Eolien Poitou-Charentes présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien (cf. carte ci-contre).

#### 1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Le SRE Poitou-Charentes contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis à vis de l'éolien en fonction des perceptions sociales du paysage ;
- composer avec une ligne de force du paysage naturelle (ligne de crête, limite de boisement...) ou humaine (infrastructures..);
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère ;
- ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Poitou-Charentes).



paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...) qui sont des éléments de paysage non protégés mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement ;

- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage ;
- limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire, le mitage de l'horizon ;
- prendre en compte les perceptions depuis le réseau viaire. Les routes - espace public démultiplié - permettent de découvrir et de traverser les paysages, elles en offrent les points de vue collectifs. Certains axes routiers historiques ont été tracés dans une logique de perspective magistrale dont la profondeur de champ peut être supérieure aux 6 km habituellement adoptés pour apprécier l'impact d'un projet.

### 1.2.1.3 Les sensibilités paysagères inventoriées dans le SRE

La Zone d'Implantation Potentielle du projet éolien se trouve dans une zone favorable à l'implantation d'éolien (cf. carte précédente des zones favorables du SRE).

Le périmètre d'étude global comporte des espaces où des enjeux environnementaux (Natura 2000, ZNIEF I et II, ZICO), des enjeux sur les massifs forestiers et sur le bocage peuvent contraindre le développement de l'éolien (cf. carte ci-contre). Ces enjeux sont concentrés dans le sud-est du territoire d'étude et morcelés sur l'ensemble de la zone d'étude. Cette carte ne recense cependant pas d'« espaces culturels et paysagers emblématiques ».

On note également la présence de la vallée de la Charente, serpentant dans l'ensemble des aires d'études du sud-est au sud-ouest, en passant par le nord de l'AEE.

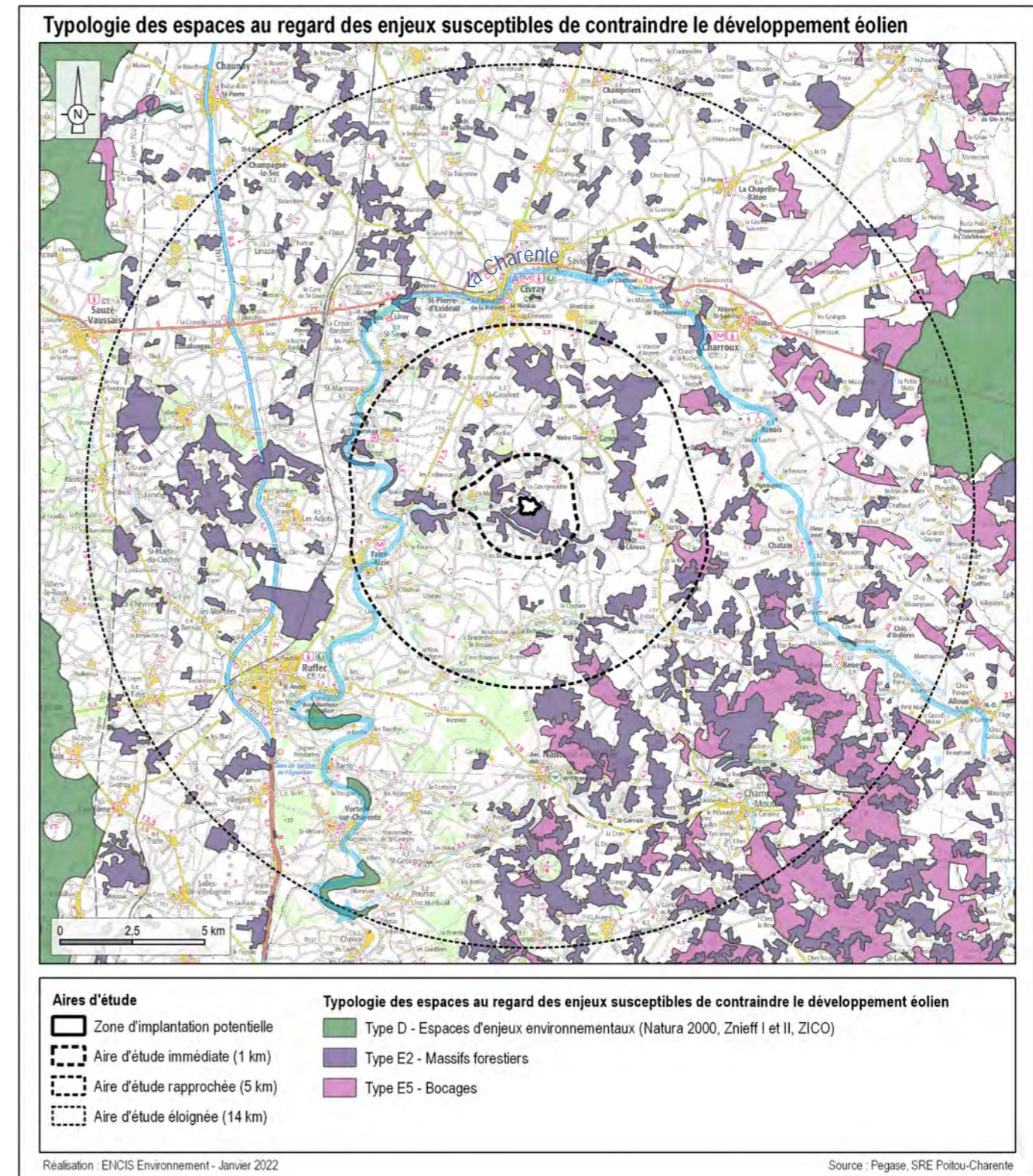
Dans le SRE, il est précisé que les vallées en général présentent une sensibilité paysagère très importante. Celles-ci constituent un secteur très contraint, où le développement de l'éolien apparaît inadapté. Par ailleurs, elles accueillent souvent de nombreux monuments historiques et / ou sites protégés. Des zones de vigilance de 1 km de part et d'autre contraignent le développement éolien « par la protection de l'horizon visible et l'exclusion de la concurrence visuelle entre la vallée et ses monuments, d'une part, et les projets éoliens, d'autre part. ».

La ZIP est située en dehors des secteurs définis sur cette cartographie, mais reste proche de la vallée de la Charente. Les relations d'un projet de grande hauteur avec celle-ci seront donc étudiées attentivement.

Enfin, cette carte fait apparaître des secteurs bocagers pour la majeure partie du périmètre étudié. Une attention particulière sera portée à la préservation de ce caractère bocager et à l'insertion fine du projet dans le maillage de haies dans la ZIP.

### 1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Éolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.



Carte 2 : Enjeux susceptibles de contraindre le développement éolien (source : SRE Poitou-Charentes).



### 1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre :
- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

**Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.**

Il repose sur trois grandes orientations :

- une Nouvelle-Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois ;
- une Nouvelle-Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux ;
- une Nouvelle-Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous.

Concernant la trajectoire de transition énergétique, le SRADDET confirme l'ambition annoncée, avec une « augmentation de la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie de 22 % en 2015 à 32 % en 2020, 50 % en 2030 et à 100 % en 2050. ».

Cette volonté est notamment traduite dans l'objectif 51, qui est de « Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable ». Les objectifs de puissance installée pour l'éolien terrestre sont d'atteindre 1 800 MW en 2020 puis 4 500 MW en 2030 et 7 600 MW en 2050. En comparaison, la puissance installée en 2018 était de 875 MW.

Au vu des objectifs présentés, le projet de parc éolien étudié, avec ses 9,6 à 10 MW de puissance totale, contribuera à l'atteinte des valeurs de puissance installée visées par le schéma.

Les orientations prioritaires pour l'éolien sont :

- le rééquilibrage infrarégional pour capter les gisements de vents « moyens », avec la volonté de développer l'énergie éolienne dans le sud de la Région ;
- La territorialisation des projets et l'implication directe des collectivités locales et des habitants y compris via investissements : 80 % de projets participatifs dans les nouveaux projets en 2020 et 100 % en 2030 ;
- la valorisation maximale des capacités de repowering permettant de limiter, en zone densément équipée, le nombre de nouveaux mâts à installer ;
- le développement du power-to-gas en lien avec les dynamiques régionales « gaz renouvelables » et « énergies et stockage » ;
- à l'échelle de l'intercommunalité, une vigilance spécifique est portée à la mise en cohérence entre le plan climat-air-énergie, les démarches de type TEPOS, le SCOT et les PLU(i) ou cartes communales.



## 2 Méthodologie



## 2.1 Méthodologie générale et définitions

### 2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement,

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010, 2016 et 2020) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

### 2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après **le Larousse**, la définition du paysage est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**<sup>1</sup>, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers,

relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

### 2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver le paysage tel qu'il est lorsqu'il est jugé de qualité est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se confronte donc à une réalité économique et sociétale. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact, permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement ».

### 2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 110°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser des photomontages réalistes à 40°.

<sup>1</sup> Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.



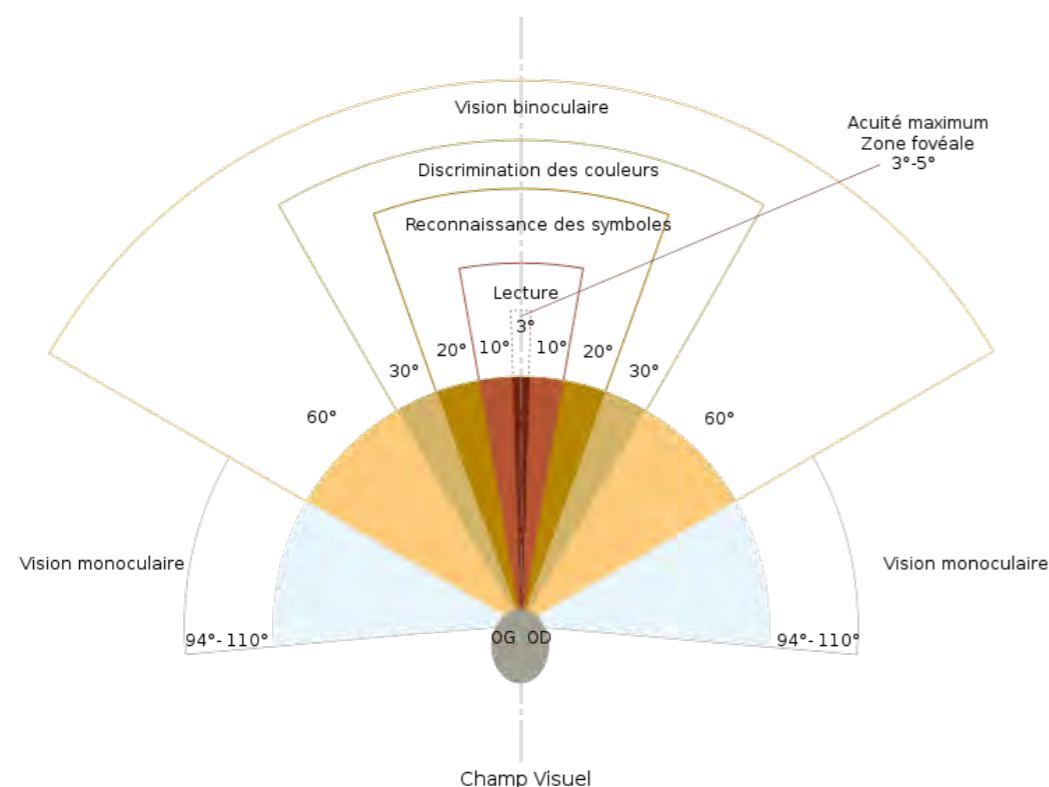


Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).

## 2.2 Définition des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés. Comme préconisé dans le mise à jour du guide de l'étude d'impact (version 2020), la délimitation théorique de l'aire d'étude éloignée a été réalisée en suivant un principe de proportionnalité entre la taille et le nombre des éoliennes et le rayon de l'aire d'étude en application de la formule de calcul suivante :

$$R = (60+E) \times h$$

R : Rayon de l'aire d'étude

E : nombre d'éolienne

h : Hauteur totale d'une éolienne (tour plus rotor)

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentour. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité.

Cette aire d'étude est limitée au nord par le vallon du Pas de la Mule et par la vallée du Cibiou au sud. Un décroché permet d'intégrer le bourg de Lizant, en limite ouest.

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : 2 à 8 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Cette aire d'étude s'étend jusqu'aux villages de Voulême et Taizé-Aizie à l'ouest. Elle est délimitée à l'ouest par la vallée de la Charente et au sud par la vallée de Lizonne. Le bois des Touches matérialise la limite nord du périmètre.

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : 8 à 19 km.

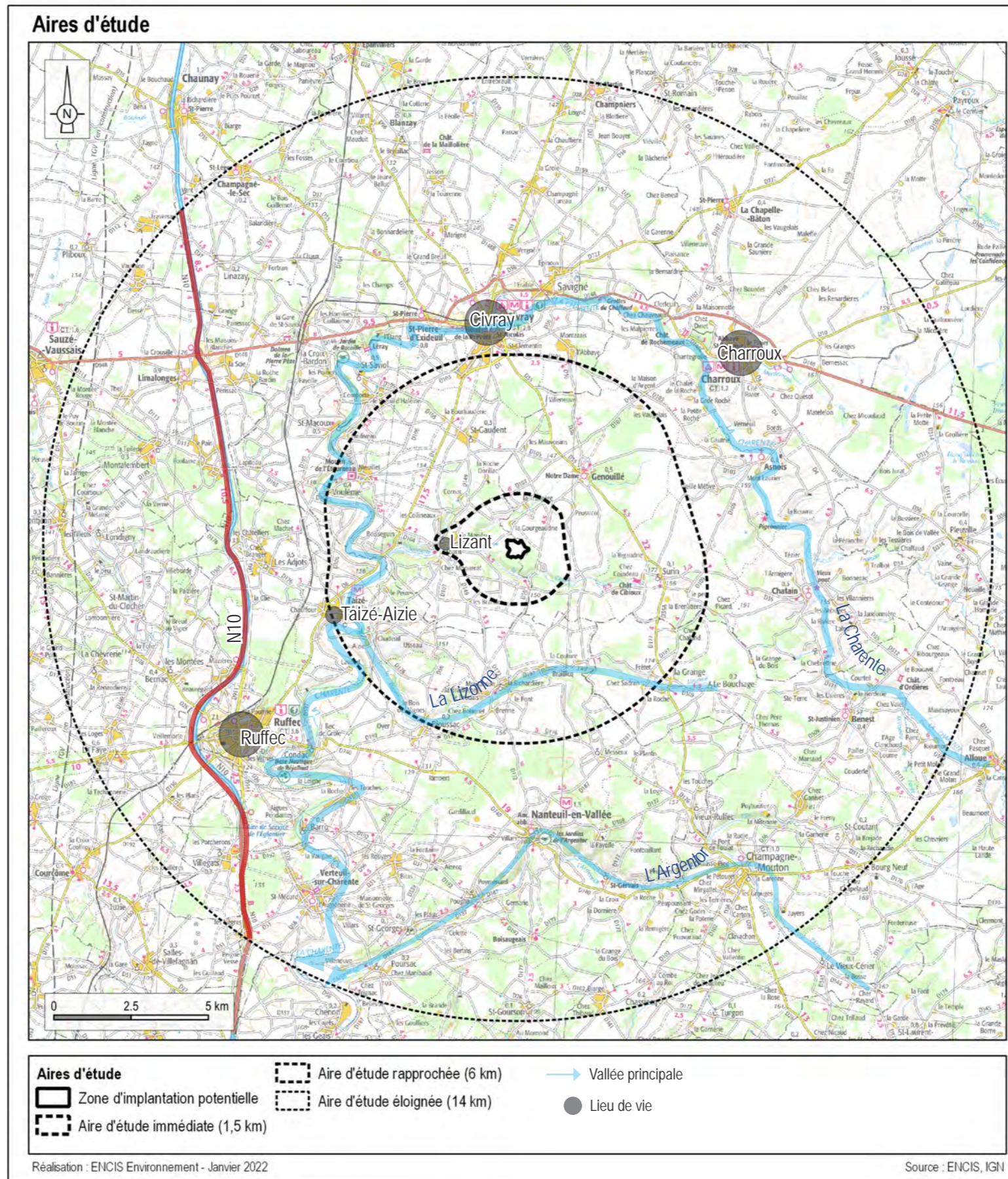
L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude.

Cette aire d'étude englobe les villes de Civray et Charroux au nord ainsi que Ruffec au sud-ouest. La N10 forme une ligne nord / sud, à l'ouest de cette aire d'étude. La vallée de l'Argentor s'écoule au sud de cette aire d'étude.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE





Carte 3 : Les aires d'étude.



## 2.3 Méthodologie détaillée

### 2.3.1 Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

#### 2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

#### 2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire d'étude éloignée

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire d'étude éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à la zone d'implantation potentielle, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

#### 2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire d'étude rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

#### 2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'implantation potentielle.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

L'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

#### 2.3.1.5 La Zone d'Implantation Potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

#### 2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en mars 2022,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, blocs-diagramme, coupes topographiques et / ou autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, etc.),
- un inventaire des sites reconnus d'un point de vue touristique,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Windpro (tenant compte de la topographie et des boisements).

#### 2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique.

#### Analyse bibliographique

Aux échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existantes (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,



- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.
- Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.
- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
  - en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
  - en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
  - selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
  - les perceptions des touristes,
  - les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

#### 2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

**Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.**

**Définition des enjeux :** *L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état initial ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.*

**Définition des sensibilités :** *La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.*

*Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.*

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les **lieux de vie**, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la Zone d'Implantation Potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les **routes ou autres axes de circulation**, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilitées potentielles vers la ZIP.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historique, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 14 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 6 et 14 km)	Rapprochée (ex : entre 1,5 et 6 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 1,5 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

### 2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - le choix d'un scénario d'implantation correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - la proposition de différentes variantes de projets correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - le choix de la variante finale est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - l'optimisation de la variante retenue : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

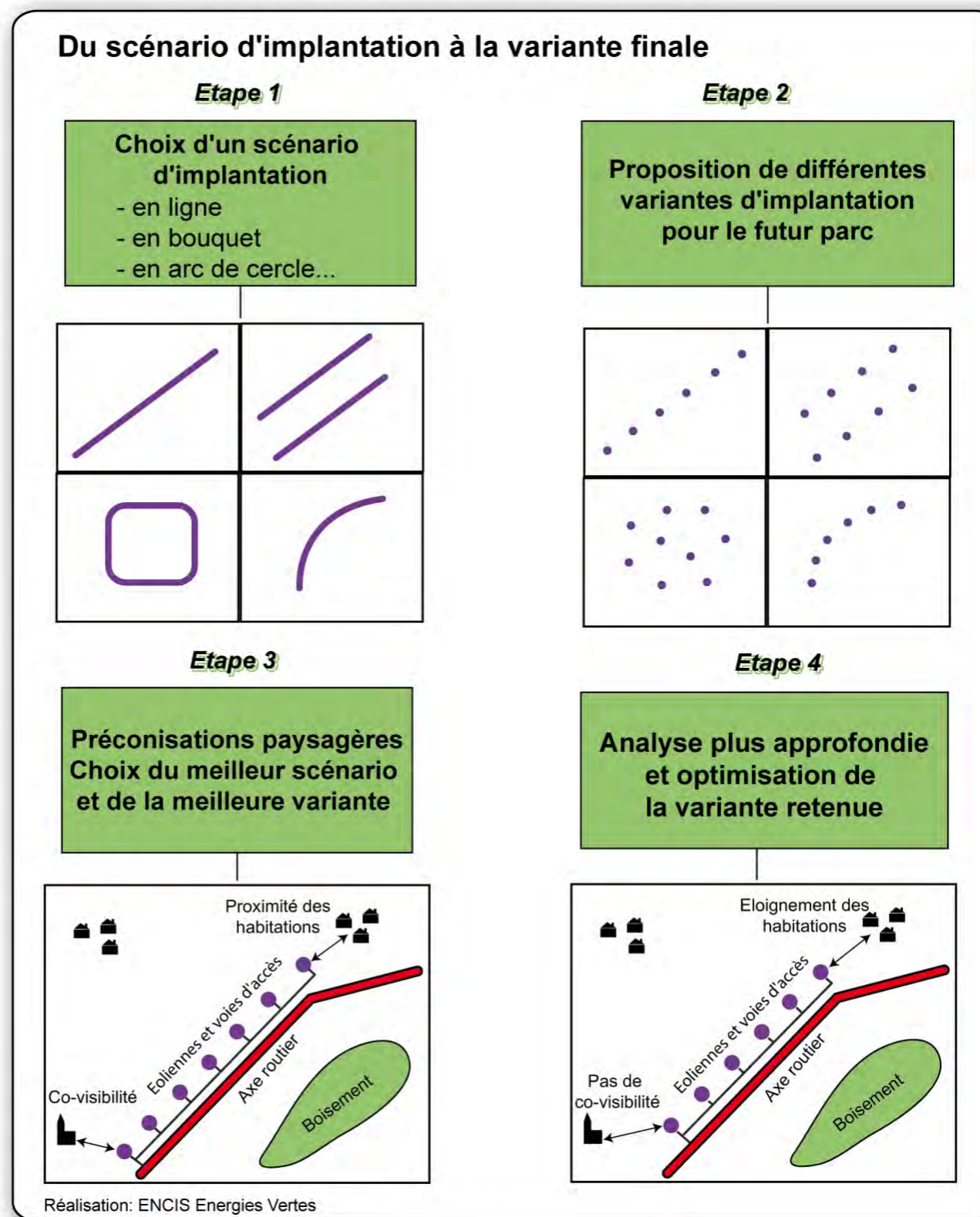


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

### 2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

#### 2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrirons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

#### 2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire d'étude éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

#### 2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire d'étude rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

#### 2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

#### 2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraison, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses

aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

#### 2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté par cet effet** : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

#### 2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les covisibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Les **projets existants** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les **projets approuvés** sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

**Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les parcs existants et les projets approuvés mais non construits.**

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact cumulé est **très faible** ou **faible**.



Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet négatif dû au cumul des deux parcs (saturation, brouillage visuel, fermeture ou effet de barrière à l'horizon, encerclement, etc.) , l'impact cumulé est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'**aire d'étude élargie** car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'**aire d'étude rapprochée**.

Les effets d'accumulation du parc éolien projeté avec les parcs éoliens construits et les projets existants ou approuvés doivent être évalués.

Pour ce faire, le paysagiste en charge de l'étude des impacts sur le paysage et le patrimoine doit définir un certain nombre de points d'analyse, définis au regard de leurs enjeux de perceptions et de positionnement des éoliennes. Cette analyse devra ainsi prioritairement porter sur des lieux critiques au regard des conditions d'exposition (habitat, sites touristiques,...).

La méthode développée ici est inspirée du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » mis à jour en 2016. La mise à jour d'octobre 2020 de ce même guide recommande de procéder systématiquement à une étude des effets cumulés quelque soit le contexte éolien. Dans les situations où la densité éolienne est faible, la cartographie des espaces de respiration peut suffire. Dans les secteurs présentant des densités importantes, l'approche cartographique peut être complétée par une analyse de détail des espaces de respiration et éventuellement des photomontages et tout autre indicateurs nécessaires. Cette adaptation de la méthode est également préconisée dans l'« Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens » réalisé par la DREAL des Hauts-de-France en juillet 2019.

Le Guide national précise bien que le degré d'occupation éolienne qui caractérise le basculement dans une situation de saturation visuelle est « spécifique à chaque territoire ; il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat ».

La législation et la jurisprudence confirment l'absence de seuils « universels » reconnus de densité d'éoliennes pour définir une situation de saturation visuelle, quel que soit le territoire considéré.

Cette étude est réalisée par ENCIS Environnement dans le chapitre évaluant les impacts potentiels du projet. Cette méthode se distingue de la méthodologie « Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce (DIREN Centre, 2007) », qui du fait d'un certain nombre de limites (typologie de paysage différente entre autres), apparaît difficilement applicable au territoire d'accueil du projet.

Une analyse cartographique recensant les projets éoliens existants ou approuvés présents dans un rayon donné autour des points d'analyse détermine préalablement l'angle théoriquement occupé par des éoliennes pouvant être perceptibles sur l'horizon, leur prégnance en fonction de la distance et l'amplitude des panoramas exempts d'éolienne. L'analyse de terrain permet de prendre en compte la réalité de la configuration bâtie et végétale induisant des masques, en distinguant l'analyse théorique et l'analyse en ne tenant compte que des éoliennes réellement visibles. Elle permet également d'analyser les situations d'approche du village et depuis l'intérieur du village (place centrale, routes principales, etc.).

Cette évaluation permet d'apprécier le risque d'une accumulation trop importante d'éoliennes, voire d'une saturation visuelle depuis les points de vue sensibles, ainsi que et le risque d'encerclement des villages par les éoliennes, notamment en fonction des angles de respiration visuels ménagés, ainsi que de la densité

et des distances d'éloignement des projets entre eux.

#### **Méthodologie du choix des points d'analyse :**

« L'étude des effets cumulés sera abordée principalement sous l'angle de la commodité de voisinage et doit être étudiée par rapport à l'habitat. La méthode d'analyse utilisée sera adaptée en fonction de l'organisation de ce-dernier. » (extrait du guide d'octobre 2020).

Le positionnement du point d'où est réalisée l'analyse doit permettre de restituer une certaine réalité dans les résultats du calcul. Un seul point ne permet pas de refléter l'exposition globale d'un village aux parcs éoliens environnants, certaines habitations pouvant être plus exposées que d'autres à un projet.

L'objectif étant d'étudier la contribution du projet éolien à l'étude sur l'occupation des horizons, les points d'analyse choisis ici sont donc positionnés dans les secteurs les plus exposés à ce projet. Cette identification est préalablement faite à partir de la carte de la zone d'influence visuelle du projet et de visites de terrain.

La présence de masques ponctuels non pris en compte dans les calculs de la Zone d'Influence Visuelle (haies, arbres isolés, bâti, etc.) peut limiter voire empêcher toute perception du projet depuis certains secteurs. Le centre de village n'est donc pas retenu de manière systématique comme point d'analyse car il peut être isolé visuellement du projet alors que des zones périphériques, des quartiers spécifiques ou des hameaux y sont plus exposés. En cas de disparité dans les perceptions entre différents points d'un lieu de vie, c'est le secteur le plus exposé qui est retenu pour le positionnement du point. L'analyse prend en compte les perceptions depuis ce point choisi et les éventuelles perceptions complémentaires depuis d'autres secteurs du lieu de vie.

L'évaluation des effets de la densification éolienne pourra utilement être basée sur les indices suivants :

#### **Indice d'espace de respiration :**

Il s'agit du plus grand angle continu sans éolienne.

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration constitue un indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. L'interprétation des résultats obtenus à partir du calcul de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain (qui correspond à un angle de 50° environ), mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard.

#### **Indice d'occupation de l'horizon :**

Il s'agit de la somme des angles de l'horizon interceptés par les éoliennes perceptibles de parcs existants et de projets éoliens, depuis un point de vue pris comme centre, prenant en compte les obstacles pérennes comme le relief ou le bâti dense des centre-bourgs. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation doit pondérer les éoliennes en fonction de leur distance par rapport au point de vue et / ou de l'angle vertical qu'elles occupent depuis ce point de vue (hauteur apparente).

Dans l'analyse proposée, une carte montre les éoliennes présentes dans un rayon de 10 km autour du point étudié. Les cônes de vue concernant les projets existants ou approuvés non visibles sont figurés en gris (lorsqu'ils sont cachés par le relief ou les autres masques existants : bâti, végétation, etc.), les cônes de vue pour les projets visibles sont figurés en bleu.

Depuis un point de vue, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit

être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Il faut noter que ne sont pas pris en compte les doubles comptes, c'est-à-dire que deux parcs superposés l'un à l'autre n'entraînent pas une somme de leur angle respectif. Le nombre total d'éoliennes est par contre retenu pour le calcul suivant.

#### Indice de densité sur les horizons occupés :

On parle ici du ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé.

Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut-être majoré par la densité d'éoliennes présentes.

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ainsi, il paraît moins impactant d'augmenter cet indice plutôt que celui d'occupation de l'horizon.

L'ensemble de ces indices doit ensuite être pris en compte par le paysagiste au regard de son analyse de terrain. Ces modélisations théoriques doivent donc bien être replacées dans le contexte paysager local prenant en compte la configuration réelle (présence de masques : haies, bâtiments, etc.).

La distance qui sépare l'observateur des éoliennes tient un rôle important dans la présence visuelle des éoliennes. Une éolienne de 180 m de hauteur distante de 2 km apparaît avec un angle vertical de 5,1°. Cet angle est de 2,1° à 5 km et de 1° à 10 km (elle apparaît 5 fois plus petite). Cette variation de la perception en fonction de la distance n'est pas prise en compte dans les calculs. Ainsi, deux points d'analyse peuvent avoir des indices proches mais des réalités très différentes.

La notion d'**encercllement** permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Le terme de **saturation visuelle** appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

#### 2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les modèles numériques de terrain ou blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

#### 2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

**Visibilité** : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

**Covisibilité** : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

**Intervisibilité** : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

#### 2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état actuel du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux.

Les points de vue servant à illustrer les impacts et réaliser les photomontages sont positionnés de manière à optimiser les visibilités du projet étudié, afin de présenter les secteurs où les vues sont les plus impactantes. Ainsi, de manière générale, les photomontages illustrent les impacts les plus importants vis-à-vis de l'élément visé (structure paysagère, lieu de vie, axe de communication, élément patrimonial ou touristique) et sont de ce fait souvent maximisants.

La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel **Windpro** comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3400 (APSC) équipé d'un objectif 18-140 mm. La focale est réglée sur 32 mm (équivalente à 48 mm au format 24 x 36, soit un angle de 40°), ce qui correspond à la reconnaissance des symboles pour la vision humaine, et à une absence de déformation de la perspective. Pour chaque point de vue, trois séries de trois photographies minimum sont prises, avec un décalage de 10°. Un trépied à niveau est utilisé. La position de la prise de vue est pointée au GPS.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure est la suivante : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets existants ou approuvés (parcs accordés ou ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue est positionnée dans le module cartographique à partir de ses coordonnées GPS. Il en est de même pour chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât de mesure, château d'eau, arbre, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : Les motifs paysagers sont utilisés comme points de repère pour le calage précis des éoliennes dans le panorama. Les rotors des éoliennes ont été orientés « face caméra » afin de maximiser leur emprise visuelle. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet un paramétrage automatique du rendu des éoliennes (luminosité, teinte, couleur allant du blanc au gris sombre, ombres...). Une représentation en couleur (vue en esquisse) se superposant à une vue en noir et blanc permet de mieux localiser les éoliennes en partie ou totalement masquées par la végétation ou le relief.

- **Réalisation des vues réalistes** : Les photographies réalisées présentent un angle de 40°, qui correspond à notre champ visuel pour la reconnaissance des symboles (cf. schéma ci-contre). Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée au format A3 et tenue à 55 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent une frise de trois photographies de l'état initial, une frise avec le projet (photomontages), une frise avec le projet et les projets existants ou approuvés et une frise avec le projet et les projets existants ou approuvés en esquisse sur un fond en noir et blanc. Chaque photographie couvrant un angle de 40°, la frise de trois photographies permet ainsi de couvrir un angle total de 120° (cf. Figure 2), ce qui correspond à la vision binoculaire humaine (utilisation synchrone des deux yeux).

Les planches comprennent également deux cartes de localisation avec des cônes de vue, les informations techniques sur la prise de vue et le photomontage (coordonnées GPS en Lambert 93, date et heure de la prise de vue, focale, ouverture, vitesse, ISO, azimuth de la vue centrale, angle visuel du parc, distance à l'éolienne la plus proche), une coupe topographique et éventuellement des zooms.

Concernant les coupes, le rapport altitude/distance est de 3. La ZIP est localisée par un trait rouge.

Les projets existants ou approuvés sont inventoriés et localisés pages suivantes.

#### 2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 25 x 25 m. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données RGE boisements de la BD Forêt de l'IGN. De même, la précision de cette base de données IGN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

#### 2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitants), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

**Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.**

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (SOURCE : ENCIS ENVIRONNEMENT)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation total de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE					
VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.



### 2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et **mesures d'accompagnement** du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter** des impacts,
- celles qui peuvent **réduire** les impacts,
- celles **compensant** les impacts ne pouvant être évités,
- et enfin celles permettant d'**accompagner** la mise en place du projet.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

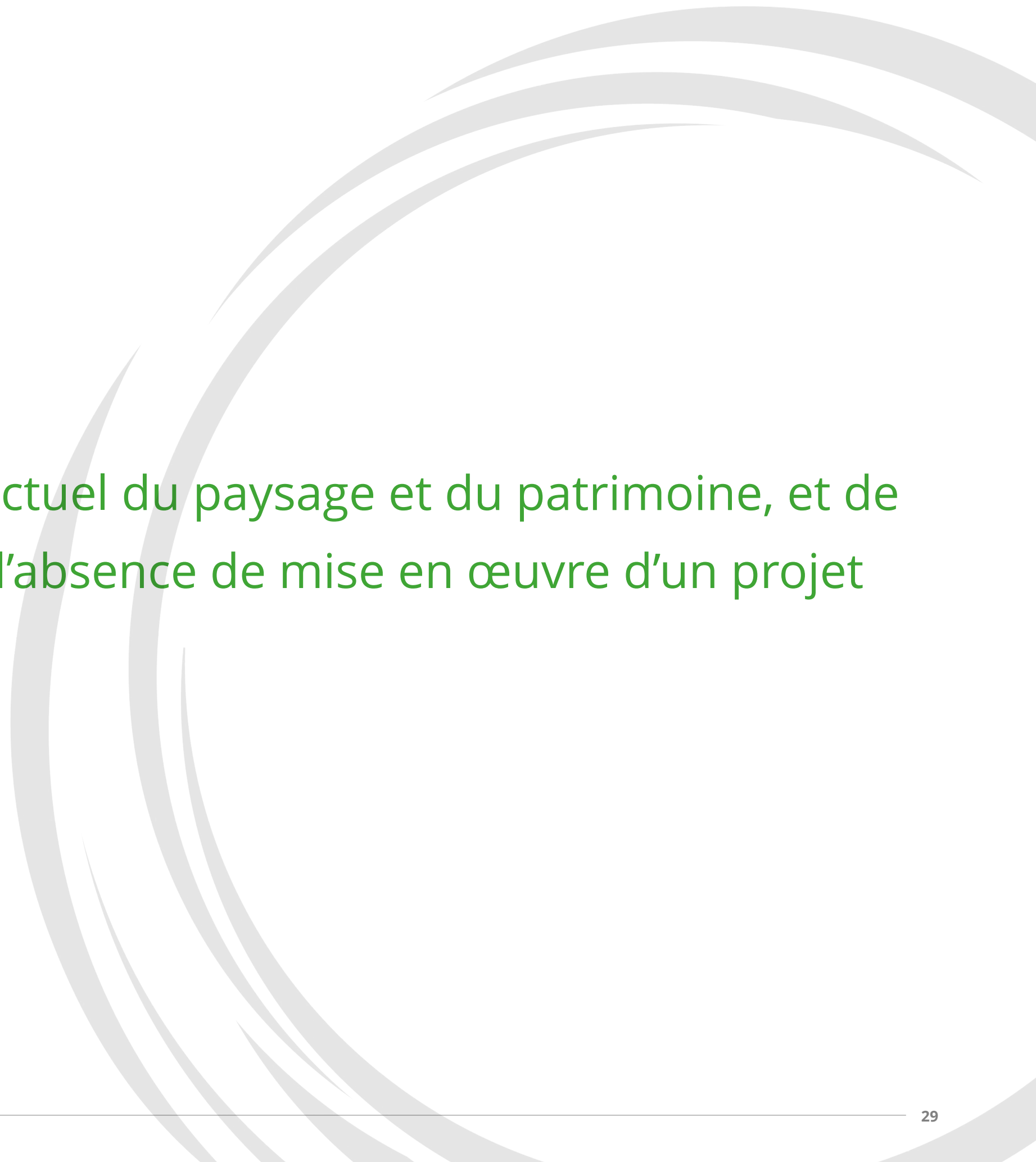

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

## 2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.
- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.
- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un moment donné (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une **perception à un instant T**.
- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.





## 3 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet





### 3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à 14 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

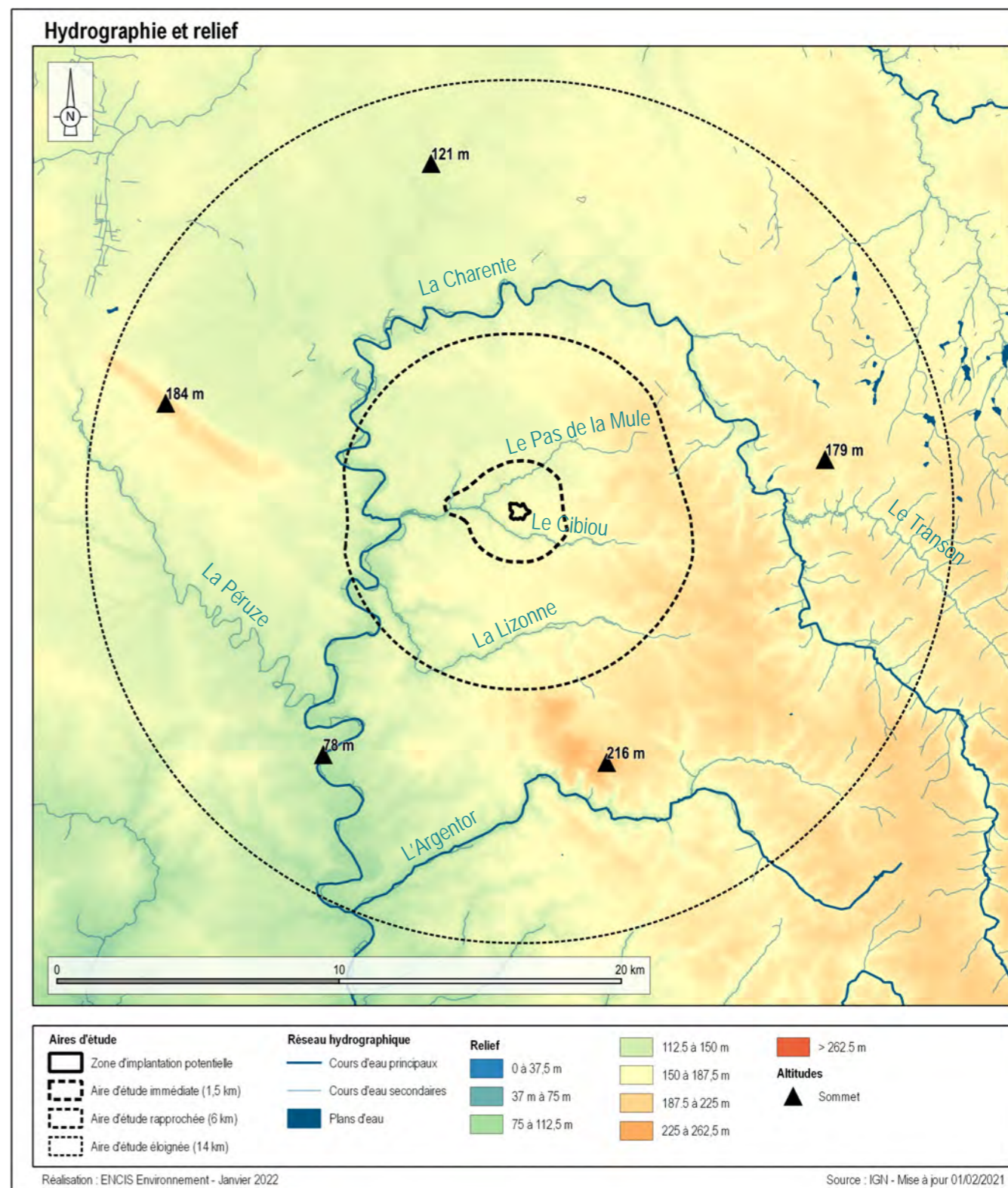
#### 3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

##### 3.1.1.1 Relief et hydrographie

L'ancienne région Poitou-Charentes s'inscrit à la frontière de quatre grandes provinces géologiques : le Massif Armoricain (au nord-ouest), le Massif Central (à l'est), le Bassin Parisien (au nord-est) et le Bassin Aquitain (au sud). Entre ces différentes entités géologiques, la jonction est faite par le « seuil du Poitou », haut-fond reliant les formations sédimentaires des deux bassins et marquant la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Loire, celui de la Charente et de la Sèvre niortaise. L'aire d'étude éloignée est située à l'est du Seuil du Poitou.

Le périmètre d'étude correspond à un plateau incliné en direction de l'ouest et du nord dont le relief apparaît relativement homogène, les altitudes variant entre 78 m (au sud-ouest) et 216 m (au sud-est).

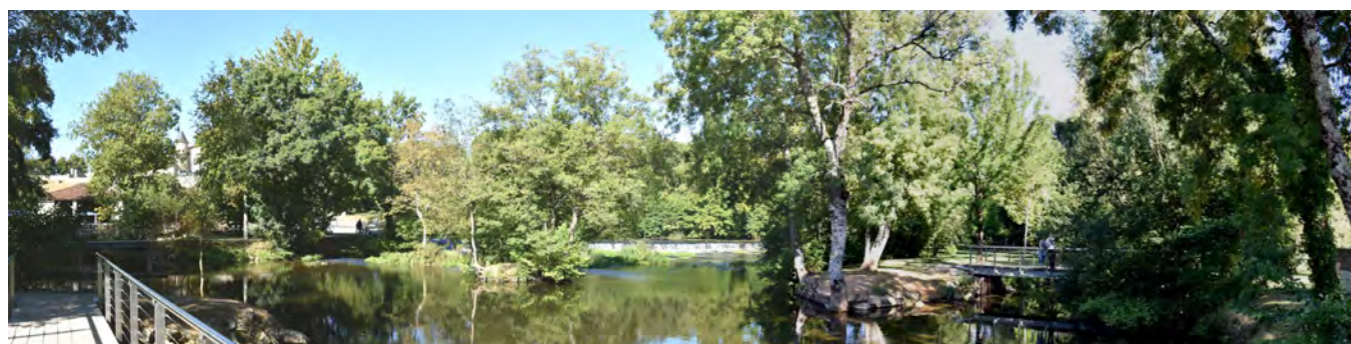
Concernant le réseau hydrographique, ce dernier est assez fourni. La vallée principale est la Charente : elle traverse l'ensemble des aires d'étude du sud-est au sud-ouest en dessinant un décroché au nord du territoire d'étude. Elle entaille le plateau et dessine des sillons peu profonds, marqués par de nombreux méandres. Des vallées secondaires, souvent orientées est / ouest, viennent affluer dans la vallée de la Charente. Il s'agit de la vallée de l'Argentor, au sud de l'AEE, de la Lizonne, du Pas de Mule ou encore du Cibiou.



Carte 4 : Hydrographie et relief.



Photographie 2 : Paysage vallonné de l'est du territoire d'étude.



Photographie 1 : Fond de vallée boisé de la Charente, à proximité de Ruffec.



### 3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

La ville la plus importante du périmètre étudié est Ruffec avec 3 522 habitants, située dans la partie sud-ouest de l'AER, le long de la N10. Les autres bassins de vie sont tous moins peuplés et comptent moins de 3 000 habitants (Civray avec 2 733 habitants, Charroux avec 1 153 habitants ...). Les villes de Ruffec, Civray et Charroux sont toutes trois implantées le long de la Charente. Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de petits bourgs et hameaux dispersés, implantés dans les vallées de la Charente ou dans des vallons secondaires de cette rivière.

L'axe de déplacement principal est la N10, axe rectiligne du nord au sud, contournant Ruffec. Il croise la D148 au niveau de Limalonges. Cette départementale est également un axe principal du nord du territoire reliant Limalonges, Civray et Charroux. Des axes secondaires rayonnent à partir de Civray, Ruffec et Champagne-Mouton et permettent de desservir le reste du territoire. Le quart sud-est du territoire est moins desservi par le réseau routier : seules des routes à caractère secondaire le parcourent.

Deux voies de chemin traversent l'ouest du territoire d'étude, du nord au sud. Leur tracé est parallèle à celui de la N10.



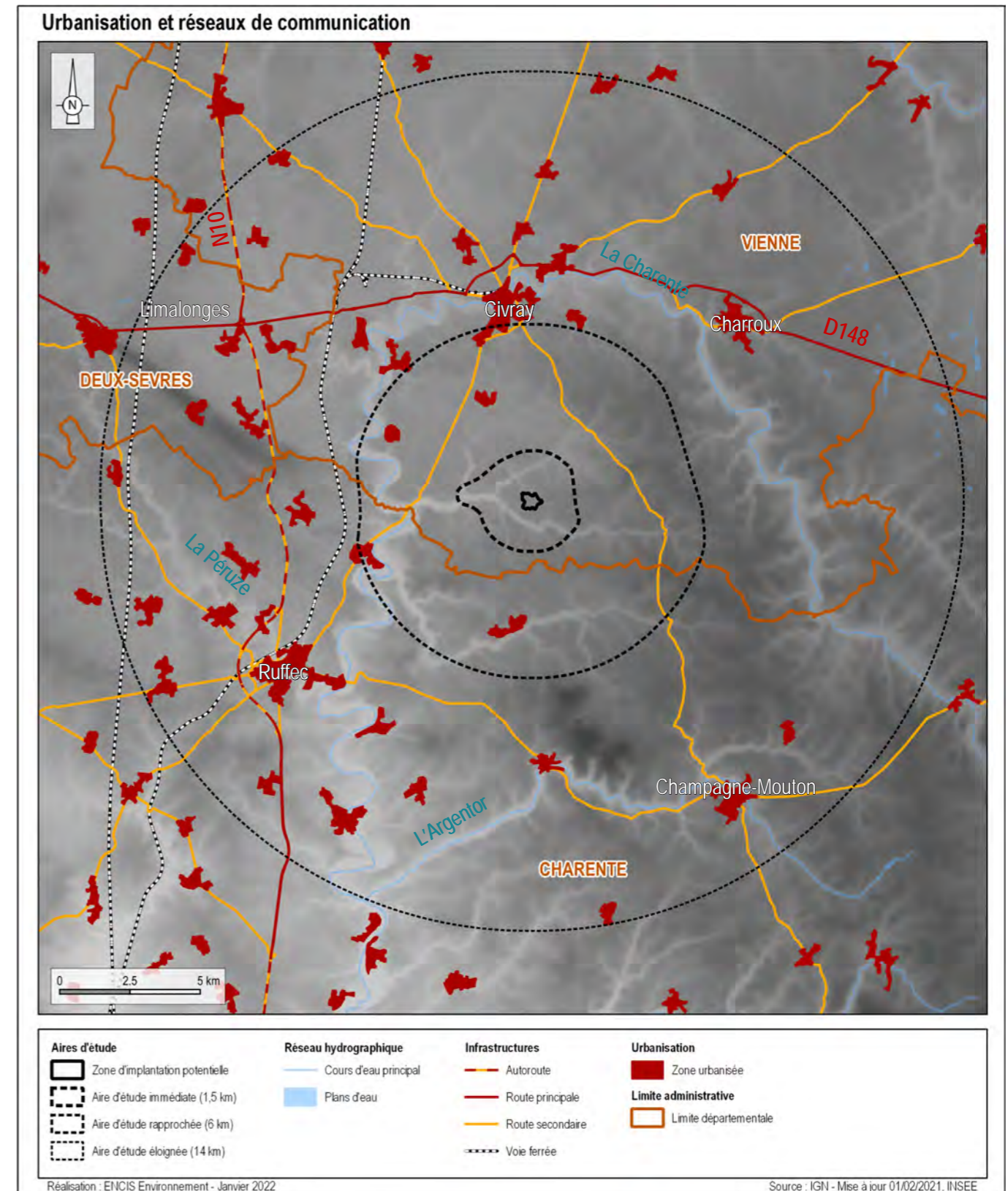
Photographie 3 : Voie de chemin de fer non loin de Limalonges.



Photographie 4 : Axe rectiligne de la N10, assimilé à une voie rapide, depuis le nord-ouest du territoire d'étude.



Photographie 5 : Tracé rectiligne de la D148, départementale drainant un trafic important d'est en ouest du territoire d'étude.



Carte 5 : Urbanisation et réseaux de communication.



### 3.1.1.3 Occupation du sol

Le territoire étudié est occupé par une mosaïque de terres arables, de prairies et de petits boisements, dont les proportions varient.

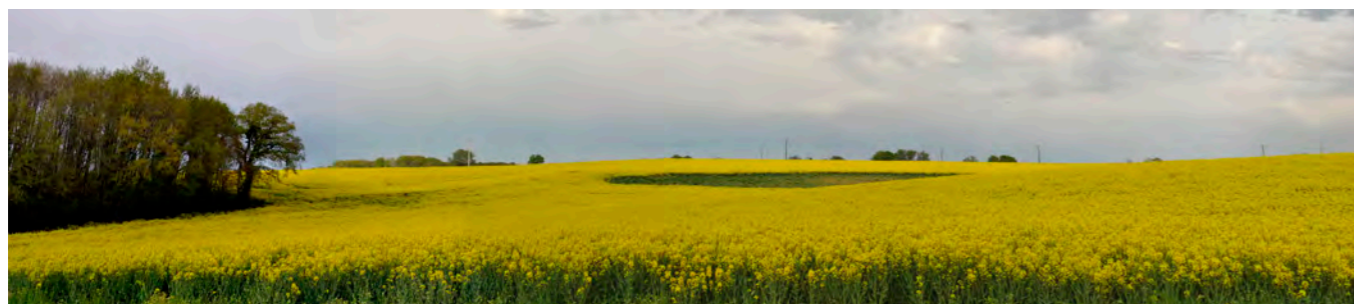
Vers le nord de l'AEE, au-delà de Civray et Charroux et jusqu'à la limite de l'AEE, on trouve principalement des grandes parcelles agricoles utilisées pour des cultures de céréales et d'oléo-protéagineux (blé, maïs, tournesol, colza, moutarde,...). Ces cultures sont accompagnées d'une trame bocagère relictuelle à laquelle s'ajoutent des petits boisements de feuillus (chêne, châtaignier) très morcelés.

Le centre et le sud de l'AEE correspondent à un ensemble très mélangé de prairies, cultures annuelles et boisements morcelés, qui occupent le plateau du Ruffécois. Les forêts occupent principalement les vallons secondaires de la Charente, tandis que les parcelles cultivées recouvrent les parties hautes du plateau vers le centre et l'est. Les prairies sont plus nombreuses à mesure que l'on se rapproche du sud-est et de l'amont de la vallée de la Charente, dans une transition douce vers les paysages d'élevage du sud-est.

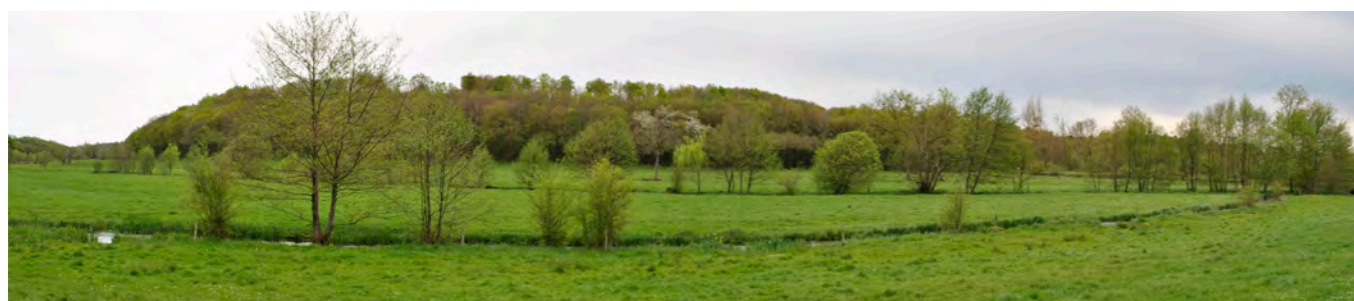
Des boisements sont présents dans la moitié ouest. Ils composent des bandes boisées constituées de massifs de feuillus relativement continus. Ces boisements sont plus ou moins fragmentés, notamment aux abords de la vallée de la Charente.



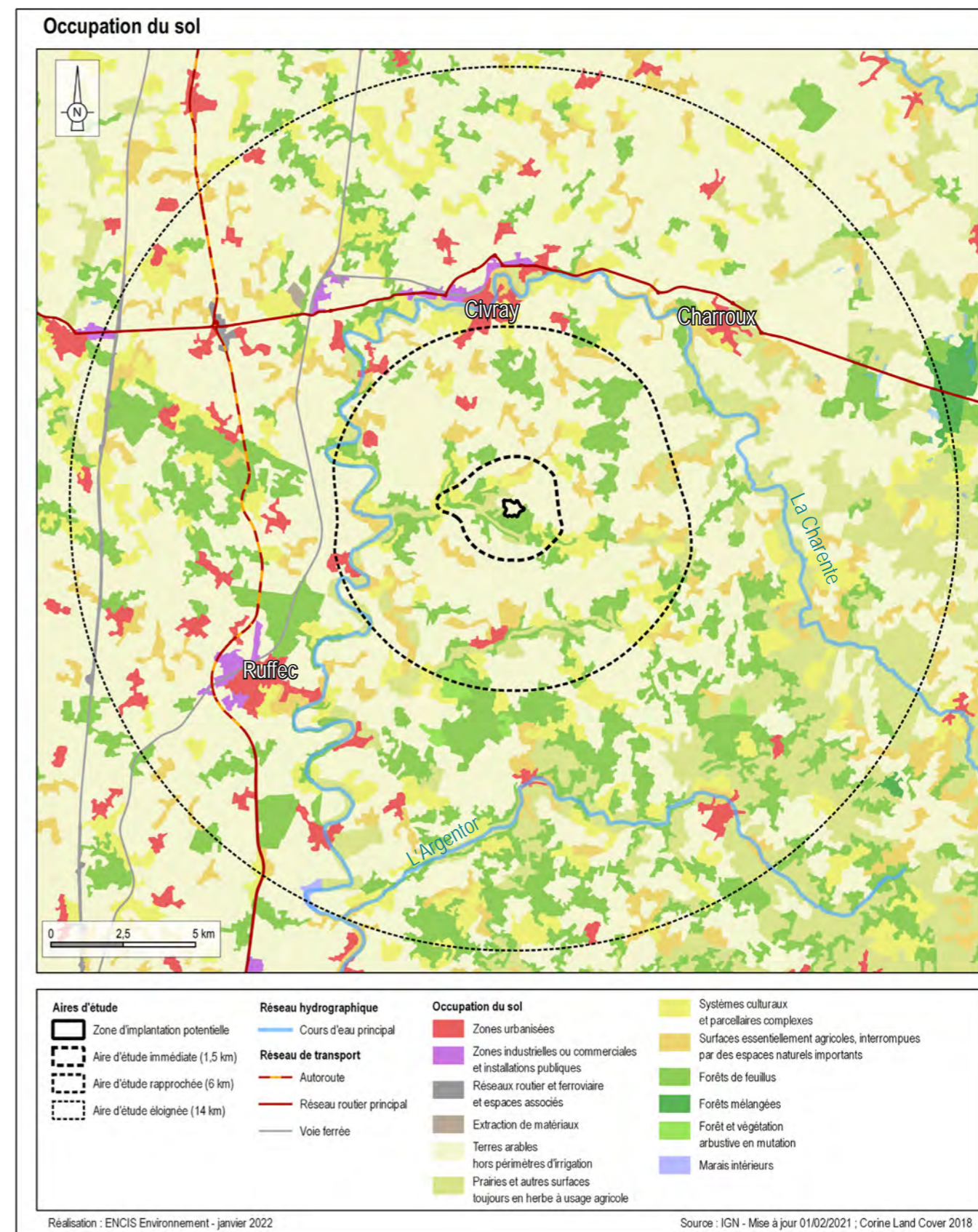
Photographie 6 : Paysages ouverts de cultures au nord du territoire.



Photographie 7 : Cultures de colza dessinant des paysages à dominante horizontale.



Photographie 8 : Paysage bocager aux abords de la vallée de la Charente.



Carte 6 : Occupation du sol.



### 3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Quatre grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les paysages de plaines vallonnées et / ou boisées, les paysages de bocages, les paysages de vallées et les paysages de villes.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, sept unités paysagères se distinguent (cf. carte page suivante) :

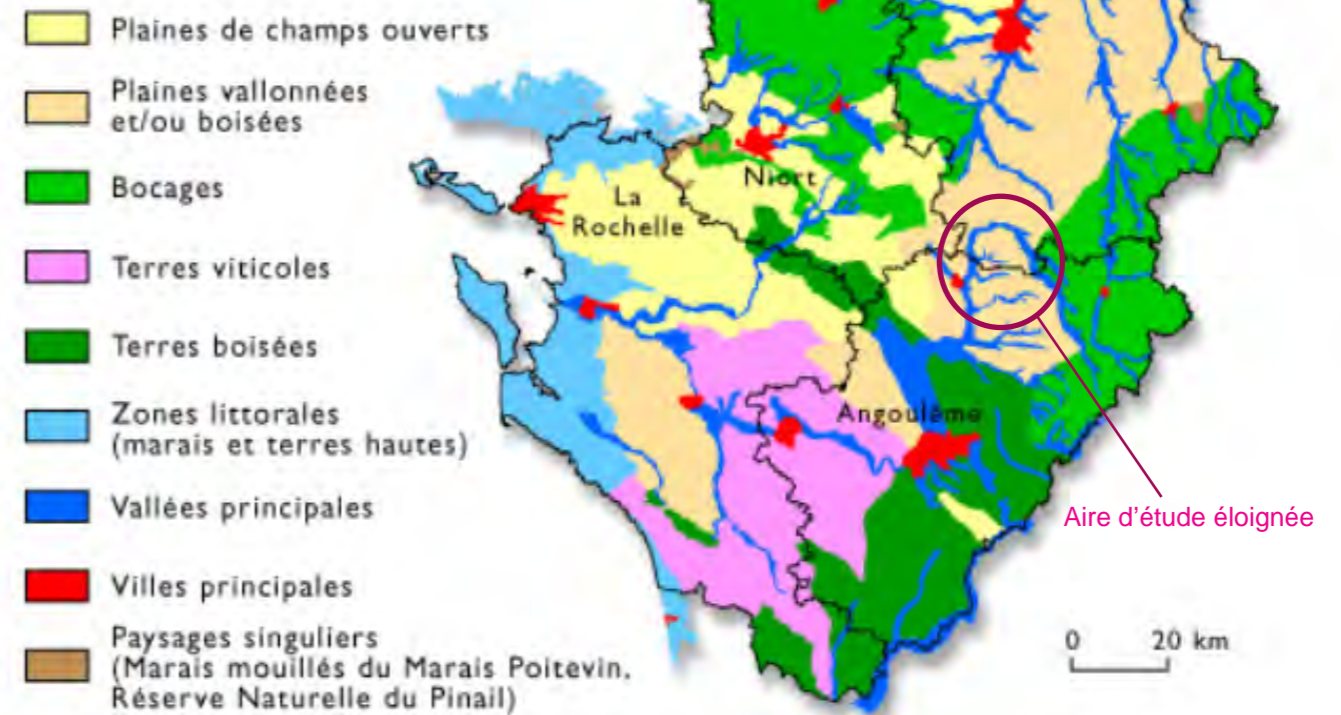
- **Pour les paysages de plaines vallonnées et / ou boisées :**
  - Le Ruffécois
  - Les terres de brandes
  - Les terres rouges, secteur des taillis
- **Pour les paysages de bocages :**
  - Les terres froides
- **Pour les paysages de vallées :**
  - Le Val d'Angoumois
  - Les vallées de la haute Charente et de ses affluents
- **Pour les paysages de villes :**
  - Ruffec

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte page suivante.

**La ZIP se situe sur l'unité paysagère du Ruffécois, qui correspond au grand ensemble des paysages de plaines vallonnées et / ou boisées.**

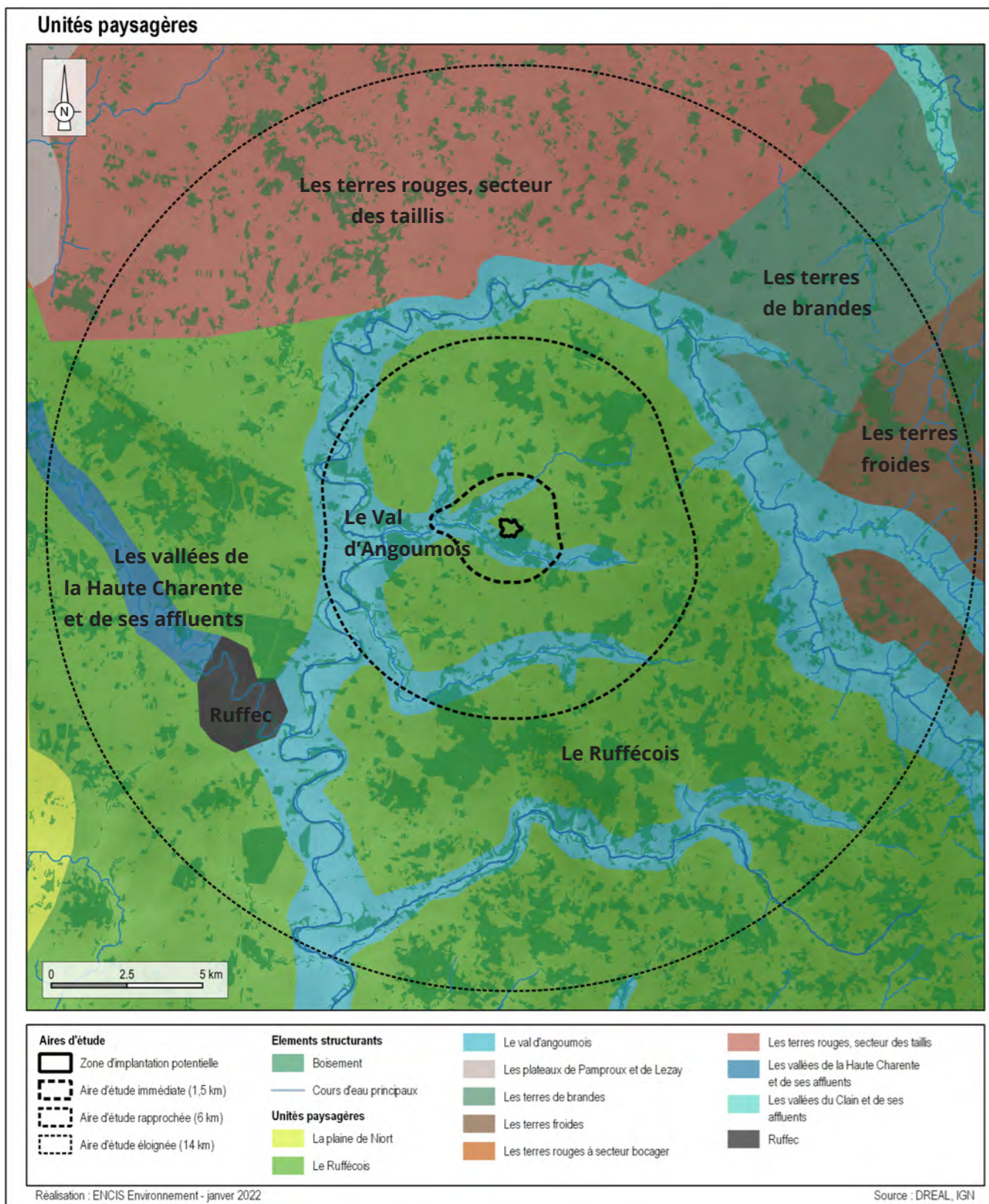
### GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS d'après l'inventaire régional des paysages

Source : Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes



Carte 7 : Grands ensembles paysagers de la région Poitou-Charentes (source : atlas des paysages de Poitou-Charentes).





Carte 8 : Unités paysagères.

### 3.1.2.1 Le Ruffécois

#### Description

Cette unité paysagère couvre une large partie du territoire d'étude et correspond à un plateau délimité par la vallée de la Charente.

Ce secteur est caractérisé par des paysages de collines ondulantes, aux reliefs doux et amples.

Les espaces ouverts de cultures et de prairies dessinent des horizons dégagés où les ondulations du relief sont bien visibles. Ces paysages de cultures sont animés par la présence d'arbres isolés dans les parcelles, de taillis de châtaigniers et d'épaisses haies bocagères, plus ou moins bien conservées selon les secteurs.

Les villages principaux sont situés dans les vallées des unités paysagères voisines du Val d'Angoumois et des vallées de la Haute Charente, le plateau étant plutôt occupé par des fermes et des hameaux dispersés, qui rythment les paysages.

#### Dynamiques d'évolution

Les motifs végétaux se dégradent par manque d'entretien et de renouvellement, notamment les haies bocagères qui ont été par endroits totalement supprimées.

Le tourisme s'oriente de plus en plus vers la découverte du patrimoine au sens large, d'un « tourisme vert » s'appuyant sur le caractère campagnard des paysages à travers les randonnées pédestres ou à VTT, et des produits locaux. Il s'accompagne du développement de l'accueil chez les habitants (camping à la ferme, chambres d'hôtes et gîtes ruraux).

#### Perceptions sociales

Le territoire est bien identifié à l'échelle du département puisqu'il constitue l'un des six pays de la Charente, centré autour de la ville de Ruffec. Il dispose d'un office de tourisme intercommunal. Il est cependant peu présent dans l'imaginaire collectif, il a peu donné lieu à des représentations picturales, photographiques ou littéraires (source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 9 : Les reliefs ondulants du plateau du Ruffécois.



Photographie 10 : Espaces agricoles ouverts légèrement ondulés, limités par les boisements.



### 3.1.2.2 Le val d'Angoumois

#### Description

De l'est au sud-ouest de l'AEE, le Val d'Angoumois correspond à la vallée de la Charente et de ses affluents.

La Charente dessine ici des méandres de petite envergure, et découpe des reliefs complexes qui offrent une grande diversité de paysages.

L'impossibilité de cultiver les terres proches de la Charente en raison de ses crues a conduit à l'installation de nombreuses peupleraies qui ferment les vues et tranchent par leur régularité avec l'aspect parfois sauvage de la rivière. Cette fermeture par la végétation et le relief empêche de percevoir depuis le fleuve et ses coteaux la campagne environnante. Depuis les rebords de vallée, des vues se dégagent, parfois très loin, sur les plaines environnantes. De ces points de vue, le fleuve ne se perçoit que par le houppier des arbres de la ripisylve qui comblent la dépression de la vallée. Les routes qui suivent ces rebords de la vallée ou la traversent permettent d'apprécier l'alternance des paysages : parfois intimes en bord de rivière ou plus ouverts en direction des grandes parcelles agricoles du Ruffécois.

Les bourgs et villages sont implantés en bordure de la rivière, tout en restant à l'abri des crues. Les industries traditionnellement liées à l'eau (notamment les moulins) forment aujourd'hui une partie du patrimoine du fleuve qui attire les touristes.

#### Dynamiques d'évolution

Le tourisme s'oriente sur la découverte du patrimoine architectural et les activités liées à la nature (pêche, canoë, randonnée, VTT...).

#### Perceptions sociales

La littérature donne l'image d'un cours d'eau indolent et intemporel. L'attrait du fleuve et de son patrimoine fait de celui-ci un élément indispensable au maintien et au développement économique de la zone (gîtes, restaurants, activités de loisirs).



Photographie 11 : Fond de vallée plat occupé par des prairies et encadré de versants boisés.

### 3.1.2.3 Ruffec

#### Description

La ville de Ruffec est une petite cité d'étape sur la route de Paris à l'Espagne entre Poitiers et Angoulême. Elle constitue un pôle important sur le territoire de l'AEE. Ruffec est au cœur de la troisième aire urbaine de la Charente avec 3 522 habitants en 2019, se classant très loin derrière Angoulême et Cognac. La route principale qui dessert la commune est la N10 entre Angoulême et Poitiers, aménagée en voie express et qui contourne la ville par l'ouest. Cette déviation forme aujourd'hui la frontière ouest de la ville, alors qu'à l'est, elle est constituée par la vallée de la Charente, et par la forêt de Ruffec et la voie ferrée au nord. Au sud se développent les grandes parcelles de céréales du ruffécois.

Ruffec est aussi un important carrefour de routes départementales. La D736 part au sud-ouest vers Rouillac et Cognac. La D740 est la route secondaire de Limoges à Niort par Confolens, Ruffec et Chef-Boutonne ; elle va aussi en direction de l'océan par Saint-Jean-d'Angély. La D26 va au nord-est vers Sauzé-Vaussais et Niort, et la D8 au nord-est vers Civray.

#### Dynamiques d'évolution

Ruffec occupe une place particulière parce qu'elle atteint la taille, la fonction, l'activité et l'attrait d'une petite ville. S'y ajoutant le rôle d'étape sur la N10 et la voie de chemin de fer. Les activités, les services et les équipements y sont nombreux.

Limitée par des frontières infrastructurelles ou naturelles (N10, Charente, forêt), la ville est cloisonnée, et tend à se développer vers le sud, dans les parcelles agricoles moins contraintes. En résulte un étalement urbain pavillonnaire et des limites parfois indécises entre ville et campagne.

#### Perceptions sociales

Si sa dimension et les infrastructures qui y sont attachées permettent de la considérer comme un pôle important du territoire, la ville ne bénéficie pas de l'attrait de la Charente et de ses monuments, pourtant proches.



Photographie 12 : Mail arboré au voisinage de l'église St-André.



Photographie 13 : Ambiance urbaine jardinée au bord des cours d'eau

### 3.1.2.4 Les terres de brandes et les terres rouges

#### Description

Ces deux unités paysagères, situées au nord de l'AEE, sont très similaires. Elles sont caractérisées par une forte présence des cultures annuelles (maïs, tournesol) associées à un élevage ovin et bovin.

La trame bocagère qui accompagne les limites de parcelles et les voies de circulation est lâche en raison du manque d'entretien des haies et de leur dégradation. Cette trame arborée est associée à différents motifs végétaux : bosquets, chênes ou châtaigniers isolés à la silhouette remarquable ponctuent le paysage. Les landes de bruyères et d'ajoncs, qui occupaient autrefois une grande partie de ce territoire aux sols pauvres, sont aujourd'hui en forte régression.

Le plateau est traversé par de grands axes routiers particulièrement rectilignes qui contribuent à la monotonie des paysages. Le bâti est simple et dispersé sur le territoire. Il est peu présent, ce qui donne au paysage un aspect « désertique ». Les terres de brandes renvoient ainsi l'image d'une campagne très calme, retirée.

La transition avec les unités paysagères voisines du Ruffécois et des terres froides est peu lisible car ce sont des paysages très similaires.

#### Dynamiques d'évolution

Le territoire connaît une déprise agricole ainsi qu'un dépeuplement des villages. Les landes ont connu une forte régression ces dernières décennies en raison d'un défrichement suivi d'une mise en culture ou de l'évolution vers la forêt à cause de l'absence de gestion (pâturage, écobuage, débroussaillage...).

#### Perceptions sociales

Bien qu'occupant une grande partie du département de la Vienne, les terres de brandes demeurent mal connues et souffrent d'un déficit de représentation. Ce territoire offre pourtant l'image d'une campagne retirée et authentique. Les paysages des terres rouges sont également peu identifiants et peu reconnus. Ils n'ont fait l'objet d'aucune représentation picturale ou photographique marquante (source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 15 : Haies présentes mais parfois très dégradées.

### 3.1.2.5 Les terres froides

#### Description

Cette unité paysagère occupe une toute petite partie de l'est du territoire étudié. Le relief, plus mouvementé que sur les plateaux vers l'ouest, dessine des collines entrecoupées de nombreux ruisseaux. Il s'agit d'une terre d'élevage annonçant les paysages voisins du Limousin, qui sont très proches des terres froides en termes de caractéristiques paysagères. Le bocage y est dense, constitué de haies (en majorité des chênes et des châtaigniers accompagnés par une strate arbustive dense) qui accompagnent les routes et les chemins plutôt que les limites parcellaires. Les boisements sont très découpés et de petite taille, plus denses dans les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de maïs s'intercalent avec les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle aux moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

#### Dynamiques d'évolution

Le territoire est marqué par les évolutions des pratiques agricoles, avec un réseau de haies qui tend à se raréfier, à la fois par leur manque d'entretien et par leur arrachage pour faciliter la mécanisation. Les prairies sont de plus en plus souvent remplacées par des cultures.

#### Perceptions sociales

Le terme de terres froides fait directement référence au Limousin, évoquant un paysage de transition annonçant les paysages du Massif Central avec leur « modelé en creux, découpé par de nombreux ruisseaux qui dévalent les pentes en torrents fougueux après les fortes pluies » (Guide Bleu, description des paysages de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 14 : Paysage bocager d'élevage dans les terres froides.



### 3.1.2.6 Les vallées de la Haute Charente et de ses affluents

#### Description

Ces vallées relativement étroites s'immiscent au sein des paysages du Ruffécois, en formant des incisions dans les plaines calcaires qui se confondent avec les reliefs doux de cette unité. Une mosaïque de prés et de boisements est enrichie par les réseaux de haies ; les fonds de vallées sont marqués par la présence de saulaies et de peupleraies.

L'eau est bien présente au sein de ces paysages, que ce soit sous la forme de ruisseaux, de fossés ou de mares : elle constitue des motifs variés liés aux différents usages existants (drainage, irrigation, retenue...). Les villages s'implantent plutôt sur les versants, entre fond de vallée et rebord du plateau, mais les extensions tendent à s'affranchir de ces limites anciennes.

Le long des routes et des chemins, la présence de chênes participe à la richesse des paysages en proposant une présence végétale qualitative et en révélant des fenêtres variées sur les paysages de vallées.

#### Dynamiques d'évolution

On observe dans certains secteurs des vallées de la Charente et de ses affluents une tendance au développement d'un habitat périurbain dispersé, au mitage et à la privatisation des berges. Ces tendances restent ponctuelles à l'échelle de l'AEE, mais Civray connaît notamment une pression urbaine importante.

#### Perceptions sociales

Si les vallées sont souvent illustrées à travers les représentations picturales des paysages, notamment car elles constituent les principaux événements de relief de ce territoire, cette iconographie se concentre surtout autour des agglomérations anciennes et patrimoniales.



Photographie 16 : Paysage fermé du fond de vallée de la Charente.



### 3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Les paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que les paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

**Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise approximative de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale approximative d'un projet de grande hauteur (200 m) dans la ZIP.**

#### Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après la carte de la zone d'influence visuelle, présentée page suivante, des éléments de 200 m de haut seraient perceptibles depuis la majeure partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées. Les secteurs présentant les visibilitées les plus importantes sont les secteurs de plateaux agricoles, en raison d'un relief peu marqué et de la faible présence d'obstacles visuels assez importants pour être pris en compte dans cette modélisation (boisements). Cette carte met en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées de la Charente et de ses affluents n'offrent aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.

#### Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

Les perceptions visuelles varient selon les unités paysagères. On retrouve cependant des typologies de perception similaires suivant les grands ensembles paysagers (cf. carte 7).

Les paysages de **plaines vallonnées et / ou boisées** (unités paysagères du Ruffécois, des terres de brandes et des terres rouges) correspondent à des reliefs peu marqués offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures. Cependant, sur le territoire étudié, le bocage reste très présent et limite ces ouvertures visuelles, qui sont le plus souvent concentrées sur les rebords des vallées voisines. Depuis l'unité paysagère du Ruffécois, les visibilitées sont concentrées sur les points hauts dégagés et les rebords de plateau. Aussi les vues lointaines dépendent des ouvertures dans la trame bocagère et restent ponctuelles. Des vues rapprochées sont possibles depuis le long de la vallée de la Charente lorsqu'elle longe l'ouest de l'AER, ainsi que depuis les bords des vallées du Pas de la Mule et du Cibiou. Si le Ruffécois couvre une grande partie du territoire d'étude et notamment la ZIP, le secteur des terres de brandes et des terres rouges sont quant à eux situés en périphérie nord du territoire étudié, et leur distance à la ZIP modère la prégnance d'un projet de grande hauteur dans cette dernière. Les vues en direction de la ZIP varient en fonction des secteurs (ouverture dans le maillage bocager, présence de taillis).



Photographie 17 : Masques végétaux successifs arrêtant les visibilitées sur la ZIP.



Photographie 18 : Aucune visibilité sur la ZIP étant donné les masques végétaux et la distance d'éloignement.

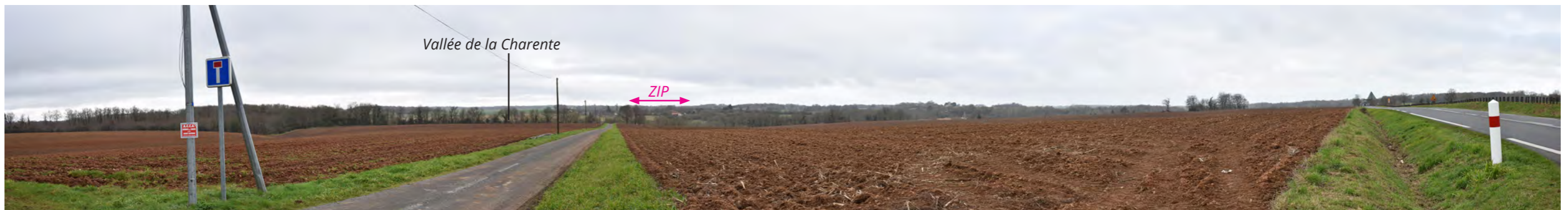


Les **paysages de bocages**, ici représentés par l'unité paysagère des terres froides, sont limités à la périphérie est du territoire. Dans ces paysages, le bocage tient une place encore très importante. Les haies sont denses et bien conservées, créant des rideaux d'arbres qui cloisonnent les vues et limitent les échappées visuelles. Des visibilitées restent possibles au gré des percées dans la trame arborée, mais elles restent ponctuelles. Les vallonnements intermédiaires masquent le plus souvent le relief accueillant la ZIP, et seule la partie haute d'un projet de grande hauteur serait perceptible.

Les **paysages de vallées** sont représentés sur ce territoire par deux unités paysagères : les vallées de la haute Charente et de ses affluents et le Val d'Angoumois. Les types de perception sont communs à ces deux unités paysagères : les visibilitées sont très limitées dans les fonds de vallées, depuis lesquels les versants sont souvent boisés ou occupés par du bocage font écran. Les hauts des versants, en limite des unités paysagères voisines, offrent des ouvertures visuelles plus lointaines. Le Val d'Angoumois traverse l'ensemble des aires d'étude du sud-est au sud-ouest en passant par le nord de l'AEE. Les vues les plus proches sont possibles dans l'AER et l'AEI, ces paysages encadrant l'interfluve sur lequel est inséré le projet. Depuis la vallée de la haute Charente, en limite ouest de l'AEE, la distance atténue fortement les visibilitées depuis les hauts versants.

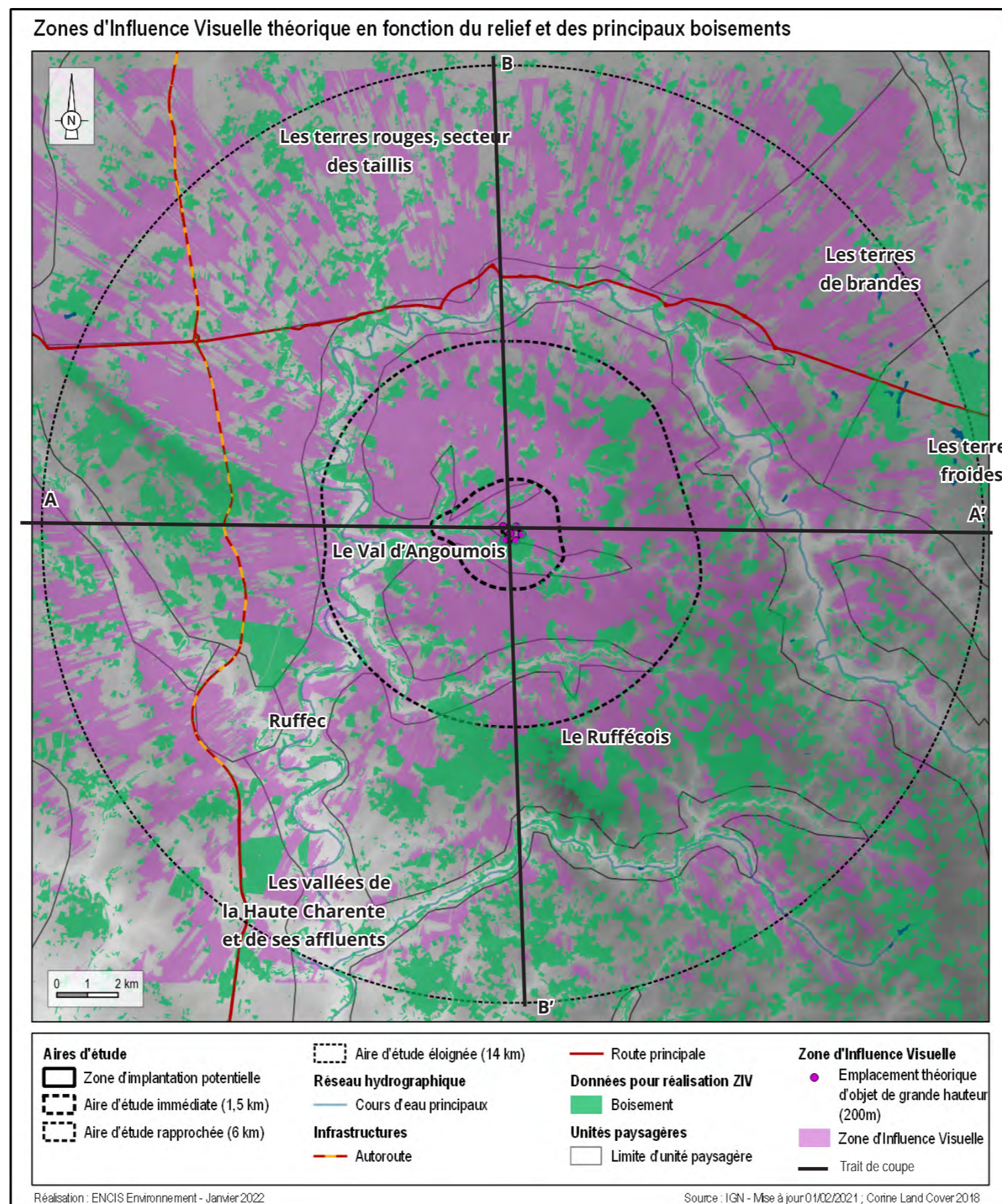


Photographie 19 : Perception lointaine de la ZIP depuis le rebord nord de la vallée de la Charente, aux abords de Civray.



Photographie 20 : Vue sur le haut de la ZIP depuis la D148, surplombant la vallée de la Charente.





Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 25 x 25 m (source : IGN). Les boisements sont obtenus à partir de la base de données RGE boisements de la BD Forêt de l'IGN. La hauteur des boisements a été fixée à 12 m. La précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle.



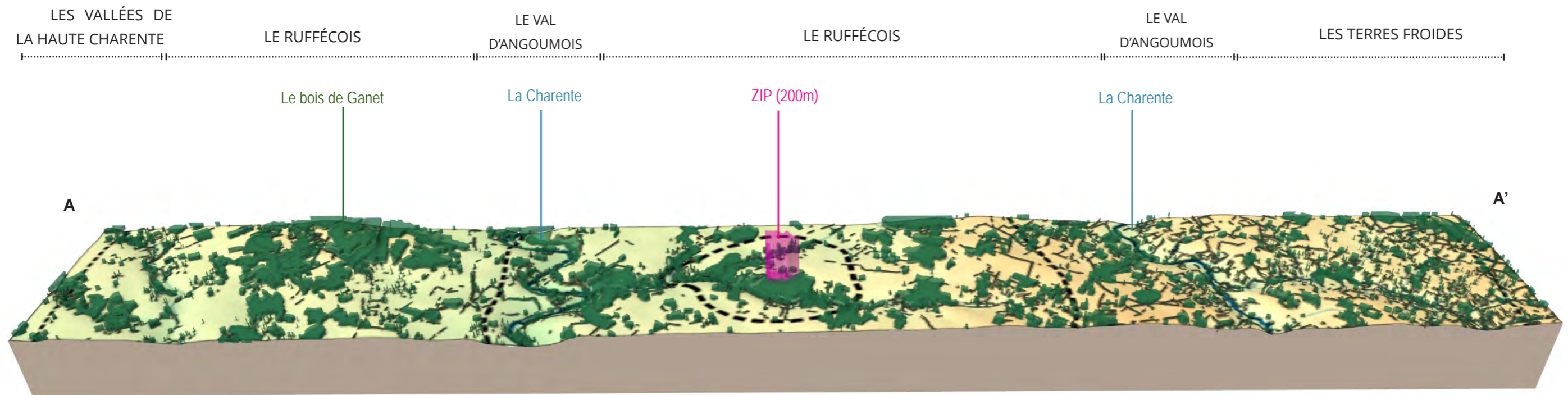


Figure 3 : Coupe de principe est-ouest (exagération verticale x 3).

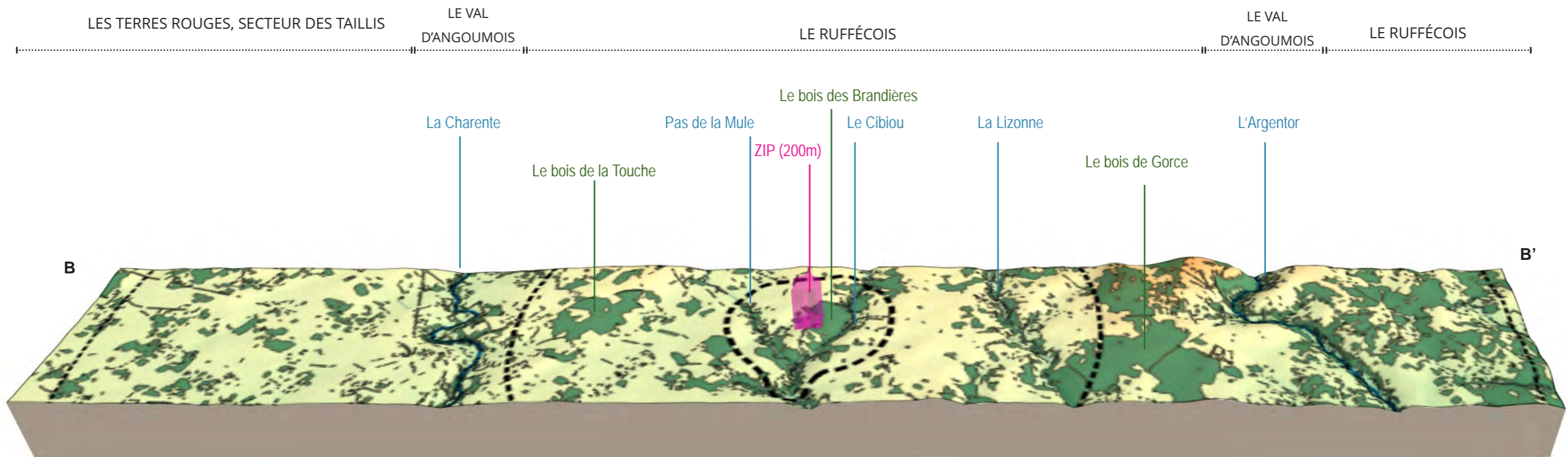


Figure 4 : Coupe de principe nord-sud (exagération verticale x 3).

### 3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers **la bibliographie et l'iconographie existante sur l'identité des paysages et leur histoire**, mais aussi sur les **paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme**.

#### 3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne. Comme le précise Graham Fairclough<sup>1</sup>, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation.»
- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).
- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).
- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

#### 3.1.4.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2, page 52.

L'ensemble des aires d'études comprend de nombreux monuments historiques et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans la vallée de la Charente. Les villes Charroux, Civray et Ruffec situées le long de cette dernière, concentrent un nombre important de monuments et sont concernées par des périmètres de protection (site protégé, site patrimonial remarquable). Les monuments les plus emblématiques du territoire sont l'abbaye et les vieilles halles de Charroux et le château de Verteuil-sur-Charente.

Les paysages et sites naturels sont en revanche assez peu reconnus. En effet, les protections concernent très majoritairement des éléments bâtis (ancienne abbaye et place de Nanteuil-en-Vallée, l'église et cimetière d'Asnois, la place de Verteuil-sur-Charente, le moulin des Âges de Civray). Seul un site protégé concerne un site naturel mais associé à une occupation humaine des lieux : il s'agit des grottes du Chaffaud, occupées au Néolithique.

#### 3.1.4.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Cependant, les paysages du territoire étudié ont été peu représentés dans l'Histoire de l'Art, en raison de leur recul par rapport aux secteurs plus attractifs de la région, que sont les littoraux. Les représentations qui existent concernent les paysages de plateaux, au caractère champêtre, ou bien les vallées, abritant de nombreux monuments et aux paysages jugés souvent plus variés et plus pittoresques.

La campagne bucolique des plateaux est mise en scène dans certaines peintures, qui illustrent bien les paysages ouverts des cultures de céréales du territoire, où les vallées, signalées par les modulations du relief et une végétation arborée, se détachent des plateaux aux horizons lointains. L'élevage et le bocage sont des motifs secondaires dans ces tableaux, comme la silhouette des villages ou des constructions qui apparaissent à l'arrière-plan. On peut citer le peintre André Brouillet, né en 1857 à Charroux, dans la Vienne. Ce dernier a peint, à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècles, de nombreux paysages champêtres inspirés par la région poitevine (cf. Figure 5 et Figure 6). Ces paysages champêtres ont également été représentés par quelques artistes locaux, le plus souvent peu connus.

Les rivières larges, calmes et bordées d'arbres sont le motif principal des représentations des paysages de vallées. Les monuments ou les paysages urbains de Civray ou de Charroux sont également des motifs que l'on retrouve dans l'œuvre de peintres locaux, souvent peu connus (cf. Figure 7 et Figure 9).

Arthur Gué, né à Rochefort et ayant vécu à Poitiers, est un peintre poitevin du XIX<sup>ème</sup> siècle relativement connu dont certaines toiles s'inspirent des paysages des bords de Charente (cf. Figure 8).

Les paysages du territoire sont donc l'objet de peu de représentations, et les œuvres qu'ils ont inspirés restent peu connues. Les motifs de champs de céréales et de vallées tranquilles transparaissent dans ces représentations, mais le bocage des terres froides en est complètement absent. Quelques sites urbains et leurs édifices remarquables bénéficient d'une certaine reconnaissance.

<sup>1</sup> Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007



### 3.1.4.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3, page 67.

Le département de la Vienne n'est pas le plus attractif de la région, ne possédant pas de littoral. Cependant, certains sites en font le second département touristique rural derrière la Dordogne en termes de fréquentation (4,5 millions de touristes en 2012). Les sites qui bénéficient d'une fréquentation importante sont : le parc de loisir du Futuroscope (1,7 millions de visites/an en 2013), les parcs animaliers (la vallée des singes, les géants du ciel, la planète des crocodiles, l'île aux serpents) et le patrimoine historique : le centre-ville de Poitiers et son église de Notre-Dame-la-Grande, la cité de Loudun et son ancien château médiéval, les patrimoines historiques et religieux de l'abbaye de Saint-Savin, la cité médiévale de Chauvigny, Angles-sur-l'Anglin et la cité de l'écrit de Montmorillon. A noter que le musée du Cormenier, historial du monde rural, est également un site « incontournable » du département. Il est situé en limite nord du territoire d'étude. Les autres sites incontournables sont tous très éloignés du territoire d'étude.

Le département de la Charente est le moins attractif des départements de Poitou-Charentes. Les sites les plus visités dans ce département sont le festival de la BD d'Angoulême, la maison du Cognac, l'église monolithe d'Aubeterre-sur-Dronne, ainsi que le musée « cité de la BD » et le musée des beaux arts d'Angoulême (chiffres de 2014). Ces sites ne sont pas intégrés dans le périmètre d'étude.

Une enclave du département des Deux-Sèvres est présente dans l'extrémité nord-ouest. Le département des Deux-Sèvres n'est pas une destination touristique majeure, son image n'est pas identifiable à l'échelle nationale ou internationale, (excepté pour le Marais Poitevin). Il n'existe pas de grand pôle d'attraction sur ce territoire, qui se trouve en revanche en situation d'arrière-pays ouvert sur des destinations régionales telles que le Puy du Fou, la vallée de la Loire, le Marais Poitevin (en partie dans les Deux-Sèvres), le Futuroscope, la Rochelle et la côte Atlantique.

Les principaux sites touristiques dans l'aire d'étude globale sont concentrés autour de la vallée de la Charente, avec les villes de Charroux et de Verteuil-sur-Charente. Les autres sites signalés sont en grande partie des monuments, ce qui témoigne de la présence d'un patrimoine riche et d'une volonté de le faire connaître. Bien que l'offre touristique existe, elle est peu développée et les sites touristiques recensés restent en marge des grands sites touristiques de la région. Les trois départements concernés par le périmètre d'étude proposent en effet des activités plus attractives en-dehors de l'AEE : la Charente est plus orientée vers le tourisme littoral, la Vienne est aujourd'hui connue comme le « pays du Futuroscope » tandis que les Deux-Sèvres sont tournés vers le Marais Poitevin et le Puy du Fou en Vendée.



Figure 5 : Huiles sur toile d'André Brouillet.



Figure 6 : Huile sur toile d'André Brouillet.



Figure 7 : Paysage à Civray, peinture de Gino Severini.



Figure 8 : La Charente et le saule, Jean-Claude Meilheux.



Figure 9 : Monuments de Charroux, aquarelle de Ratineau.



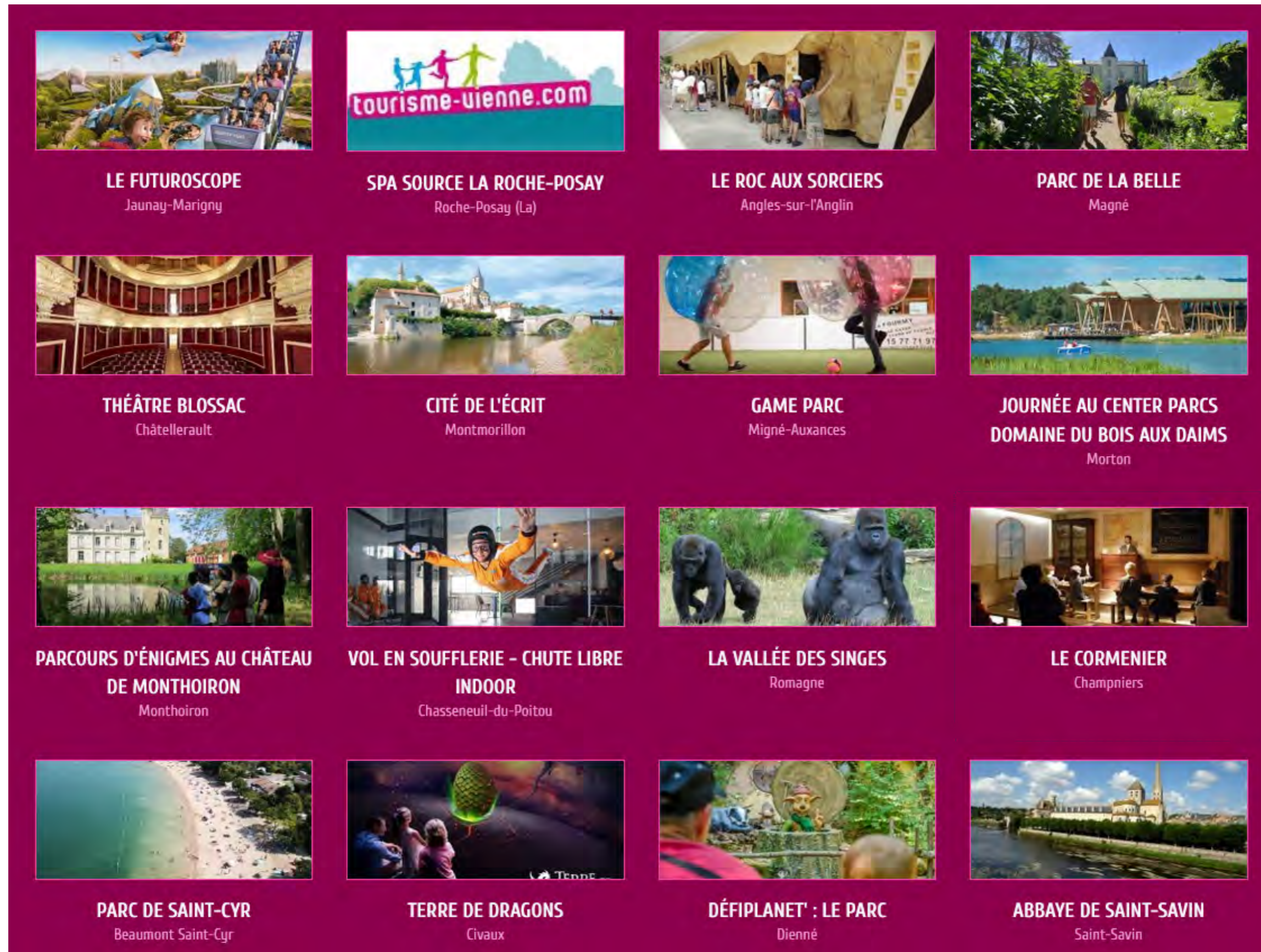


Figure 10 : Les sites «incontournables» présentés par l'office de tourisme de la Vienne (source : <https://www.tourisme-vienne.com/>).



### 3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être. Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

#### 3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

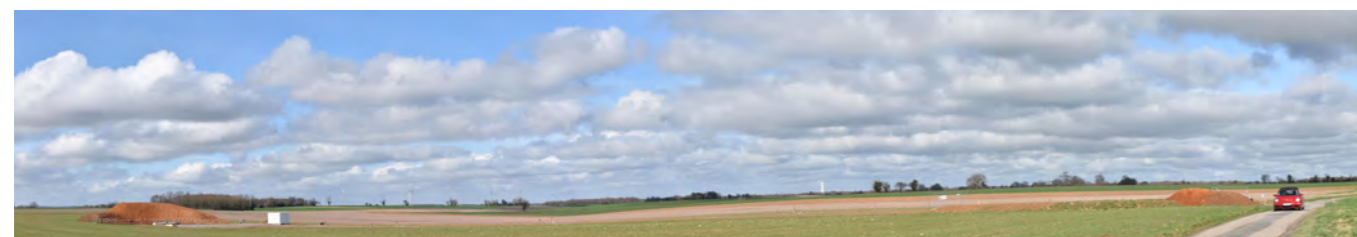
En juin 2022, dans l'aire d'étude globale, il existe huit parcs en exploitations dont 7 dans l'AEE et 1 dans l'AER. Ils sont pour la plupart concentrés à l'ouest de l'AEE.

#### 3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.3.8, page 204, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

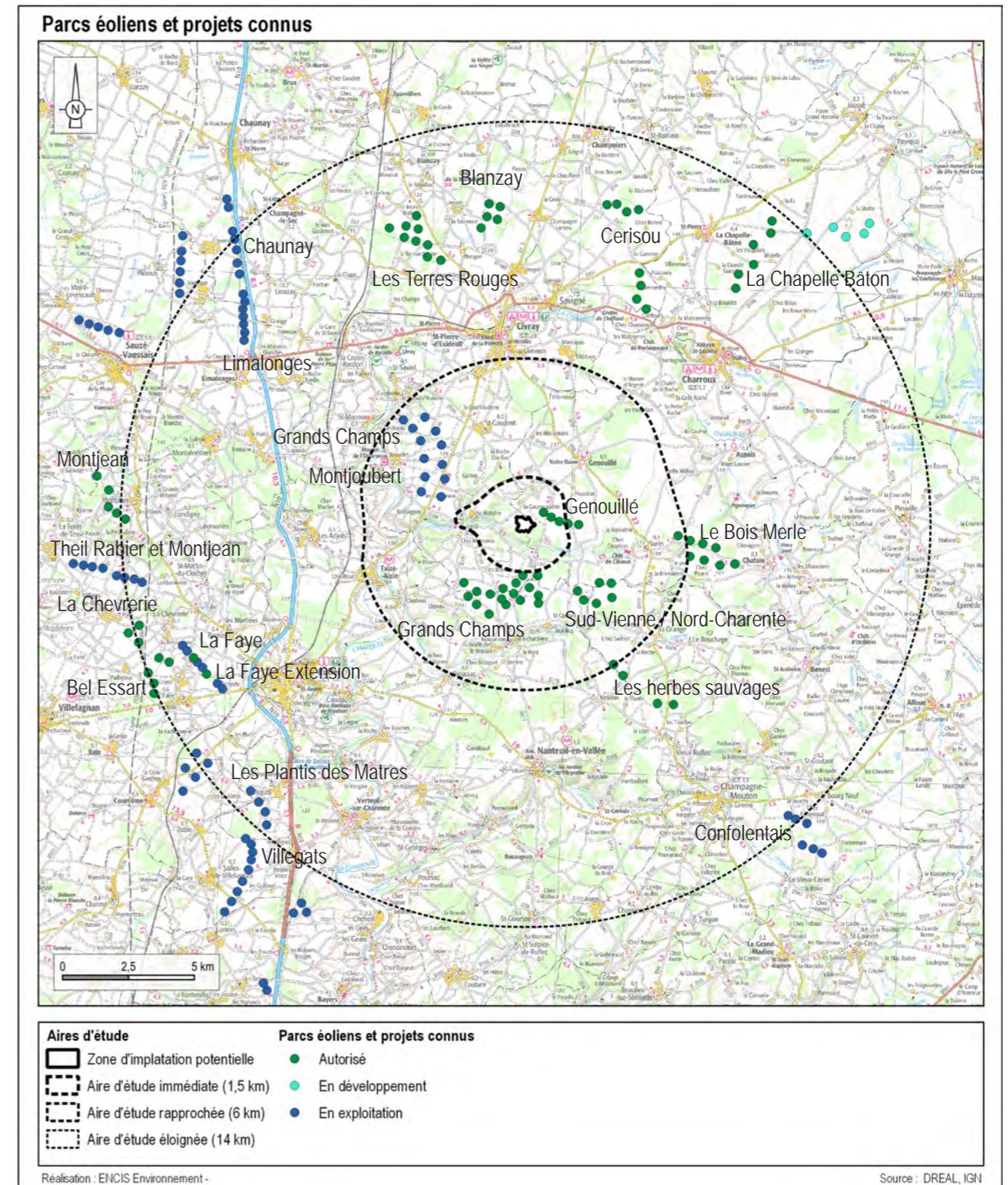
En l'occurrence, treize projets existants ou approuvés de parcs éoliens ou autres projets de grande hauteur ont été recensés dans le périmètre d'étude global. Ils se répartissent au nord de l'AEE (projets des Terres Rouges, Blanzay, Cerisou et la Chapelle Bâton), au sud-ouest de l'AEE (projets de Montjean, la Chèvrerie, La Faye extension, Bel Essart) et enfin, au centre du territoire d'étude avec les projets conséquents de Sud-Vienne / Nord-Charente, les Grands Champs, le Bois Merle et Genouillé.



Photographie 21 : Éoliennes en fonctionnement des parcs de Monts Joubert / Grands Champs en arrière-plan et fondations en cours du parc des Grands Champs



Photographie 22 : Eoliennes de Grands Champs, au nord-ouest de l'AER.



Carte 10 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.



## 3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 6 km jusqu'à 14 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

### 3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacement.

#### 3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

### Ruffec (3 522 habitants en 2019 selon l'INSEE)

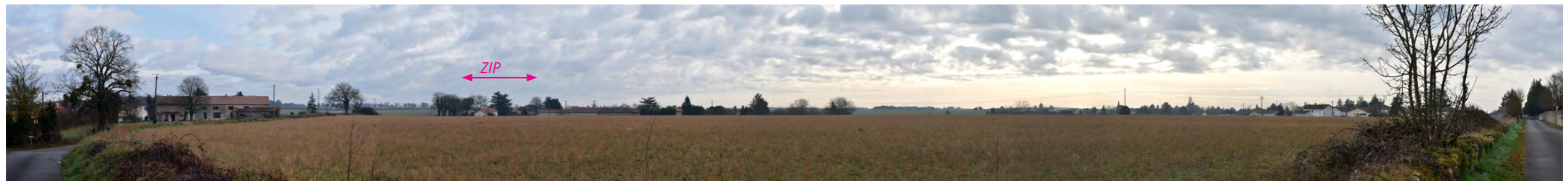
Cette ville est implantée dans la vallée de la Péruze, peu avant sa confluence avec la Charente, et est située à environ 10 km au sud-ouest de la ZIP. Cette ville d'étape sur la route entre Poitiers et Angoulême s'est développée autour de cet axe de circulation majeur, qui la contourne aujourd'hui par l'ouest. Autour d'un centre urbain ancien dense, établi en fond de vallée au sein d'un méandre de la rivière, diverses extensions plus récentes (pavillonnaires, d'activités...) se sont développées autour des voies principales.

Depuis le cœur de l'urbanisation, le tissu bâti dense forme des masques opaques empêchant toute visibilité sur la ZIP. Les franges de l'agglomération permettent des visibilités qui restent discontinues où la ZIP est très peu prégnante, les infrastructures et les trames végétales constituant des écrans visuels assez présents. C'est le cas au niveau de la D740 en quittant Ruffec par l'est (cf. Photographie 25), depuis la D8 au nord et les abords du cimetière (cf. Photographie 24) ou depuis la D740, en périphérie ouest, lorsque la départementale passe au-dessus de la N10.

**La sensibilité est très faible.**



Photographie 23 : Depuis le centre-bourg de Ruffec, aucune visibilité sur la ZIP.



Photographie 24 : ZIP peut perceptible depuis les abords du cimetière en limite est de Ruffec.



Photographie 25 : Vue sur l'extrémité haute de la ZIP depuis la D740, au niveau des quartiers pavillonnaires en limite est de Ruffec.



**Civray ( 2 733 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

A environ 6,5 km au nord de la ZIP, Civray est la seconde ville la plus importante de l'AEE. Construite sur les rives de la Charente, autour d'un ancien gué puis d'un pont, cette ville était un lieu de passage important entre le Bassin Aquitain et le Bassin Parisien. Fortifiée durant la Guerre de Cent Ans, cette ville-péage sur la Charente a également eu un rôle de protection et de douane. Le bâti s'est ensuite développé le long des axes de circulation, s'étendant sur les rebords de la vallée et en direction des plateaux au sud et au nord de la rivière.

L'implantation à mi-versant du centre ancien et la densité du bâti ne permettent pas de vues en direction de la ZIP depuis le cœur de ville. Des visibilitées très partielles sont cependant possibles depuis certains secteurs d'habitat plus récents, sur les hauts des versants et les rebords des plateaux, au sud de la ville, rue de la Mongère par exemple. Depuis la rue Jean Jaurès, traversant le centre bourg, quelques fenêtres visuelles offrent des vues fugaces sur le haut de la ZIP. En raison du caractère ponctuel et relativement excentré des points de vue, ainsi que de l'éloignement de la ZIP, **la sensibilité visuelle de la ville vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP reste très faible.**

**Nanteuil-en-Vallée ( 1 399 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Située à environ 9 km au sud de la ZIP, ce village concentre un patrimoine historique riche, lié à la présence d'une ancienne abbaye. L'urbanisation s'est développée dans le fond de vallée de l'Argentor, dans un contexte densément boisé.

L'encaissement dans la vallée et la végétation boisée en périphérie n'offrent aucune ouverture en direction de la ZIP.

**L'impact est nul.**



Photographie 26 : Depuis le centre de Civray, aucune visibilité étant donné les masques bâtis (ici depuis la rue Norbert Portejoie).



Photographie 27 : Centre-bourg dense de Nanteuil-en-Vallée ne ménageant aucune visibilité sur la ZIP.



**Charroux (1 153 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

A environ 9,5 km au nord-est de la ZIP, cette ville est située dans la vallée du Merdançon, juste en amont de sa confluence avec la Charente. La ville ancienne a été bâtie autour d'une abbaye et d'un château comtal, qui ont donné naissance à deux bourgs fortifiés de part et d'autre du ruisseau. L'ensemble a été ceint d'un rempart commun au cours du XIII<sup>ème</sup> siècle. Carrefour marchand et lieu de pèlerinages importants, cette cité a également été la capitale du comté de la Marche durant plusieurs siècles. Un riche patrimoine témoigne de cette période prospère (voir chapitres 3.2.2.1 (MH) et 3.2.2.3 (SPR)). Le ruisseau est aujourd'hui canalisé sur toute la traversée du bourg, et des lotissements d'habitat récents se sont développés sur les hauts versants du vallon. Charroux est aujourd'hui une ville d'importance moyenne, regroupant de nombreux commerces et services.

Le tissu bâti dense du centre-bourg ne ménage aucune ouverture et le contexte encaissé, en fond de vallée de la Charente ne permet aucune visibilité sur la ZIP. Depuis les routes d'accès, la succession des rideaux d'arbres ne permet pas non plus de vue sur la ZIP. Une visibilité lointaine et très partielle est tout de même possible depuis la rue du Châtelet, en limite nord-est de l'urbanisation, dominant la silhouette urbaine de Charroux (cf. Photographie 28).

**La sensibilité de ce village est très faible.**

**Champagne-Mouton (887 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Le bourg de Champagne-Mouton est implanté à environ 13 km au sud-est de la ZIP, sur les bords de l'Argent, à la croisée des routes départementales D28 et D740.

Les masques bâtis et la végétation, ainsi que le relief n'offrent aucune fenêtre visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle.

**La sensibilité de ce bourg est nul.**

**Limalonges (835 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Ce village se situe à environ 11,6 km au nord-ouest de la ZIP, entre la D948 au nord et la N10 à l'est. Limalonges est située au cœur de la plaine, dans un paysage agricole, plutôt ouvert. Quelques bosquets ponctuels animent le paysage.

Depuis le centre-bourg, le tissu bâti dense ne ménage aucune percée visuelle en direction de la ZIP (cf. Photographie 29). Depuis la périphérie est (rue du stade, rue de la croix Ballet), une fois l'urbanisation quittée, le haut de la ZIP est susceptible de s'élever très légèrement au-dessus de la cime des arbres, au gré des ouvertures à travers la végétation arborée de bord de route.

**La sensibilité de ce village est très faible.**



Photographie 28 : Perception très partielle du haut de la ZIP, depuis la rue du Châtelet, depuis les hauteurs nord-est de Charroux.



Photographie 29 : Tissu bâti du centre-bourg de Limalonges, ne permettant aucune vue sur la ZIP.



### 3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La *Carte 11* donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

#### La N10 à l'ouest de l'AEE

Axe de circulation nord-sud majeur et très fréquenté, cette route relie Poitiers au nord à Angoulême au sud, villes situées toutes deux bien au-delà de l'AEE.

Depuis la limite sud de l'AEE et en direction de Ruffec, des visibilité intermittentes sur la ZIP sont possibles, une fois la forêt de Tremblay dépassée. La ZIP apparaît fugacement et partiellement, au gré des trouées dans la végétation. Sur le reste du tronçon de la N10, les perceptions de la ZIP sont rares, limitées par les talus hauts encadrants la voie rapide ou par la végétation dense de bord de route.

**La sensibilité de cette route est très faible.**

#### La D148 au nord de l'AEE

Cette route relie Sauzé-Vaussais, en limite ouest de l'AEE (hors périmètre d'étude) à Pressac, à l'est de l'AEE, également hors du périmètre d'étude. Cette départementale contourne par le nord les villes de Civray et de Charroux. En arrivant depuis l'est de l'AEE, le bois de Charroux et le bois de chez Rateau arrêtent toute vue en direction de la ZIP. Puis jusqu'à Charroux, la route bordée d'alignement d'arbres au premier plan et de boisements à l'arrière plan est isolée des vues. Le contournement nord de Charroux n'offre aucune vue sur la ZIP non plus étant donné le relief et les linéaires arborés successifs à l'horizon. Un court tronçon de visibilité est ensuite recensé lorsque la route surplombe la vallée de la Charente, un peu avant Savigné. Puis entre Civray et Sauzé-Vaussais, quelques tronçons de visibilité sont encore recensés, la ZIP apparaissant de manière intermittente et partielle au-dessus des linéaires arborés.

**La sensibilité de cette route est faible.**

**Globalement, dans l'AEE, les axes de communication n'offrent que des perceptions très ponctuelles, voire furtives, d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.**

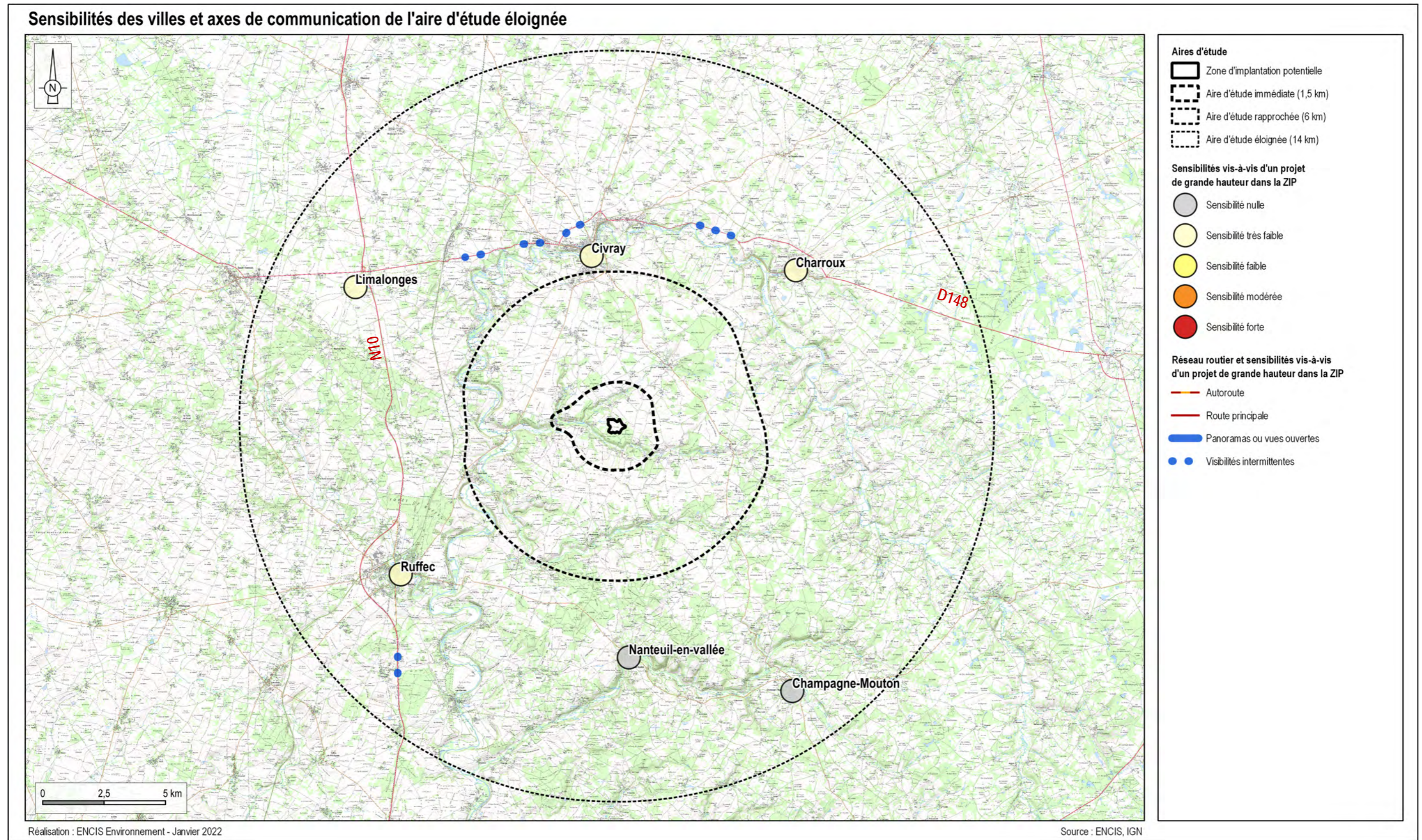


Photographie 30 : ZIP imperceptible depuis la N10, à proximité de son intersection avec la D37, au nord de l'AEE.



Photographie 31 : Perception furtive du haut de la ZIP, à travers une trouée dans la végétation, depuis la D148.





Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.



### 3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités vis-à-vis d'un projet dans la ZIP (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au chapitre 2.3.1.8, page 19.

#### 3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le **classement** qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'**inscription** au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

**La carte ci-contre localise les 46 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 42 d'entre eux sont situés dans l'AEE et 4 dans l'aire d'étude rapprochée (AER).**

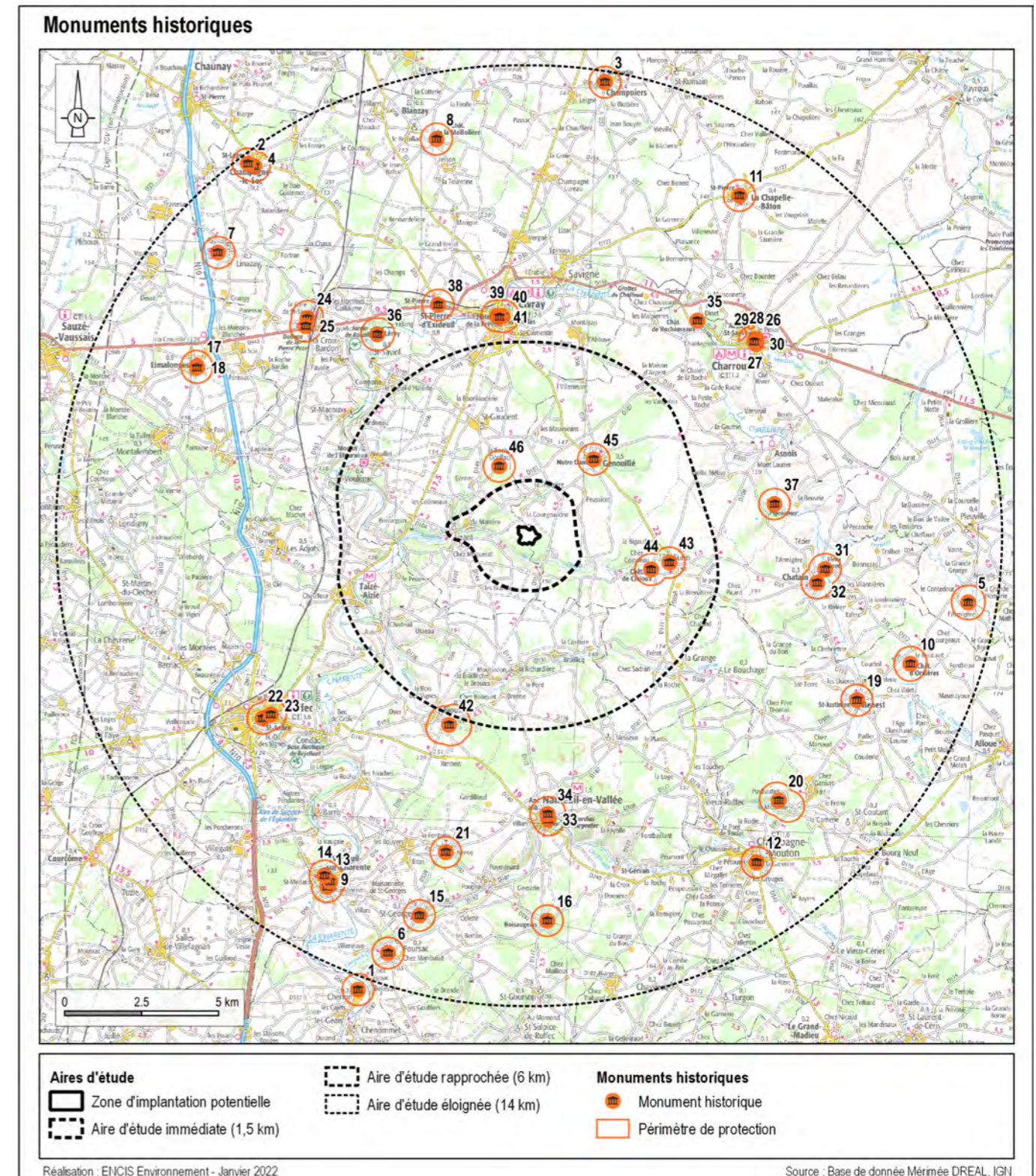
#### Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des monuments religieux (églises, chapelles, abbayes...). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également des châteaux et logis de différentes époques, plus ou moins bien conservés, ainsi que des maisons remarquables, pont et tumulus.

#### Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont l'abbaye et la vieille halle de Charroux, ainsi que le château de Verteuil-sur-Charente.

Parmi les 42 monuments historiques de cette aire d'étude, trois présentent un enjeu fort, dix un enjeu modéré et 29 un enjeu faible.



Carte 12 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



### Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisée soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilitées. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

**Parmi les 42 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte ou modérée. Un présente une sensibilité faible. Dix présentent une sensibilité très faible, avec des visibilitées ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage.**

### Description des éléments patrimoniaux présentant un enjeu fort ou une sensibilité faible à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux présentant une sensibilité faible à minima.

### Château de Verteuil (MH localisé au n°14 sur la carte page précédente)

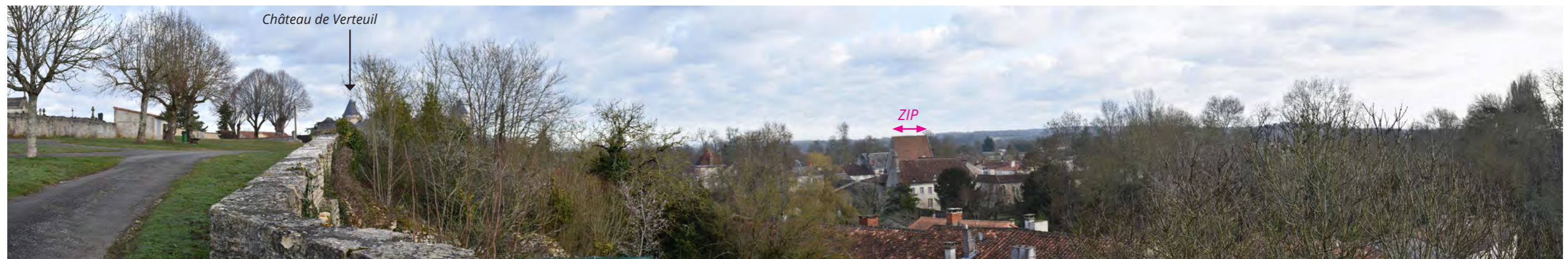
Le château actuel date du XV<sup>ème</sup> siècle, et est implanté sur le site d'un château féodal. Le plan adopte une forme triangulaire, les deux corps principaux de bâtiments étant connectés par un pavillon flanqué de deux tours rondes, qui accueille l'entrée principale. La situation sur un éperon surplombant la Charente le rend particulièrement repérable : ses toitures d'ardoises remarquables marquent fortement la silhouette du bourg et constituent un repère notable dans le paysage. **L'enjeu de ce monument est fort.**

La situation de l'édifice en fond de vallée empêche les visibilitées en direction de la ZIP, mais des covisibilités sont possibles depuis les routes approchant du bourg, à l'est (D76 notamment). Néanmoins, la ZIP est largement dissimulée par le relief et la végétation, et seule sa partie haute est perceptible. Une covisibilité est possible depuis l'esplanade des Tureaux, à travers une trouée dans la végétation, donc surtout en période hivernale, à feuilles tombées (cf. Photographie 33 et Photographie 34).

**La sensibilité est très faible.**



Photographie 32 : Château de Verteuil en bord de Charente.



Photographie 33 : Covisibilité entre le château de Verteuil et le haut de la ZIP, depuis le belvédère de l'église Saint-Médard (esplanade des Tureaux), à Verteuil-sur-Charente.



Photographie 34 : Visibilité lointaine et filtrée par la végétation, depuis le belvédère de l'église Saint-Médard, à Verteuil-sur-Charente.



**Vieilles halles de Charroux (MH n°26)**

Ces halles ont été construites au XVI<sup>ème</sup> siècle sur le site d'un ancien cimetière. Elles sont pavées et couvertes d'une charpente en châtaignier soutenue par 50 piliers. C'est l'une des plus grandes halles de l'ouest de la France. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Situées dans le creux de la vallée, dans le centre-ville de Charroux, aucune visibilité n'est possible depuis les halles. Aucune visibilité ni covisibilité avec la ZIP n'est identifiée dans le périmètre de protection.

**La sensibilité est nulle.**



Photographie 35 : Les vieilles halles de Charroux.

**Abbaye de Charroux (MH n°28)**

Cette abbaye bénédictine, fondée au VIII<sup>ème</sup> siècle, a été un centre religieux de grande importance dans la région. Située sur les chemins de Compostelle, cette riche abbaye possédait des reliques sacrées et était un lieu de pèlerinages important. En partie détruite au début du XI<sup>ème</sup> siècle, elle a été reconstruite, mais plusieurs incendies ont détruit ces constructions neuves. Sa tour-lanterne octogonale est aujourd'hui encore bien visible, et le portail gothique en partie conservé. Ces éléments ainsi que les restes de la chapelle sud, les vestiges et l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire de l'ancienne abbaye sont classés. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Construite au creux du vallon du Merdançon, dans le bourg de Charroux, aucune ouverture visuelle n'est possible depuis le monument. Une covisibilité très partielle et discrète est cependant recensée depuis la rue de Châtelet, en limite nord-est d'urbanisation de Charroux (cf. Photographie 37).

**La sensibilité de ce monument est très faible.**



Photographie 36 : Tour-lanterne de l'abbaye de Charroux.



Photographie 37 : Covisibilité très partielle entre la tour lanterne de l'abbaye de Charroux et le haut de la ZIP depuis la rue de Châtelet, depuis les hauteurs nord-est de Charroux.



**Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (MH n°38)**

Cette église romane a été classée monument historique en 1904. Elle est ornée de modillons et implantée dans un cimetière qui comporte des tombes à cheval. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

L'édifice est situé au centre du bourg, au milieu d'un cimetière. Une covisibilité est possible depuis la D35 longeant l'est du cimetière. La ZIP émerge très légèrement au-dessus du linéaire arboré composant l'horizon, dans l'axe de la route (cf. Photographie 39).

**La sensibilité de ce monument est faible.**



Photographie 38 : Eglise Saint-Pierre-ès-Liens, à Civray.



Photographie 39 : Covisibilité entre l'église Saint-Pierre-ès-Liens et le haut de la ZIP, dans l'axe de la D35, à Civray.



INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
1	16	CHENON	Château	Partiellement inscrit	Faible	Implantation en fond de vallée de la Charente. Aucune visibilité ou covisibilité possible en raison du relief.	Nulle	15,4
2	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Eglise Saint-Léger	Classé	Faible	Depuis les abords sud de l'édifice, perception lointaine et partielle du haut de la ZIP uniquement. Distance et masques visuelles limitent les visibilitées.	Très faible	14,6
3	86	CHAMPNIERS	Eglise Saint-Martin	Classé	Modéré	Situation en cœur de bourg : aucune visibilité possible depuis les abords étant donné la présence des masques bâtis. Perception très discrète sur le haut de la ZIP depuis la D27, en limite sud du périmètre de protection.	Très faible	14,6
4	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Maison noble	Partiellement inscrit	Faible	Implantation en limite sud d'urbanisation au cœur d'un jardin arboré. Aucune visibilité ou covisibilité recensée du fait du relief et de la végétation.	Nulle	14,5
5	16	PLEUVILLE	Château de Gorce	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation au niveau d'un talweg entre le ruisseau de la Grande Homarie et le Transon. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné les masques végétaux.	Nulle	14
6	16	POURSAC	Eglise	Inscrit	Faible	Implantation en fond de vallée de l'Argentor. Aucune vue possible étant donné la situation encaissée.	Nulle	13,9
7	86	LINAZAY	Logis du Magnou	Partiellement inscrit	Faible	Logis inséré dans un écrin paysager limitant les visibilitées. ZIP perceptible très partiellement au-dessus des boisements à l'horizon, depuis la route d'accès au logis.	Très faible	13,2
8	86	BLANZAY	Château de la Maillollière	Partiellement inscrit	Faible	Perception potentielle de la ZIP depuis les étages (non visitables). Aucune vue vers la ZIP depuis les abords étant donné le relief et la présence de la végétation.	Très faible	12,8
9	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Eglise Saint-Médard	Inscrit	Faible	Vue possible depuis l'esplanade des Tureaux, au niveau des abords sud de l'église. Vue lointaine, très partielle et en grande partie dissimulée par les boisements à l'horizon.	Très faible	12,7
10	16	BENEST	Château d'Ordière	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation au niveau d'un talweg. Aucune visibilité sur la ZIP en raison du contexte encaissé. Tourelles du château visibles depuis la D36, sans visibilité possible sur la ZIP.	Nulle	12,7
11	86	CHAPELLE-BÂTON	Eglise Saint-Pierre	Partiellement Classé-Inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité depuis les abords étant donné les masques bâtis. Très légère perception du haut de la ZIP, depuis la D107, depuis la limite sud du périmètre de protection, sans covisibilité possible avec l'église.	Très faible	12,6
12	16	CHAMPAGNE-MOUTON	Eglise Saint-Michel	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation en point bas, au cœur de l'urbanisation. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné le relief, les masques bâtis et végétaux.	Nulle	12,6
13	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Couvent des Cordeliers	Inscrit	Modéré	Monument implanté au cœur du bourg, en fond de vallée. Aucune visibilité sur la ZIP étant donné le contexte encaissé. Covisibilité possible depuis l'esplanade des Tureaux mais couvent peu discernable car intégré au tissu bâti dans lequel il est inséré.	Très faible	12,6
14	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Château	Classé	Fort	Implantation encaissée en bordure de la Charente ne permettant aucune vue sur la ZIP depuis les abords de l'édifice. Vue potentielle sur le haut de la ZIP, depuis les étages les plus hauts. Monument repérable distinctement depuis les abords de Verteuil-sur-Charente. Covisibilité possible depuis l'esplanade des Tureaux, à travers une trouée dans la végétation et en période hivernale surtout.	Très faible	12,5
15	16	SAINT-GEORGES	Eglise Saint-Georges	Inscrit	Faible	Implantation en fond de vallée. Situation encaissée empêchant toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	12,5
16	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Chapelle du Boisaugais	Classé	Faible	Chapelle située au bord d'une route de campagne, dans un petit hameau. Relief, distance et succession de linéaire bocager empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	12,2

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
17	79	LIMALONGES	Eglise Saint-Jean Baptiste	Classé	Faible	Implantation au sein de l'urbanisation. Aucune visibilité depuis les abords directs de l'édifice étant donné les masques bâtis. Covisibilité très partielle et discrète entre la ZIP et le clocher de l'église, depuis la limite ouest du périmètre de protection, rue de la Mare et rue de la Caillaude.	Très faible	11,6
18	79	LIMALONGES	Maison	Partiellement inscrit	Faible	Implantation au sein de l'urbanisation. Aucune visibilité depuis les abords directs de l'édifice étant donné les masques bâtis.	Nulle	11,6
19	16	BENEST	Eglise Saint-Justinien	Inscrit	Faible	Édifice inséré dans un contexte urbain. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné le relief et les masques bâtis et végétaux.	Nulle	11,5
20	16	SAINT-COUTANT	Château de Puybautier	Partiellement inscrit	Faible	Implantation dans un contexte densément arboré. Versants boisés de la vallée de l'Or masquant toute vue en direction de la ZIP.	Nulle	11,5
21	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Château d'Aizecq	Partiellement inscrit	Faible	Depuis le château, ZIP masquée par la végétation sur la ligne de faite en direction de la ZIP. Covisibilité possible depuis la D339, en arrivant au cimetière, au sud-ouest du périmètre de protection.	Très faible	10,3
22	16	RUFFEC	Eglise Saint-André	Partiellement Classé	Faible	Implantation au cœur du bourg dans un contexte encaissé. Aucune visibilité possible. Édifice intégré dans le tissu urbain et ne se démarquant pas de celui-ci en hauteur. Aucune covisibilité n'a été recensée.	Nulle	10
23	16	RUFFEC	Eglise Saint-Blaise (vestiges de l'ancienne)	Inscrit	Faible	Implantation au cœur du bourg dans un contexte encaissé. Aucune visibilité possible en raison du relief et des masques bâtis.	Nulle	9,7
24	79	LIMALONGES	Tumulus des Nouverteils	Inscrit	Faible	Monument implanté au cœur d'un boisement. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné les masques boisés.	Nulle	9,6
25	79	LIMALONGES	Dolmen dit La Pierre Pèse	Classé	Faible	Monument implanté au cœur d'un boisement. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné les masques boisés.	Nulle	9,4
26	86	CHARROUX	Halles (vieilles)	Classé	Fort	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur la ZIP en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement.	Nulle	9,4
27	86	CHARROUX	Maison à pans de bois	Classé	Faible		Nulle	9,4
28	86	CHARROUX	Abbaye	Classé	Fort	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur la ZIP en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement. Covisibilité avec la tour-lanterne depuis la rue Châtelet, depuis les hauteurs nord-est de Charroux.	Très faible	9,4
29	86	CHARROUX	Porte de l'aumônerie	Classé	Modéré	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur la ZIP en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement.	Nulle	9,3
30	86	CHARROUX	Maison de bois	Inscrit	Faible		Nulle	9,3
31	86	CHATAIN	Pont sur la Charente (vieux)	Inscrit	Faible	Implantation encaissée empêchant toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	9,3
32	86	CHATAIN	Eglise	Inscrit	Faible	Implantation sur une pente tournée vers l'est, à l'opposé de la ZIP. Relief et masques végétaux et bâtis arrêtent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	9,1
33	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Eglise Saint-Jean Baptiste	Partiellement inscrit	Faible	Édifice situé en cœur de bourg. Tissu bâti dense empêchant toute visibilité.	Nulle	8,9
34	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Abbaye Notre-Dame et Saint-Benoît	Classé	Modéré	Abbaye implantée en limite nord d'urbanisation, en lisière de forêt. Contexte encaissé et masse végétale dense empêchent toute visibilité.	Nulle	8,7
35	86	CHARROUX	Château de Rochemaux	Partiellement inscrit	Faible	Implantation au sein d'un parc paysager, en surplomb de la Charente. Aucune visibilité possible sur la ZIP en raison du relief et des masques végétaux denses.	Nulle	8,5
36	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Château de Léray	Partiellement inscrit	Faible	Situation en fond de vallée de la Charente, en lisière de boisement. Aucune visibilité possible sur la ZIP étant donné l'encaissement et les masques végétaux.	Nulle	7,7



INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
37	86	ASNOIS	Château de Beauregard	Partiellement inscrit	Faible	Implantation en bordure de Charente, dans un contexte bocager. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné le relief et les masques végétaux denses.	Nulle	7,6
38	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Classé	Modéré	Édifice situé au centre du bourg, au milieu du cimetière. Covisibilité possible depuis la D35 longeant l'est du cimetière. ZIP émergeant légèrement au-dessus du linéaire arboré composant l'horizon.	Faible	7,6
39	86	CIVRAY	Maison du XV <sup>ème</sup> siècle	Inscrit	Faible	Bâtiments situés en plein cœur de l'urbanisation. Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du tissu bâti formant des masques.	Nulle	6,8
40	86	CIVRAY	Eglise Saint-Nicolas	Classé	Modéré		Nulle	6,8
41	86	CIVRAY	Maison   Tourelle	Inscrit	Faible		Nulle	6,8
42	16	BIOUSSAC	Domaine de l'Abrègement	Inscrit	Modéré	Domaine implanté le long de la D176 en lisière de forêt. Masse végétale arborée jouant le rôle d'écran opaque. Aucune vue possible sur la ZIP.	Nulle	6,3

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.





Photographie 40 : Le château de Gorce (MH n°5).



Photographie 42 : Le château d'Ordières sur la commune de Benest (MH° 10).



Photographie 41 : Eglise de Poursac (MH n°6).



Photographie 44 : Eglise Saint-Michel (MH n°12) à Champagne-Mouton.



Photographie 43 : Logis du Magnou (MH n°7) dans son écrin paysager.



Photographie 45 : Eglise Saint-Jean Baptiste (MH n°17) à Limalonges.



Photographie 46 : Maison (MH n°18) à Limalonges.





Photographie 47 : Eglise Saint-André (MH°22) à Ruffec.



Photographie 48 : Vestiges de l'ancienne église Saint-Blaise (MH°23) à Ruffec.



Photographie 49 : Pont sur la Charente (MH°31) à Chatain.



Photographie 50 : L'église (MH°32) de Chatain.



Photographie 51 : Château de Rochemaux (MH n°35).



Photographie 52 : Château de Beauregard (MH n°37).



Photographie 53 : Eglise Saint-Nicolas (MH n°40).



Photographie 54 : Maison XV<sup>ème</sup> siècle (MH n°39).



Photographie 55 : Eglise Saint-Pierre à la Chapelle-Bâton (MH n°11).



Photographie 56 : Eglise Saint-Martin (MH n°3).



### 3.2.2.2 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

**Six sites protégés, dont un classé et cinq inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la Carte 13.** On dénombre un site naturel : Les grottes du Chaffaud. Les autres sont liés à la protection de patrimoine architectural : l'ancienne abbaye et la place de Nanteuil-en-Vallée, le moulin des Âges, l'église et le cimetière d'Asnois et la place de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure de Verteuil-sur-Charente. Tous ces sites se situent dans l'aire d'étude éloignée.

#### Description des sites protégés présentant un enjeu modéré ou une sensibilité faible à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le Tableau 4. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant un enjeu modéré et ceux présentant une sensibilité faible à minima.

#### Site inscrit de l'ancienne abbaye de Nanteuil-en-Vallée

Ce site, qui se trouve à 8,7 km environ au sud de la ZIP correspond au périmètre de l'ancienne abbaye Notre-Dame. Monument historique classé (MH n°34), cet édifice est décrit et sa sensibilité étudiée au chapitre 3.2.2.1. **L'enjeu est modéré.**

L'abbaye est implantée en limite nord d'urbanisation, en lisière de forêt. Le contexte encaissé et la masse végétale dense empêchent toute percée visuelle en direction de la ZIP (cf. Photographie 57). **La sensibilité est nulle.**



Photographie 57 : Ancienne abbaye Notre-Dame (MH n°34) et son site inscrit, implanté dans un contexte encaissé et densément arboré ne permettant aucune visibilité sur la ZIP.

#### Site inscrit des grottes du Chaffaud

Ce petit site, qui se trouve à 8,2 km environ au nord de la ZIP, recouvre un ensemble de cavités ayant servi d'habitat préhistorique, ainsi que les rochers surplombant la Charente et une partie des berges alentour. Une promenade est aménagée à flanc de falaise pour découvrir les grottes, néanmoins, l'accès est actuellement interdit au public en raison de risques d'éboulements. **L'enjeu est modéré.**

Le versant est incliné vers le sud/sud-est, en direction de la ZIP mais la végétation dense de ce relief accidenté ne permet aucune ouverture visuelle en direction de la ZIP.

**La sensibilité est nulle.**



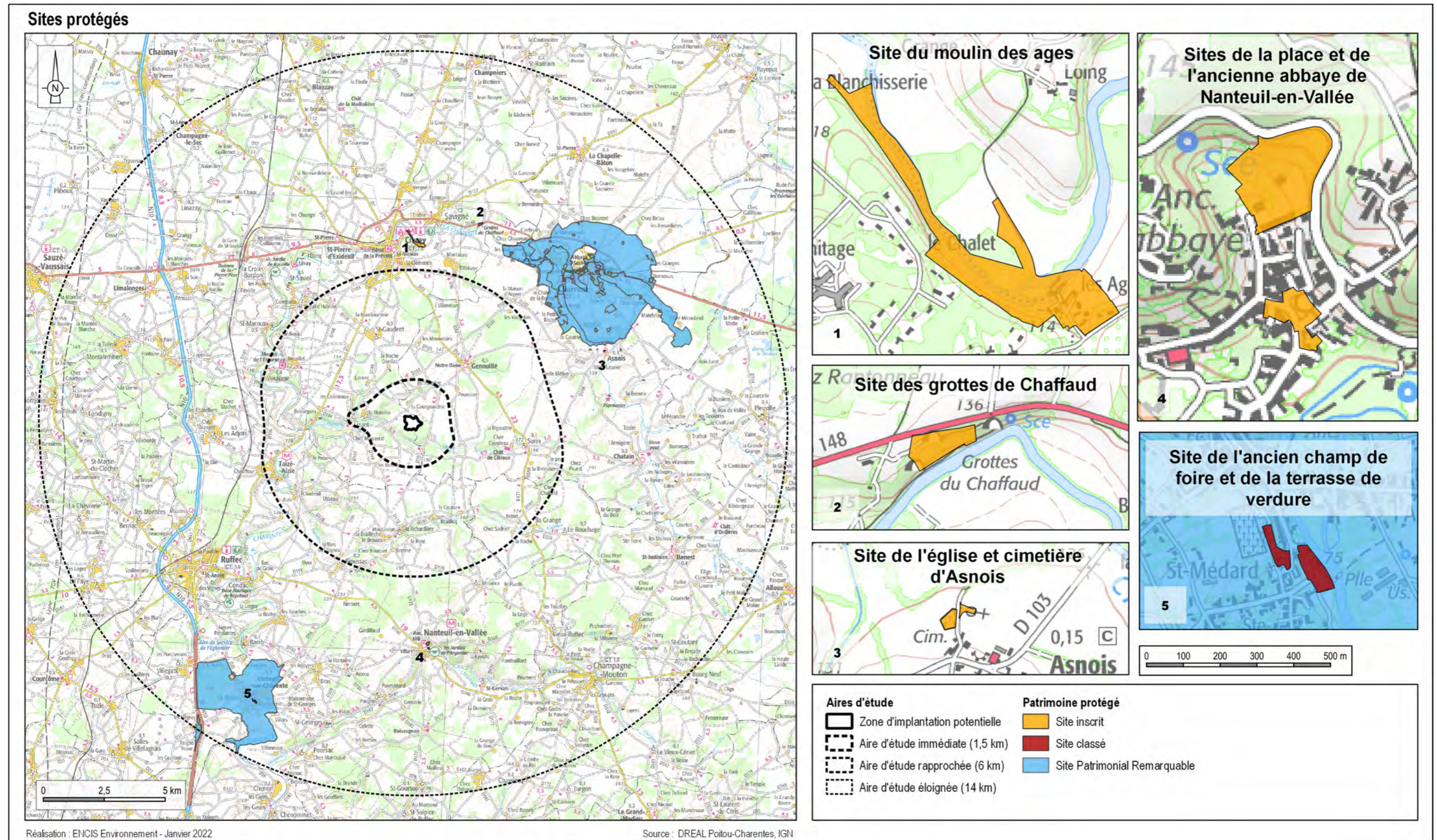
Photographie 58 : Les grottes du Chaffaud.

#### Site classé de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure

Deux secteurs sont concernés par cette protection : la prairie arborée longeant la rive droite de la Charente, au sud du bourg, et le glacis enherbé longeant le cimetière au nord de l'église St-Médard. Ces lieux forment des espaces publics agréables, ouvrant à la fois sur le patrimoine bâti du village et sur les paysages de la rivière. **L'enjeu est modéré.**

Depuis le site en bordure de la Charente, aucune vue n'est possible étant donné l'encaissement et la végétation. Depuis la partie du site en hauteur, surplombant la Charente et bordant l'église Saint-Médard et le cimetière (esplanade des Tureaux), la ZIP est perceptible mais de manière lointaine et en grande partie filtrée par la végétation (cf. Photographie 33 et Photographie 34). **La sensibilité est très faible.**





Carte 13 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.



### 3.2.2.3 Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

« Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

**On dénombre deux sites patrimoniaux remarquables dans le périmètre d'étude : celui de Charroux au nord-est de l'AEE et celui de Verteuil-sur-Charente au sud-ouest de l'AEE.**

#### Le site patrimonial remarquable de Verteuil-sur-Charente

Ce site est situé à environ 10,8 km au sud-ouest de l'AEE. Le secteur protégé couvre la ville, le bois de la Tremblaye, le méandre de la Charente au sud de la ville et le hameau des Nègres. La majeure partie est donc située dans la vallée encaissée de la Charente ou couverte par les boisements. Bien que le patrimoine concerné par cette protection soit reconnu, **l'enjeu reste donc modéré.**

Depuis l'urbanisation, le tissu bâti dense, l'encaissement et les masques végétaux ne ménagent aucune percée visuelle en direction de la ZIP. Une vue est cependant possible depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard (cf. Photographie 33 et Photographie 34). La ZIP demeure lointaine et peu prégnante dans le champ de vision. En arrivant depuis l'est, une covisibilité entre la silhouette urbaine ponctuée par le château et le haut de la ZIP est possible mais de manière fugace, la ZIP étant assez discrète dans la vue (cf. Photographie 62).

**La sensibilité est très faible.**



Photographie 62 : Silhouette urbaine de Verteuil-sur-Charente, ponctuée par son château, se démarquant dans le paysage.



Photographie 59 : Château se distinguant du reste du tissu urbain, depuis le sud de Verteuil-sur-Charente (D56).



Photographie 60 : Le château de Verteuil-sur-Charente (MH° 14), vue depuis un pont sur le fleuve.



Photographie 61 : Eglise Saint-Médard (MH° 9) surplombant la vallée de la Charente et château en arrière-plan.



### Le site patrimonial remarquable de Charroux

Il recouvre une grande partie du territoire communal de Charroux, comprenant plusieurs monuments historiques (Abbaye Saint-Sauveur et porte de l'aumônerie, vieilles halles, deux maisons remarquables dans le bourg et château de Rochemaux en périphérie, cf. chapitre 3.2.2.1). Le périmètre de protection recouvre également les fortifications urbaines du bourg, les vallées de la Charente et de son affluent le Merdaçon, et une large portion du territoire alentour, composée de jardins en terrasses et de reliefs ondulés ouvrant des perspectives sur un paysage bocager relativement préservé, et de hameaux comprenant des maisons et bâtiments d'élevage traditionnels. **L'enjeu de ce site patrimonial remarquable est fort** en raison de la reconnaissance des monuments qu'il recouvre, de la qualité architecturale du bourg de Charroux et de l'aspect pittoresque du vallon.

Aucune visibilité n'est identifiée depuis le cœur de ville de Charroux en raison de la présence des masques bâtis et de la situation encaissée de la ville. Seules des perceptions partielles et ponctuelles sont possibles en périphérie de la ville : c'est le cas en limite est du périmètre, à l'intersection entre la D4 et la D103. Une covisibilité très partielle et discrète est également recensée depuis la rue de Châtelet, en limite nord-est d'urbanisation de Charroux (cf. Photographie 37).

**La sensibilité de ce site est très faible.**

#### 3.2.2.4 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

**Aucun site UNESCO n'est présent dans l'aire d'étude.**



Photographie 63 : Les vieilles halles (MH° 26) de Charroux.



Photographie 64 : Maison à pans de bois (MH° 27) à Charroux.



Photographie 65 : Tour lanterne de l'abbaye St-Sauveur.



Photographie 66 : Porte de l'aumônerie (MH° 29) à Charroux.



Photographie 67 : Vue panoramique sur Charroux, la ZIP se retrouvant masquée par le relief (dans le dos de l'observateur).



INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
16	NANTEUIL-EN-VALLEE	Ancienne Abbaye	Site inscrit	Modéré	Sites protégeant les abords de l'ancienne abbaye Notre-Dame et Saint-Benoît (MH n°34) et les abords de l'église Saint-Jean-Baptiste (MH n°33). Sites implantés en cœur de bourg et en lisière de forêt. Contexte encaissé, masques bâtis et végétaux empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	8,7
16	NANTEUIL-EN-VALLEE	La Place	Site inscrit	Faible		Nulle	8,9
86	SAVIGNE / CIVRAY	Le Moulin des Âges	Site inscrit	Faible	Site englobant un moulin construit en rive gauche de la Charente, le hameau les Âges ainsi que les berges de la Charente, en aval du moulin, sur environ 800 m. Contexte encaissé et végétation dense de fond de vallée ne permettent aucune vue sur la ZIP.	Nulle	8
86	SAVIGNE	Grottes du Chaffaud	Site inscrit	Modéré	Site intégrant un ensemble de cavités ayant servi d'habitat préhistorique ainsi que des rochers surplombant la Charente. Aucune vue depuis le site en raison du relief et de la végétation.	Nulle	8,2
86	ASNOIS	Eglise et cimetière	Site inscrit	Faible	Site couvrant un ensemble constitué d'une église romane, un presbytère et un petit cimetière de l'autre côté de la route. Relief et végétation arrêtent toute vue en direction de la ZIP.	Nulle	6,9
16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Place de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure	Site classé	Modéré	Deux secteurs concernés par le site protégé : une prairie arborée longeant la rive droite de la Charente et le glacis enherbé longeant le cimetière au nord de l'église St-Médard. Aucune vue possible depuis le site en bordure de la Charente étant donné l'encaissement et la végétation. Perception possible de la ZIP depuis la partie du site en hauteur (esplanade des Tureaux), surplombant la Charente.	Très faible	12,7
16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Verteuil-sur-Charente	Site Patrimonial Remarquable	Modéré	Site couvrant la ville, le bois de la Tremblaye, le méandre de la Charente au sud de la ville et le hameau des Nègres. Majeure partie située dans la vallée encaissée de la Charente ou couverte par les boisements ne permettant aucune visibilité sur la ZIP. Vue possible depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard.	Très faible	10,8
86	CHARROUX	Charroux	Site Patrimonial Remarquable	Fort	Site recouvrant une grande partie du territoire communal et concentrant plusieurs monuments historiques. Étant donné les masques bâtis et le contexte bocager autour de la ville de Charroux, les vues sont globalement arrêtées. Quelques vues en périphéries possibles, depuis l'intersection entre la D4 et la D103, ou encore la rue du Châtelet.	Très faible	6,8

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.





Photographie 68 : La place en croissant de lune devant l'église de Nanteuil-En-Vallée.



Photographie 69 : Le moulin des Âges.



Photographie 70 : Eglise et cimetière d'Asnois.



### 3.2.3 Le contexte touristique

Activités en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et analysés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

#### 3.2.3.1 Description générale

L'ancienne région Poitou-Charentes est au neuvième rang des régions visitées par les français, mais les départements principalement concernés par l'AEE ne sont pas les plus attractifs de la région, ne possédant pas de littoral. Le département de la Charente est ainsi le moins attractif de la région Poitou-Charentes, tandis que le département des Deux-Sèvres n'est pas une destination touristique importante, son image n'étant pas identifiable à l'échelle nationale et encore moins internationale. Les axes de développement touristique sont orientés sur « les vacances du ressourcement » (plaisirs et valeurs simples, authenticité...), « les escapades de caractère » (Art, Histoire, art de vivre...) et les séjours vélo.

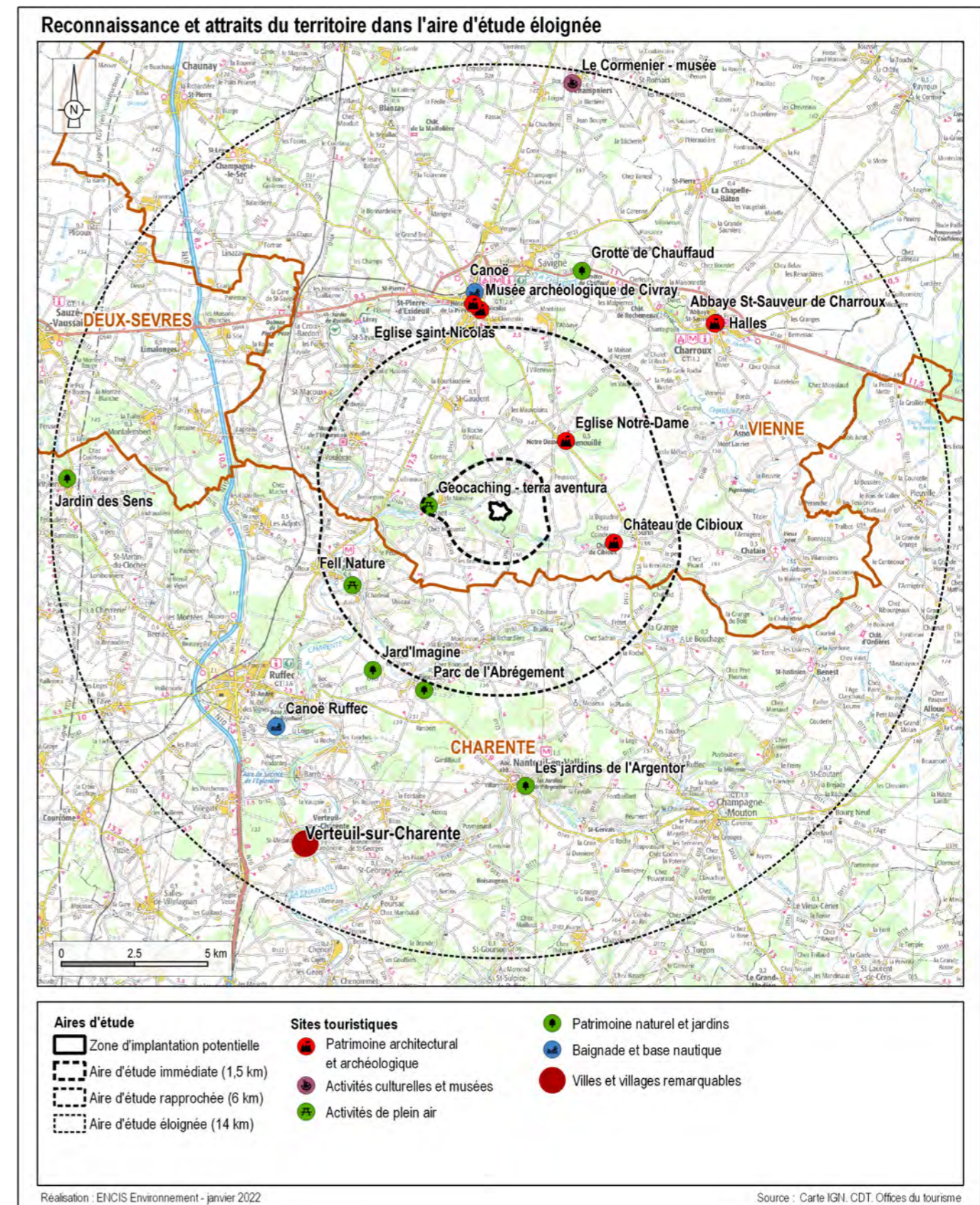
On trouve donc peu de sites touristiques vraiment reconnus à l'échelle du périmètre d'étude. Quelques villages présentent un patrimoine bâti valorisé, en partie déjà identifié au titre du patrimoine protégé : Verteuil-sur-Charente (Petite Cité de Caractère), Civray, Charroux. En plus de ces éléments, quelques monuments historiques bénéficient d'une reconnaissance locale (valorisation des églises romanes). Localement, quelques sites naturels, jardins et activités de plein air s'articulent principalement autour des cours d'eau, dans les vallées de l'AEE.

#### 3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés ou des sensibilités faibles à minima (aucun dans cette aire d'étude).

Notons que la **vieille halle de Charroux**, les **grottes de Chaffaud**, **l'église Saint-Nicolas de Civray** ainsi que **le domaine de l'Abrègement** sont également protégés au titre des monuments historiques ou des sites. Ils sont décrits et leurs sensibilités sont étudiées au chapitre 3.2.2.1. et 3.2.2.2. Pour rappel, ces quatre sites présentent des **enjeux modérés** et **leurs sensibilités sont nulles**.

Parmi les autres sites de l'aire d'étude éloignée, un seul présente un **enjeu fort**.



Carte 14 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.



### Village de Verteuil-sur-Charente

Ce village bénéficie du label Petite Cité de Caractère. Son centre est protégé par un site inscrit (chapitre 3.2.2.2) et un Site Patrimonial Remarquable (chapitre 3.2.2.3). Cette cité est étroitement liée à son château (MH classé n°14), propriété de la famille de La Rochefoucauld depuis plus de mille ans, jusqu'à récemment. La ville est construite de part et d'autre du fleuve de la Charente et les ruelles, impasses et venelles témoignent de l'implantation médiévale du bourg. **L'enjeu est modéré.**

Une vue est possible depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard (cf. Photographie 33 et photographie 34). Depuis la promenade le long de la Charente, l'encaissement de fond de vallée ne permettent aucune vue sur la ZIP.

**La sensibilité est très faible.**

## Verteuil-sur-Charente



**Un village dominé par son château royal.**

Photographie 71 : Village de Verteuil-sur-Charente labellisé «petite Cité de Caractère» (source : <https://petitescitesdecaractere.com/fr/nos-petites-cites-de-caractere/verteuil-sur-charente>).

### Village de Charroux

A environ 9,5 km à l'est de la ZIP, ce village est situé dans la vallée du Merdançon, juste en amont de sa confluence avec la Charente et bénéficie du label «Petite Cité de caractère». La ville ancienne a été bâtie autour d'une abbaye et d'un château comtal, qui ont donné naissance à deux bourgs fortifiés de part et d'autre du ruisseau. L'ensemble a été ceint d'un rempart commun au cours du XIII<sup>ème</sup> siècle. Carrefour marchand et lieu de pèlerinages importants, cette cité a également été la capitale du comté de la Marche durant plusieurs siècles. Un riche patrimoine témoigne de cette période prospère (voir chapitres 3.2.2.1 (MH) et 3.2.2.3 (SPR)).

Le tissu bâti dense du centre-bourg ne ménage aucune ouverture et le contexte encaissé, en fond de vallée de la Charente ne permet aucune visibilité sur la ZIP. Depuis les routes d'accès, la succession des rideaux d'arbres ne permet pas non plus de vue sur la ZIP. Une visibilité lointaine et très partielle est tout de même possible depuis la rue du Châtelet, en limite nord-est de l'urbanisation, dominant la silhouette urbaine de Charroux (cf. Photographie 28) mais elle concerne un site pavillonnaire et non touristique.

**La sensibilité peut être jugée nulle.**

## Charroux



**Une ancienne capitale médiévale au coeur de la Vienne.**

Photographie 72 : Village de Charroux labellisé «petite Cité de Caractère» (source : <https://petitescitesdecaractere.com/fr/nos-petites-cites-de-caractere/charroux>).



INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
86	CHAMPNIERS	Musée du Vieux Cormenier	Activité culturelle et musées	-	Faible	Musée d'automates sur la thématique de la vie rurale au XX <sup>ème</sup> siècle. Aucune visibilité étant donné la distance et les masques bâtis et végétaux.	Nulle	14,5
16	MONTJEAN	Jardin des Sens	Patrimoine naturel et jardin	-	Très faible	Aucune visibilité sur la ZIP étant donné les masques bâtis et végétaux	Nulle	14,3
16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Village de Verteuil-sur-Charente	Petite Cité de Caractère	SPR, site inscrit	Modéré	Vue possible depuis l'esplanade des Tureaux, aux abords de l'église Saint-Médard. Depuis la promenade le long de la Charente, aucune visibilité étant donné l'encaissement de fond de vallée.	Très faible	12,8
16	RUFFEC	Base nautique de Réjallant	Baignade et base nautique	-	Très faible	Situation en fond de vallée boisée ne permettant aucune perception de la ZIP.	Nulle	10,2
86	CHARROUX	Village de Charroux	Petite Cité de Caractère	MH, SPR	Modéré	Bâti dense et contexte encaissé empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	9,4
86	CHARROUX	Halles	Patrimoine architectural et archéologique	MH classé	Fort	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité possible sur la ZIP en raison de la présence des masques bâtis et de l'encaissement	Nulle	9,4
16	NANTEUIL-EN-VALLEE	Les jardins de l'Argentor	Patrimoine naturel et jardin	-	Faible	Jardin public sur les bords de la rivière Argentor. Implantation en fond de vallée ne permettant aucune vue sur la ZIP.	Nulle	9,1
86	SAVIGNE	Grottes du Chaffaud	Patrimoine architectural et archéologique	Site inscrit	Modéré	Site intégrant un ensemble de cavités ayant servi d'habitat préhistorique ainsi que des rochers surplombant la Charente. Aucune vue depuis le site en raison du relief et de la végétation	Nulle	8,2
86	CIVRAY	Canoë	Baignade et base nautique	-	Très faible	Activité se déroulant au creux de la vallée de la Charente. Aucune vue possible en direction de la ZIP.	Nulle	7,2
86	CIVRAY	Musée archéologique de Civray	Activité culturelle et musées	-	Faible	Musée municipal présentant des pièces archéologiques trouvées dans la région de Civray. Situé place Leclerc, dans le bourg et près du bas de la vallée de la Charente, aucune visibilité possible depuis le musée.	Nulle	6,8
86	CIVRAY	Eglise Saint-Nicolas	Patrimoine architectural et archéologique	MH classé	Modéré	Bâtiments situés en plein cœur de l'urbanisation. Aucune visibilité ou covisibilité en raison de la densité du tissu bâti formant des masques.	Nulle	6,8
16	BIOUSSAC	Jard'Imagine	Patrimoine naturel et jardin	-	Très faible	Contexte végétalisé de jardin arrêtant les vues sur la ZIP.	Nulle	6,5
16	BIOUSSAC	Parc de l'Abrègement	Patrimoine naturel et jardin	MH inscrit n°42	Modéré	Domaine implanté le long de la D176 en lisière de forêt. Masse végétale arborée jouant le rôle d'écran opaque. Aucune vue possible sur la ZIP.	Nulle	6,3

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.









Photographie 73 : Fond de vallée plat de la Sonnette, juste avant qu'elle ne rejoigne la Charente.



Photographie 74 : Paysages agricoles ouverts traversés par la D1.



Photographie 75 : Bocage et paysage agricole depuis la D149.



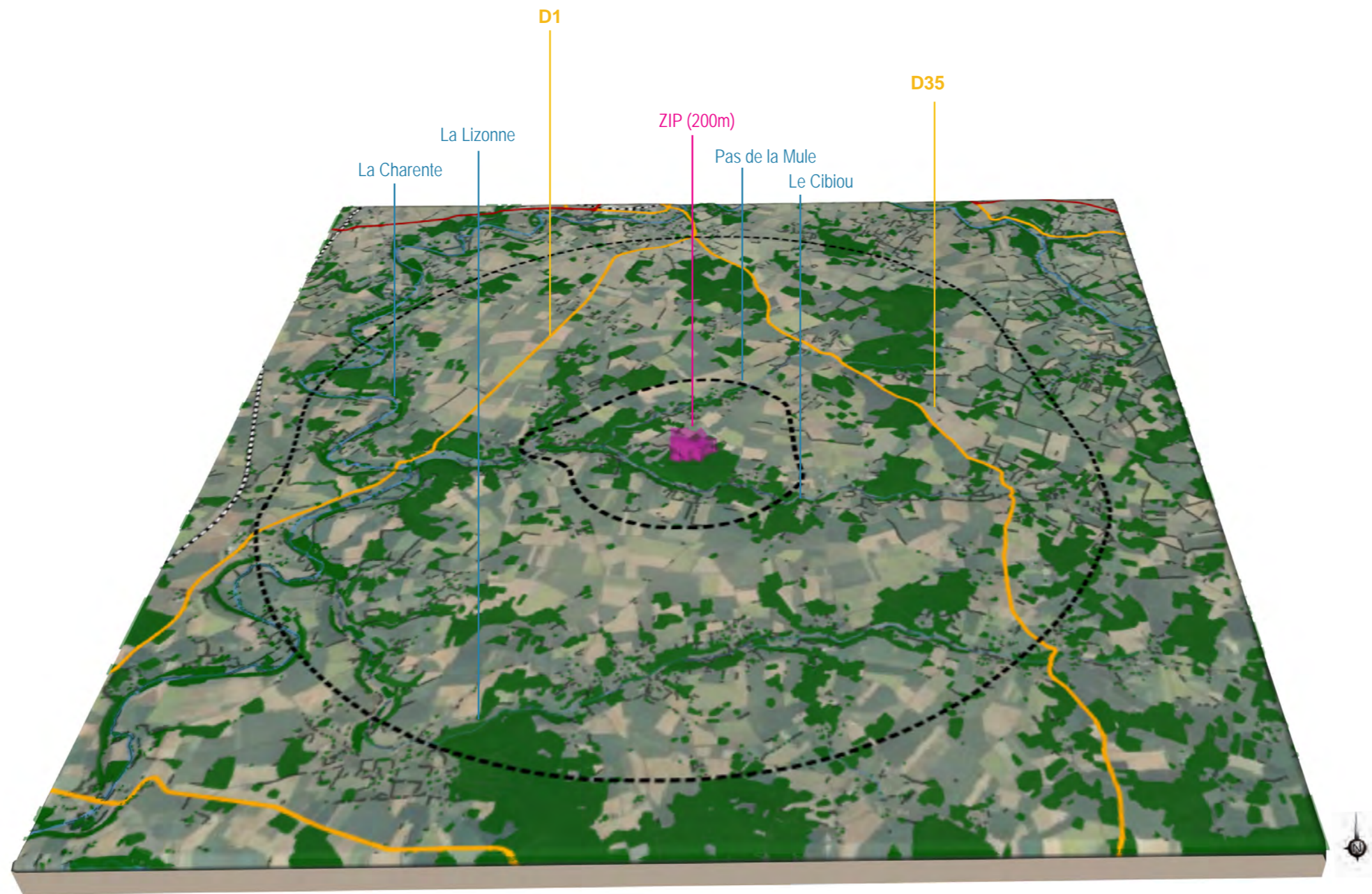


Figure 11 : Modèle Numérique de Terrain de l'AER.



### 3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

#### 3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités des principaux villages et bourgs sont décrites ci-après.

#### Moutardon (936 habitants en 2018 selon l'INSEE)

Ce village est situé à environ 4 km au sud de la ZIP. Il est l'ancien point d'entrée en Charente de l'ancien itinéraire du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle qui passait par l'abbaye de Charroux. L'urbanisation se compose en plusieurs petits hameaux implantés sur le rebord nord de la vallée de la Lizonne, dans un contexte densément boisé, le long de la D917.

Le relief, en pente en direction de la ZIP, et la végétation arborée dense arrêtent l'ensemble des visibilitées, rendant la ZIP imperceptible depuis ce lieu de vie. Depuis la D172, en quittant la ville par le nord, des vues sur le haut de la ZIP sont possibles mais cette dernière reste assez peu prégnante dans la vue.

**La sensibilité est très faible.**



Carte 16 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du bourg du village de Moutardon (source : Google satellite).



Photographie 76 : Aucune visibilité depuis les abords de l'église et du cimetière de Moutardon étant donné le relief et la végétation.



**Taizé-Aizie (588 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Ce village est situé à 5,7 km au sud-ouest de la ZIP, en bordure de la vallée de la Charente. Il est composé de deux bourgs distincts situés de part et d'autre de la vallée de la Charente : le lieu-dit Chauffour, au nord de la Charente, traversé par la D6 et Aizie au sud de la vallée et en surplomb de la Lizonne également.

Des visibilité intermittentes sont recensées en arrivant à Chauffour par la D8. Depuis les lotissements en périphérie nord, chemin de la Chaume ou lotissement du Bois Gatinaud, l'urbanisation laisse place à des plaines agricoles, offrant des vues lointaines en direction de la ZIP (cf. Photographie 77). Aussi, tout au long de la D176 reliant Chauffour à Aizie, le haut de la ZIP est également perceptible de manière intermittente (cf. Photographie 78 et Photographie 79). Depuis le bourg d'Aizie, les visibilité sont moins importantes, limitées à une rue.

**La sensibilité est faible.**



Carte 17 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Taizé-Aizie (source : Google satellite).

**Genouillé (502 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Ce village est situé à 3 km au nord-est de la ZIP et est installé en léger surplomb du vallon du Pas de la Mule, en lisière ouest du Bois de la Demoiselle.

Des vues intermittentes sont recensées depuis l'ensemble de l'urbanisation. Ces perceptions sont possibles au gré des ouvertures à travers le bâti, lorsque des fenêtres visuelles ménagent des ouvertures en direction de la ZIP (cf. Photographie 80). En arrivant depuis la D35, la D36 (cf. Photographie 82) ou encore les routes de campagne à l'est et au nord du village (cf. Photographie 81), des visibilité conjointes entre la silhouette urbaine de Genouillé et la ZIP sont possibles de façon récurrente. La distance atténuée cependant la prégnance de la ZIP.

**La sensibilité est faible.**



Carte 18 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Genouillé (source : Google satellite).

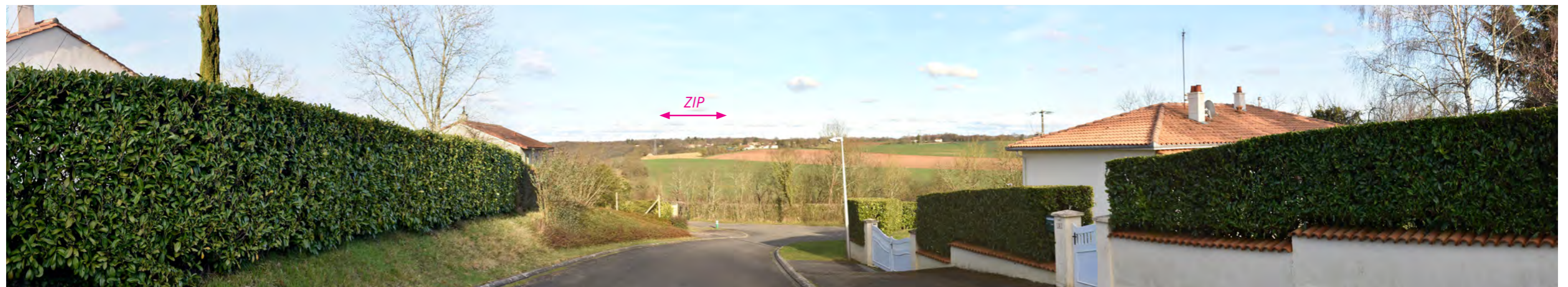




Photographie 77 : Vue sur le haut de la ZIP depuis les quartiers pavillonnaires de Chauffour, à Taizé-Aizie, le long de la D306.



Photographie 78 : Panorama dégagé et ouvert en direction de la ZIP depuis la limite nord d'urbanisation de Taizé-Aizie, à l'intersection avec la D8.

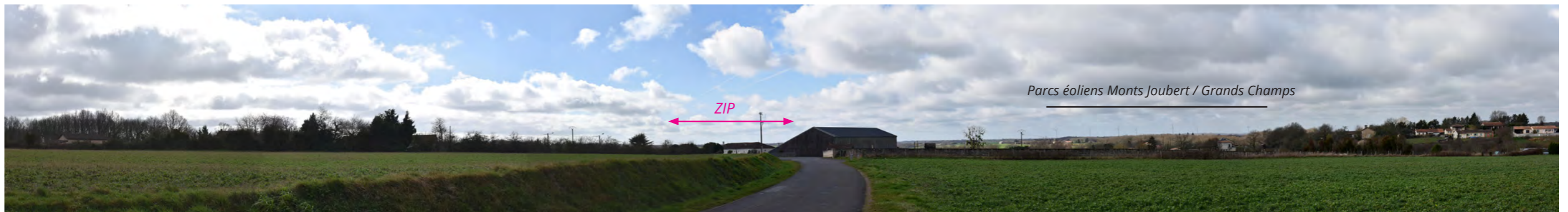


Photographie 79 : Émergence de la ZIP au-dessus de la ligne d'horizon, dans l'axe de la rue du bois Gatinaud, quartier pavillonnaire nord-est de Taizé-Aizie.





Photographie 80 : Vue sur la ZIP depuis une fenêtre visuelle au niveau du parking devant l'église de Genouillé.



Photographie 81 : ZIP se superposant à la silhouette urbaine de Genouillé, depuis les abords du cimetière, au nord-est de l'urbanisation.



Photographie 82 : ZIP se superposant à la silhouette urbaine de Genouillé, en arrivant depuis le nord, par la D36.

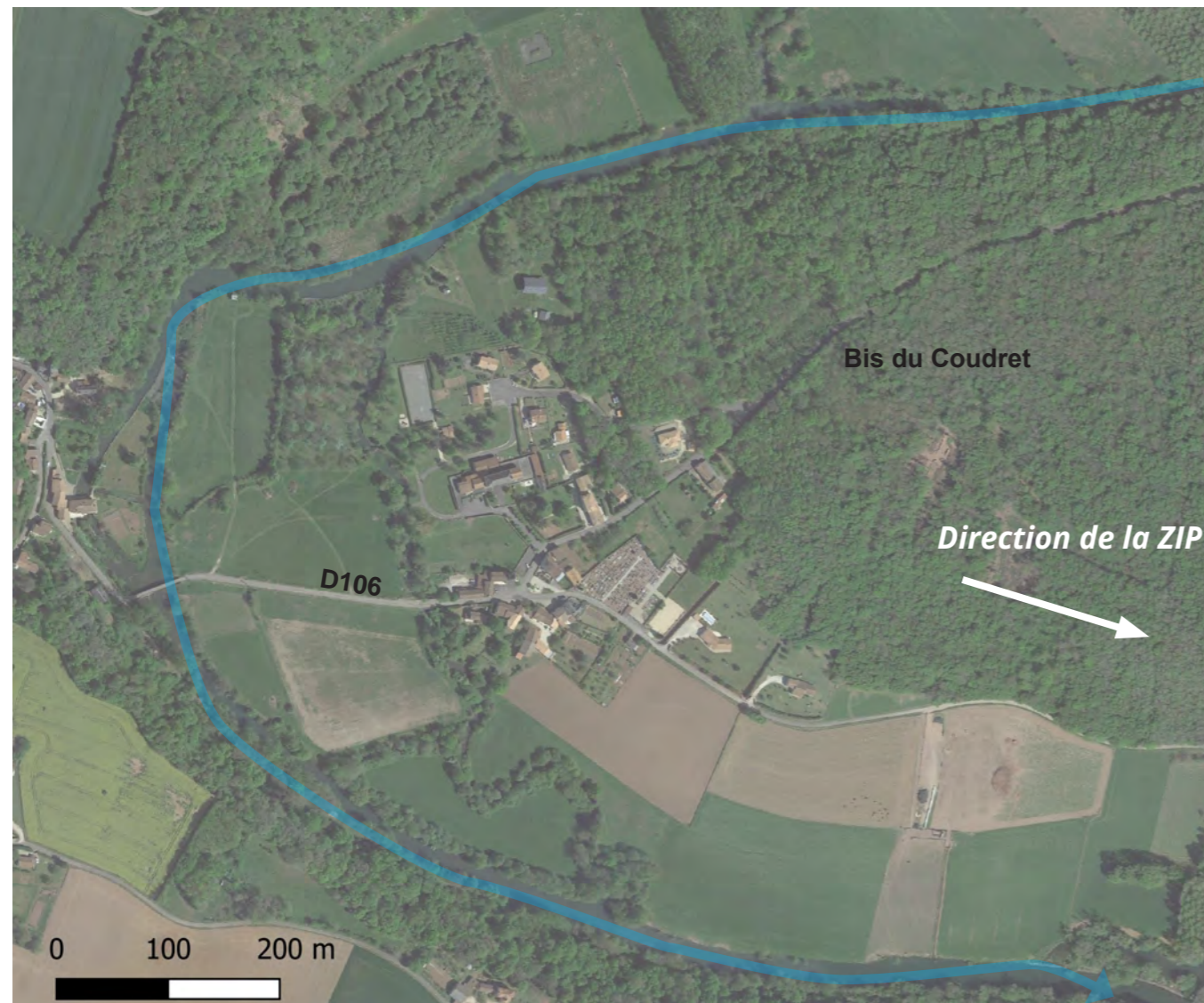


**Voulême (396 habitants en 2018 selon l'INSEE)**

Le village de Voulême est implanté dans un méandre de la Charente, à la limite entre les départements de la Charente et des Deux-Sèvres, dans un paysage vallonné et boisé.

Le relief et la végétation arboré dense ne permettent aucune visibilité sur la ZIP. Cette dernière est située dans l'axe de la rue du Four mais la végétation dense ne permet aucune percée visuelle, et cela même en hiver.

**La sensibilité est nulle.**



Carte 19 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Voulême (source : Google satellite).

**Saint-Gaudent (321 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Ce bourg est situé à 3 km au nord de la ZIP. L'urbanisation s'est développée sous forme de village rue le long de la D105, dans un contexte agricole ouvert. Quelques boisements ponctuent le paysage au sud du bourg. En arrivant depuis le nord-ouest, par la D105, la ZIP se retrouve en arrière-plan et se superpose à la silhouette urbaine du bourg, la végétation d'arrière-plan masquant le bas de la ZIP. C'est également le cas en arrivant par le nord via la D1 ou en quittant le bourg par l'est, via la D105 ou la D149 (cf. Photographie 83). Depuis le centre-bourg, les masques bâtis associés aux masques végétaux composés par la végétation dense des jardins arrêtent la plupart des visibilités en direction de la ZIP. Le parc éolien de Lizant - Saint-Macoux - Voulême - Saint-Gaudent, est visible depuis une grande partie du bourg (dans l'axe de la D1).

**La sensibilité est très faible.**



Carte 20 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Saint-Gaudent (source : Google satellite).



**Surin (144 habitants en 2019 selon l'INSEE)**

Situé à 3,4 km à l'est de la ZIP, le bourg de Surin se compose en réalité de plusieurs petits hameaux à proximité de la D35. Les hameaux les plus à l'ouest se retrouvent à proximité du cours du Cibiou.

De rares visibilitées sont recensées surtout depuis les périphéries. En arrivant par le sud, via la D35A, la silhouette du bourg positionnée sur une colline apparaît visible conjointement avec la ZIP. Cette vue est cependant fugace car la route plonge et la ZIP se retrouve rapidement masquée par le relief (cf. Photographie 84). Depuis la périphérie ouest, en quittant Surin par la D35, la ZIP est également discernable mais de manière partielle, une grande partie étant masquée par la végétation d'arrière-plan (cf. Photographie 85). Depuis l'intérieur du bourg, le relief et les masques bâtis et végétaux empêchent les perceptions de la ZIP.

**La sensibilité est très faible.**



Carte 21 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Surin (source : Google satellite).





Photographie 83 : Vue sur la ZIP émergeant au-dessus de la végétation boisée, depuis la limite sud d'urbanisation de Saint-Gaudent.



Photographie 84 : ZIP masquée par le relief et les masques végétaux et bâtis, en arrivant à Surin par le sud, via la D35A.



Photographie 85 : Vue sur le haut de la ZIP émergeant au-dessus du linéaire arboré depuis la D35, en quittant Surin par le nord-ouest.



### 3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Aucune voie rapide ou voie primaire ne traverse cette aire d'étude. En revanche, deux routes secondaires se croisent au nord de l'AEI, l'une se dirige vers le sud-est, l'autre vers le sud-ouest. Les sensibilités des principaux axes de communication sont décrites ci-après.

#### La D1 à l'ouest de l'AER

Cette départementale relie Civray au nord de l'AEI, à Ruffec, au sud-ouest de cette même aire d'étude. En quittant Traizé-Aizie, l'urbanisation s'ouvre sur des parcelles cultivées et la route emprunte le rebord droit de la vallée de la Charente, la ZIP étant perceptible et s'élevant au-dessus de la ligne d'horizon, à l'arrière-plan. Puis jusqu'à croiser la Charente, le relief et le bocage suffisent à masquer la ZIP. Une fois la vallée de la Charente traversée, au niveau du fond plat de la vallée de la Sonnette, la ZIP est alors visible pendant un court tronçon. Sur le tronçon jusqu'à la limite nord de l'AER, les vues sont récurrentes bien que partielles étant donné le relief

globalement tabulaire et le paysage agricole globalement ouvert. Sur ce tronçon, la route longe le parc éolien de Lizant - Saint-Macoux - Voulème - Saint-Gaudent et ce dernier est bien perceptible, conjointement avec la ZIP. **La sensibilité de cette route est modérée.**

#### La D35 à l'est de l'AER

Cette départementale relie Civray à Champagne-Mouton, à l'est de l'AER. Sur le tronçon compris dans l'AER, des vues intermittentes sont possibles sur la ZIP. Cette dernière n'apparaît que partiellement et au gré des ouvertures à travers la végétation arborée de bord de route et des nombreux boisements accompagnant la route (bois de la Faye, bois Cacaud, bois des Touches)

**La sensibilité de cette route est faible.**

**De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication, notamment depuis la D35. Depuis la D31, la ZIP est davantage prégnante dans les vues et sur des tronçons de route plus longs.**

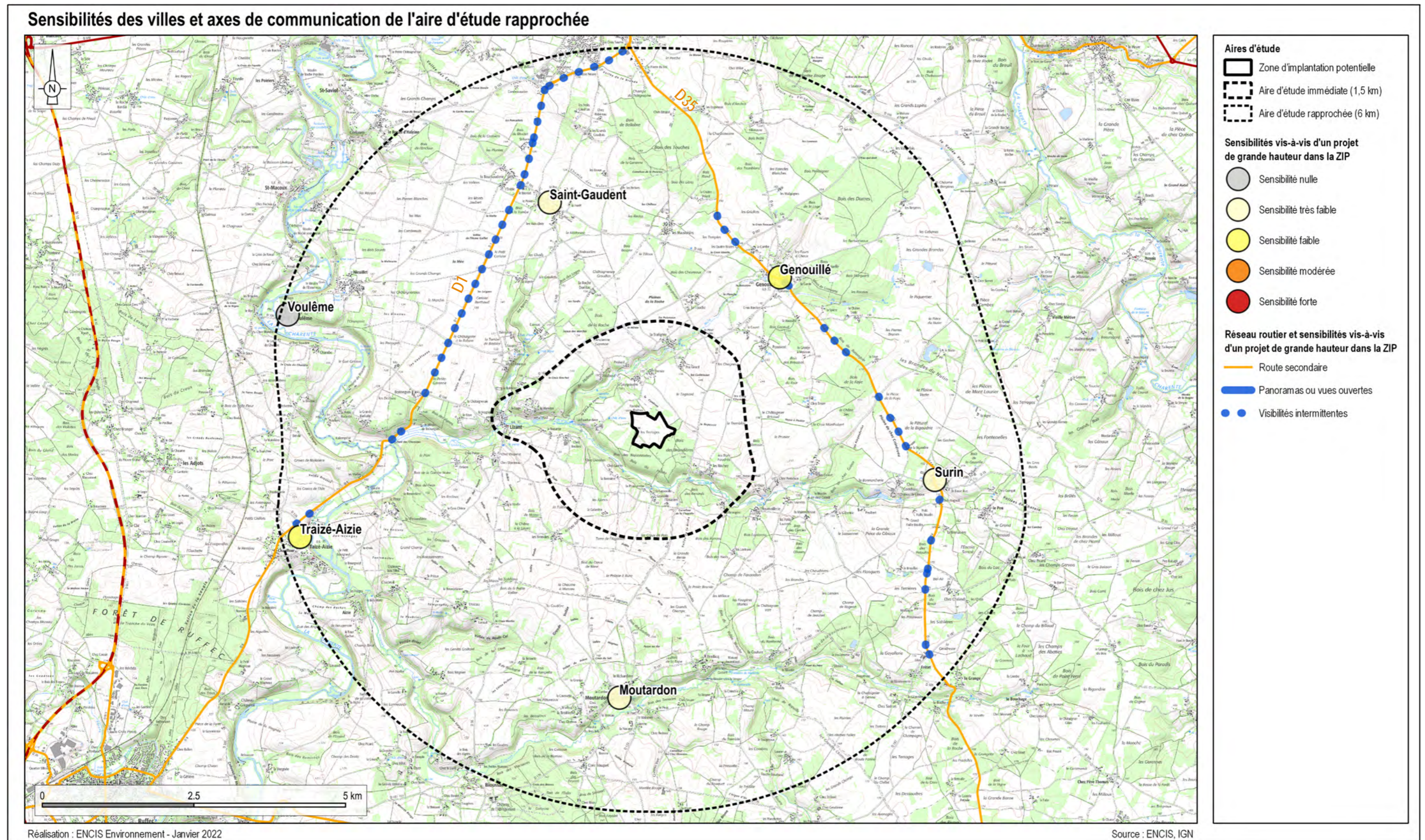


Photographie 86 : ZIP s'élevant au-dessus du linéaire arboré, depuis la D1 au nord-ouest de l'AER.



Photographie 87 : ZIP perceptible depuis la D1, au niveau du fond de vallée plat de la Sonnette, avant qu'elle n'afflue dans la Charente.





Carte 22 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.



### 3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

#### 3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend quatre monuments historiques, dont un partiellement classé-inscrit et trois partiellement inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. Deux de ces monuments sont situés à Surin. On recense deux églises et deux châteaux.

#### Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

Le monument historique le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude rapprochée est le château de Cibioux. **Parmi les quatre monuments historiques, un présente un enjeu modéré et trois un enjeu faible.**

#### Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

Les monuments historiques de l'AER ne présentent que des sensibilités faibles ou très faibles. En effet, ils sont insérés dans des contextes filtrant les visibilitées (masques bâtis, masques végétaux, encaissement). Les rideaux d'arbres filtrent les visibilitées, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées en marge des édifices protégés.

**Parmi les quatre monuments historiques de l'AER, deux présentent une sensibilité modérée et deux autres une sensibilité très faible.**

#### Description des monuments historiques

##### Eglise de Surin (MH n°43)

Il s'agit d'une église du XII<sup>ème</sup> siècle dont le portail est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

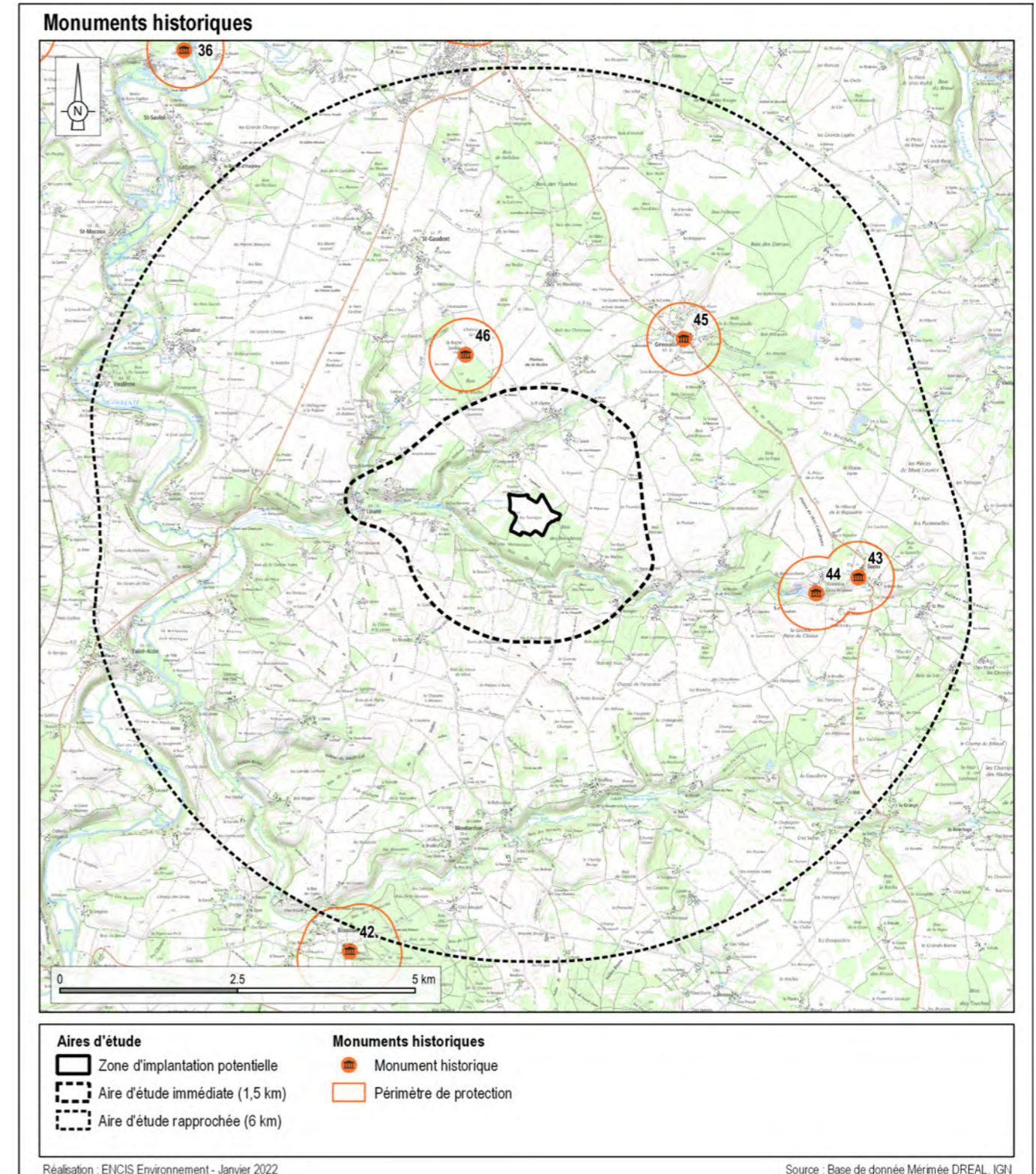
**L'enjeu de ce monument est faible.**

Située sur le haut du versant nord du Cibiou, le vallon ouvre une perspective vers l'est, dos à la ZIP. La ZIP se retrouve dans l'axe de la route longeant l'église mais la succession d'écrans végétaux arrête les visibilitées. Une covisibilité fugace est recensée en arrivant à Surin par le sud, via la D35A. La ZIP reste discrète dans le champ de vision, en partie masquée par la végétation d'arrière-plan et seul le clocher de l'église émerge et se distingue de la silhouette urbaine de Surin.

**La sensibilité de ce monument est très faible.**



Photographie 88 : Eglise de Surin (MH n°43).



Carte 23 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.





Photographie 89 : Depuis les abords de l'église de Surin, les masques végétaux successifs arrêtent les visibilités sur la ZIP.

#### Château de Cibioux (MH n°44)

Ce château défensif, construit entre le XV<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècles, est situé à plus de 3,7 km à l'est de la ZIP. La demeure et ses tours médiévales, à l'architecture austère, sont agrémentées de belles terrasses à balustrade de style Renaissance, ouvrant sur un parc arboré surplombant la vallée du ruisseau du Cibiou. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Le château est orienté vers le sud, implanté le long du Cibiou et en belvédère sur le ruisseau, dans un contexte encaissé et boisé. Une covisibilité partielle est possible depuis le chemin d'accès au château, en arrivant par le sud-est (cf. Photographie 91). Une vue est également possible depuis l'ouest du périmètre de protection.

**La sensibilité de ce monument est modérée.**



Photographie 91 : Covisibilité entre la ZIP et le domaine du château de Cibioux depuis un chemin de campagne au sud de l'édifice protégé.



Photographie 90 : Domaine du château de Cibioux encaissé en fond de vallon.

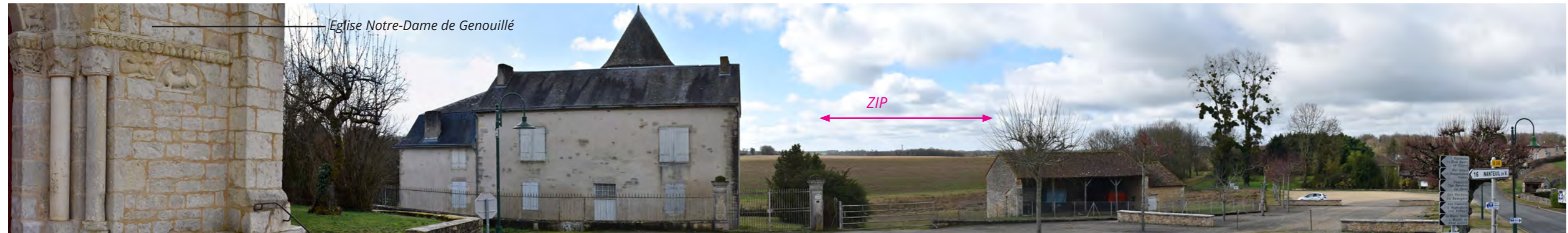


**Eglise Notre-Dame de Genouillé (MH n°45)**

Cette église sobre, aux volumes simples, présente des éléments d'architecture de transition entre arts roman et gothique. L'édifice date du XII<sup>ème</sup> siècle et a été remanié au cours des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. Ce monument historique est implanté dans le centre-bourg de Genouillé, à la croisée des D35 et D36, sur un versant incliné vers le nord-ouest (ruisseau du Pas de la Mule). **L'enjeu de ce monument est faible.**

L'église se retrouve en limite sud d'urbanisation, les constructions laissant place à des prairies ouvertes. Depuis la sortie principale de l'église, en haut des marches, la ZIP est perceptible. Aussi, depuis la placette / parking en face de l'église, des covisibilités entre l'édifice protégé et la ZIP sont recensées.

**La sensibilité de ce monument est modérée.**



Photographie 93 : Visibilité sur la ZIP à travers une fenêtre visuelle, depuis le parvis d'entrée de l'église Notre-Dame de Genouillé.



Photographie 92 : Covisibilité discrète entre le château de la Roche d'Orillac et la ZIP, filtrée par le boisement, depuis l'est de l'édifice protégé.

### INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
43	86	SURIN	Eglise	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité depuis les abords ou dans l'axe de la rue longeant l'église. Covisibilité fugace et discrète en arrivant depuis le sud de Surin, par la D35A.	Très faible	4 285
44	86	SURIN	Château de Cibieux	Partiellement inscrit	Modéré	Domaine implanté le long du Cibieu, dans un contexte encaissé et boisé. Covisibilité depuis le chemin d'accès au château, en arrivant par le sud-est. Vue possible depuis l'est du périmètre de protection.	Modérée	3 766
45	86	GENOUILLÉ	Eglise Notre-Dame	Partiellement classé-Inscrit	Faible	Eglise implantée en centre-bourg. Visibilité depuis la sortie de l'église, en haut des marches. Covisibilité depuis la placette/parking en face de l'église.	Modérée	2 958
46	86	SAINT-GAUDENT	Château de la Roche d'Orillac	Partiellement inscrit	Faible	Monument implanté en lisière nord du bois de la Roche. ZIP émergeant à peine au-dessus de la végétation arborée.	Très faible	2 050

Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.



### 3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

L'aire d'étude rapprochée ne compte aucun site inscrit, site classé, sites patrimonial remarquable ni site UNESCO.

### 3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

Quatre sites touristiques ont été inventoriés dans l'AER (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Il s'agit de monuments protégés pour la moitié d'entre-eux. On note également la présence d'une base de loisirs d'activités de pleine nature et d'un chemin de randonnée.

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans le tableau pages suivantes.

L'église Notre-Dame de Genouillé et le château de Cibixoux ont été décrits et leurs sensibilités étudiées au chapitre 3.3.2.1. Pour rappel, l'enjeu de l'église est faible et celui du château modéré. La sensibilité est en revanche modérée pour les deux monuments protégés.

#### Feel Nature

Cette base d'activités de plein air propose des loisirs de pleine nature sur l'eau, sur terre et dans les arbres sur un site naturel au bord de la Charente, à l'abri de grands platanes. Les activités proposées sont de type canoë-Kayak, stand-up, paddle board et accrobranche. **L'enjeu est faible.**

La situation en fond de vallée encaissée ne permet aucune vue sur la ZIP. Depuis les activités d'accrobranche et malgré la prise de hauteur, les vues sont arrêtées par les masses végétales des cimes des arbres.

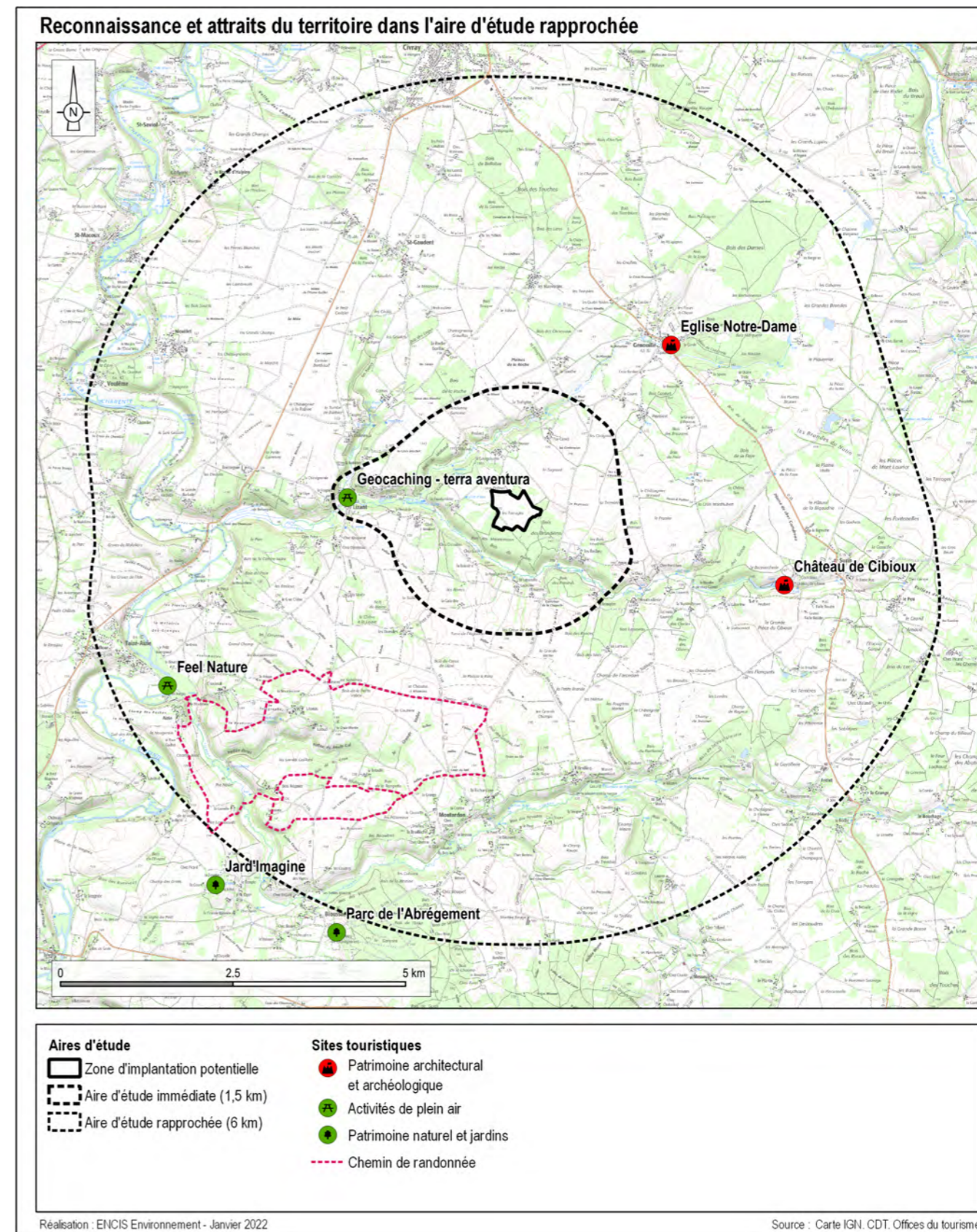
**La sensibilité est nulle.**



Photographie 94 : Base d'activité Feel nature (source : <https://feelnature.fr/fr>).



Photographie 95 : Base Feel nature à gauche et vallée de la Charente à droite.



Carte 24 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.



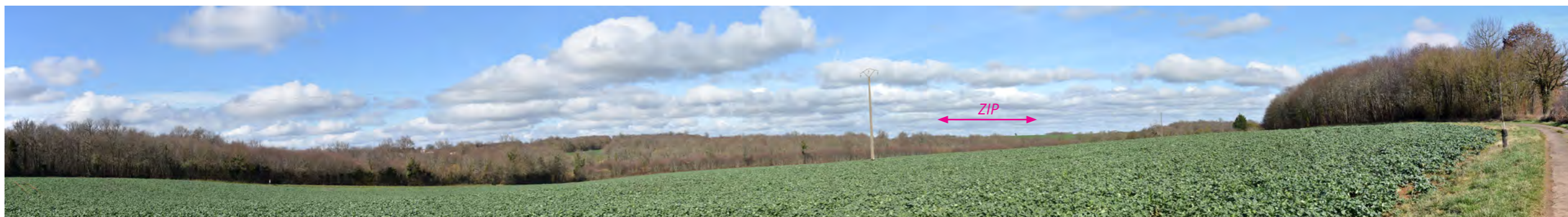
### Les circuits de randonnée

Seul un chemin de Promenade et Randonnée (PR) est recensé dans l'AEI. Les itinéraires de Promenade et Randonnée proposent des circuits de randonnée de quelques heures ou d'une journée maximum. Ils répondent ainsi à des besoins diversifiés : balades courtes adaptées aux familles, parcours de découverte thématique, entraînement aux GR®. Souvent créés en concertation avec les acteurs locaux (mairies, syndicats d'initiative, offices du tourisme, etc.), ils permettent de mieux découvrir le patrimoine local et départemental (source : <https://www.ffrandonnee.fr/randonner/ou-pratiquer/les-itineraires-de-randonnee>).

### Chemin de Promenade et Randonnée (PR) d'Aizie

Ce circuit sous forme de boucle longe le versant nord de la vallée de la Lizonne, enjambe le cours d'eau pour longer son versant sud jusqu'à Aizie puis traverse des hauts versants. **L'enjeu est faible.**

Tout au long du tracé du chemin de PR, des vues récurrentes sur la ZIP sont possibles. Ces perceptions sont le plus souvent partielles, seul le haut de la ZIP émergeant au-dessus de la végétation arborée à l'horizon. Au niveau de la traversée de la vallée de la Charente, le contexte encaissé n'offre aucune visibilité sur la ZIP. Globalement, sur l'ensemble de cet itinéraire dans l'AER, **la sensibilité est faible avec quelques secteurs où elle est ponctuellement modérée.**



Photographie 96 : Vue sur la ZIP depuis le chemin de promenade et randonnée d'Aizie.



Photographie 97 : Vue sur la ZIP depuis le chemin de promenade et randonnée d'Aizie.

### INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
16	TAIZE-AIZIE	Feel Nature	Activité de plein air	-	Faible	Situation en fond de vallée encaissée de la Charente ne permettant aucune vue sur la ZIP. Depuis les activités d'accro-branche visibilités filtrées par les masses végétales des cimes des arbres.	Nulle	5,2
86	SURIN	Château de Cibieux	Patrimoine architectural	Partiellement inscrit	Modéré	Domaine implanté le long du Cibiou, dans un contexte encaissé et boisé. Covisibilité depuis le chemin d'accès au château, en arrivant par le sud-est. Vue possible depuis l'est du périmètre de protection.	Modérée	3,7
86	GENOUILLÉ	Eglise Notre-Dame	Patrimoine architectural	Partiellement classé-Inscrit	Faible	Eglise implantée en centre-bourg. Visibilité depuis la sortie de l'église, en haut des marches. Covisibilité depuis la placette/parking en face de l'église.	Modérée	2,9
16	BIOUSSAC, TAIZE-AIZIE, NANTEUIL-EN-VALLEE	Chemin de Promenade et Randonnée (PR) d'Aizie	Chemin de randonnée	-	Faible	Vues récurrentes tout au long du tracé mais perceptions souvent partielles, filtrées par la végétation arborée à l'horizon avec des secteurs ponctuels davantage soumis à des vues.	Faible	2,6

Tableau 7 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.



### 3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 1,5 km autour de la ZIP.

#### 3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

##### Le relief

Le territoire de l'AEI se situe sur un plateau en interfluve entre le Pas de la Mule au nord et le Cibiou au sud. Le Cibiou dessine une vallée encaissée et boisée. Le Pas de la Mule modèle un encaissement moins marqué mais tout autant boisé.

##### Les cultures

La moitié du territoire de l'AEI est occupé par des terres arables, en recul des vallées. Au niveau des vallées, les boisements tapissent les berges et se mêlent à des systèmes culturaux complexes. Quelques parcelles de vignes sont également présentes au sud-ouest et au nord, à proximité de la Gourgeaudrie. Un verger est recensé à l'est, au niveau des bois Faudrés.

##### Le bocage

Les vallées du Cibiou et du Pas de la Mule sont bordées de multiples haies venant se greffer à des boisements (bois du Malboeuf, bois des maisonnettes, bois des Brandières, bois des Renards...) et créant un paysage intimiste et cloisonné, notamment aux abords du Cibiou et du Pas de la Mule. Sur le reste du territoire de l'AEI, les haies accompagnent encore quelques limites parcellaires ou bordent encore quelques routes, mais le bocage est beaucoup plus lâche.

##### Les rivières

Le Cibiou s'écoule du sud-est à l'ouest de l'AEI tandis que le Pas de la Mule, forme un vallon peu encaissé du nord à l'ouest de l'AEI. Ces deux petits cours d'eau rejoignent le Cornac au niveau du bourg de Lizant et viennent alimenter la Sonnette. La ZIP est implantée dans l'interfluve délimitée par le Pas de la Mule et le Cibiou.

##### Les routes et les chemins

Aucune route principale ou secondaire ne traverse l'AEI, seules des routes « locales » parcourent ce territoire. En limite nord-ouest, le périmètre de l'AEI épouse la limite de la D107 tandis qu'à l'est, la D56 le traverse du nord au sud. Un important maillage de chemins agricoles parcourt le territoire. Ces derniers sont larges et pour la plupart carrossables.

##### L'habitat

Le bourg de Lizant, en limite ouest de l'AEI et à la confluence entre la Sonnette, le Cornac et le Cibiou, concentre une partie de la population de cette aire d'étude

En dehors de ce bourg, l'habitat s'étend rive gauche du Cibiou et de part et d'autre du vallon du Cornac. Les hameaux prennent la forme de petits groupes de constructions regroupant une ou deux habitations et des bâtiments agricoles.

##### Les motifs repères

Dans ce paysage de bocage, on note cependant la présence d'un château d'eau à proximité directe de l'ouest de la ZIP, matérialisant un repère. Plusieurs parcs éoliens sont également perceptibles depuis le territoire de l'AEI. Un projet éolien en construction est également en train de sortir de terre au sud de l'AEI.

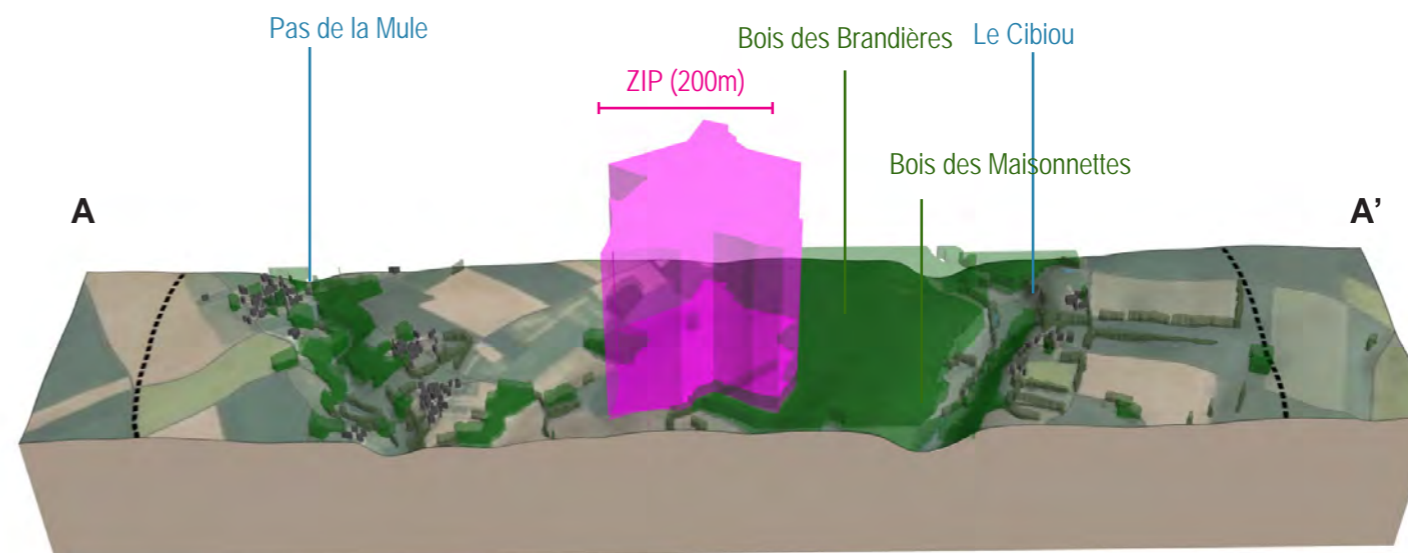


Figure 12 : Coupe de principe du relief de la vallée dans l'AEI. (Pour des raisons de lisibilité de la coupe, l'axe vertical est exagéré x3)

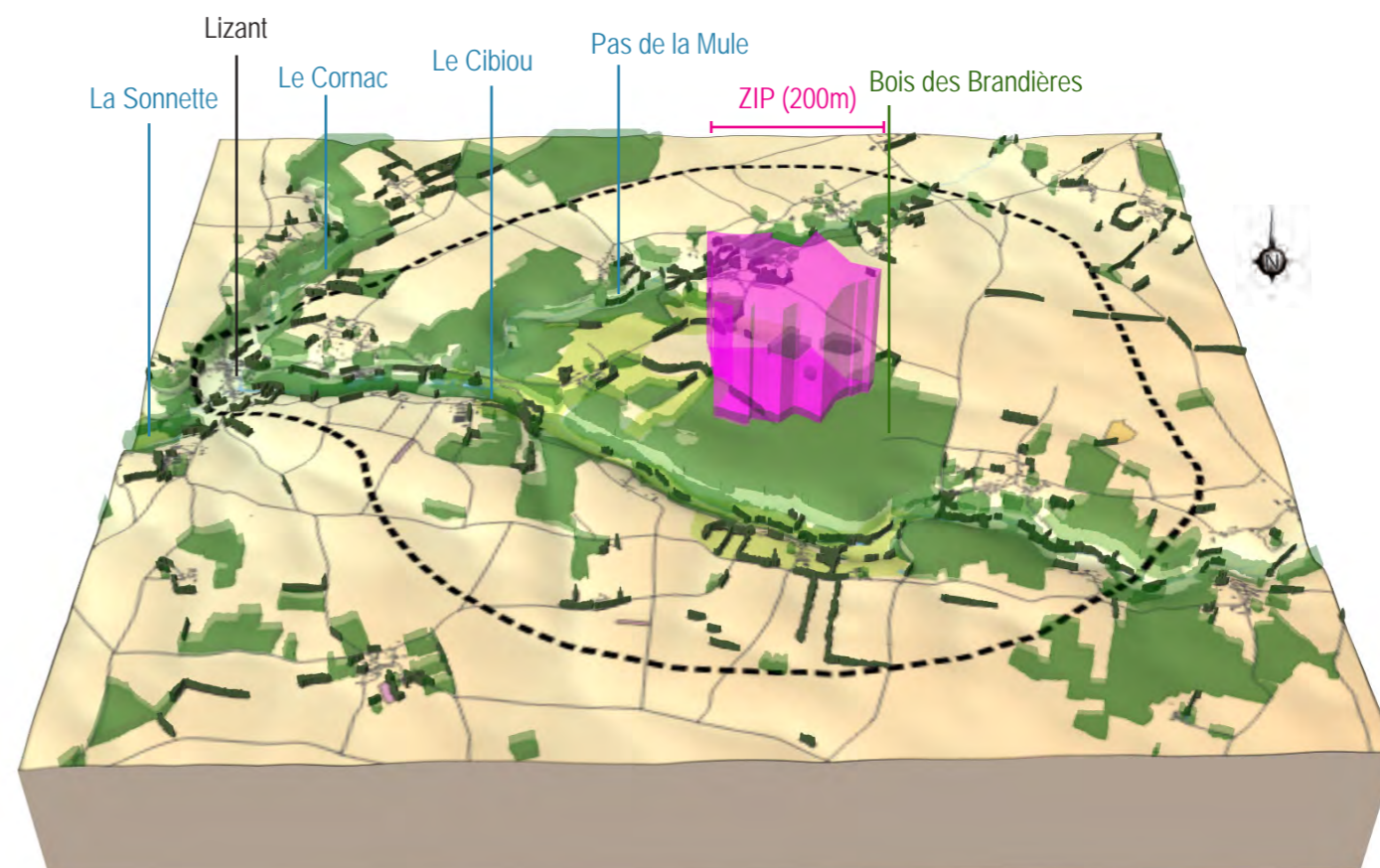
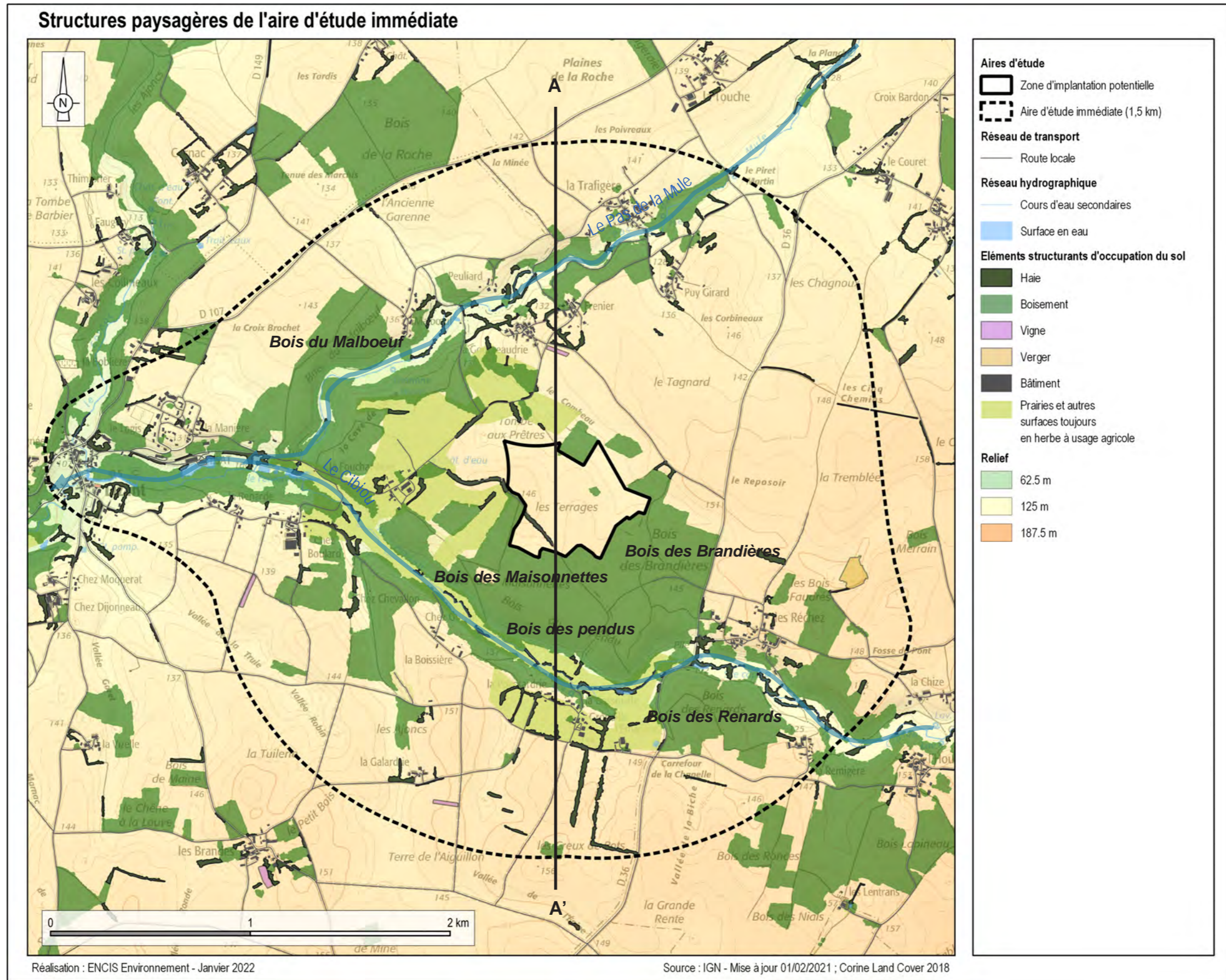


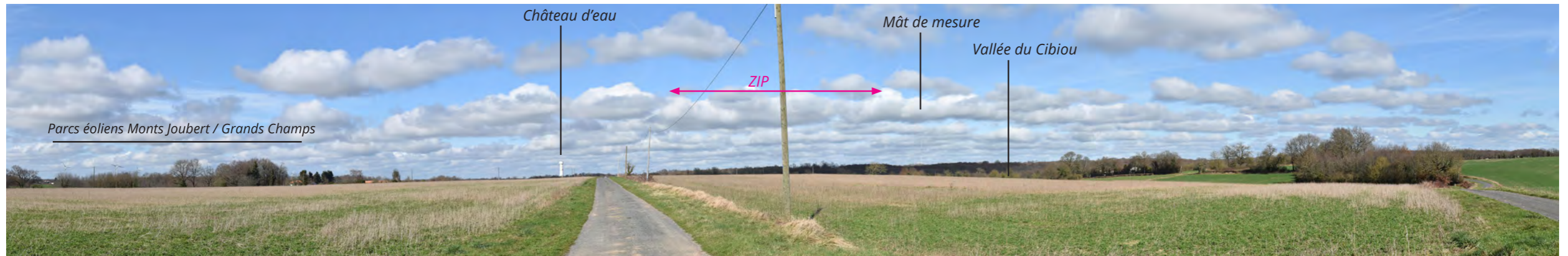
Figure 13 : Bloc diagramme des structures paysagères de l'AEI (exagération verticale x3).



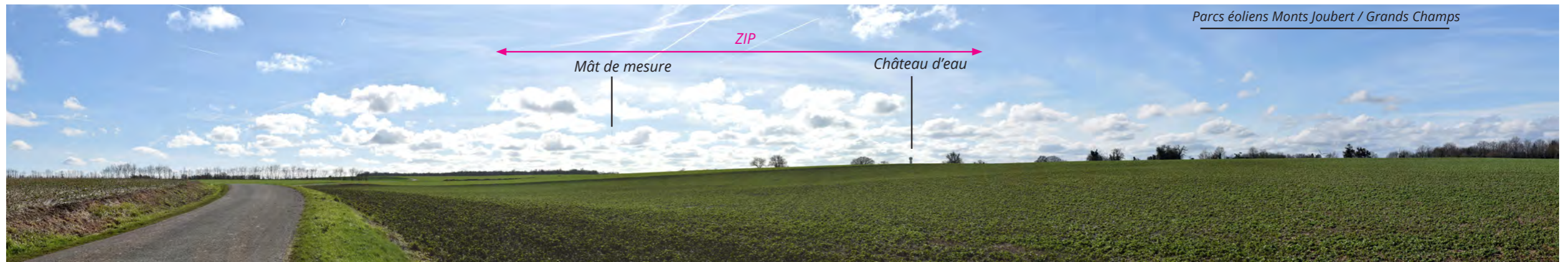


Carte 25 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.





Photographie 98 : Relief tabulaire et paysage agricole ouvert depuis le sud de l'AER.



Photographie 99 : Panorama ouvert et dégagé depuis le nord de l'AER, au niveau de la D36.



Photographie 100 : Relief vallonné étant donné la présence du cours du Cibiou.



### 3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe un bourg, celui de Lizant, ainsi que de nombreux hameaux localisés sur la carte pages suivantes.

#### 3.4.2.1 Les perceptions depuis les bourgs

Le périmètre de l'AEI englobe le bourg de Lizant.

##### Lizant (399 habitants en 2018 selon l'INSEE)

Le bourg ancien est installé à environ 2 km à l'ouest de la ZIP, à la confluence de quatre petites rivières : le Cornac, le Pas de Mule, le Cibiou qui se rejoignent dans le bourg pour former la Sonnette. Le bourg se compose de plusieurs placettes, reliées entre elles par des rues sinueuses. Il s'organise autour d'un croisement de voies : D104 et D107. L'urbanisation s'insère dans un paysage de bocage, entouré de boisements. Alors que le centre-bourg est encaissé, les périphéries sont installées à flanc de collines.

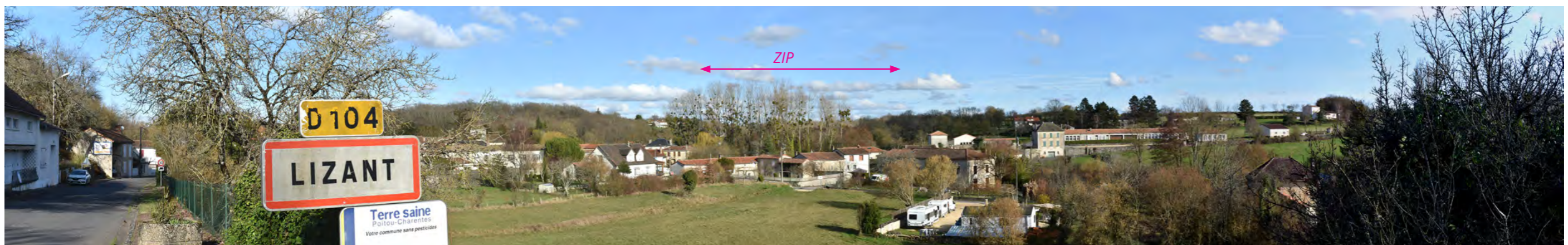
En arrivant depuis le sud-ouest par la D104, la ZIP s'élève au-dessus des linéaires arborés en arrière-plan (cf. Photographie 101). Rapidement, les vues sont masquées par les boisements tapissant le fond de vallée de la Sonnette jusqu'à s'ouvrir au détour d'un virage. Depuis le centre-bourg, des vues intermittentes sont recensées, au gré des ouvertures à travers le bâti et la végétation.

En quittant le bourg par l'est (rue des fours à chaux) et par le sud (rue de Boussac, D107) des vues intermittentes permettent de percevoir la ZIP, mais de manière partielle, souvent seul le haut de la zone d'implantation potentielle étant visible.

**La sensibilité globale du bourg est modérée.**



Carte 26 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du bourg de Lizant (source : Google satellite).



Photographie 101 : Visibilité sur la ZIP surplombant la silhouette urbaine de Lizant, en arrivant au village par le sud, via la D104.



Parcs éoliens Monts Joubert / Grands Champs



Photographie 102 : Vue sur la ZIP en arrivant à Lizant par l'ouest, via la D104.



Photographie 103 : Visibilité sur la ZIP en partie filtrée par la végétation arborée, depuis l'aire de jeu, au nord de Lizant.



Photographie 104 : Masques bâtis arrêtant les vues depuis le carrefour entre la D107 et la rue du Bourrelier, au centre-bourg de Lizant.



### 3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

Le bourg de Lizant, en limite ouest de l'AEI et à la confluence entre la Sonnette, le Cornac et le Cibiou, concentre une partie de la population de cette aire d'étude. En dehors de ce bourg, l'habitat s'étiole rive gauche du Cibiou et de part et d'autre du vallon du Cornac. Les hameaux prennent la forme de petits groupes de constructions regroupant une ou deux habitations et des bâtiments agricoles.

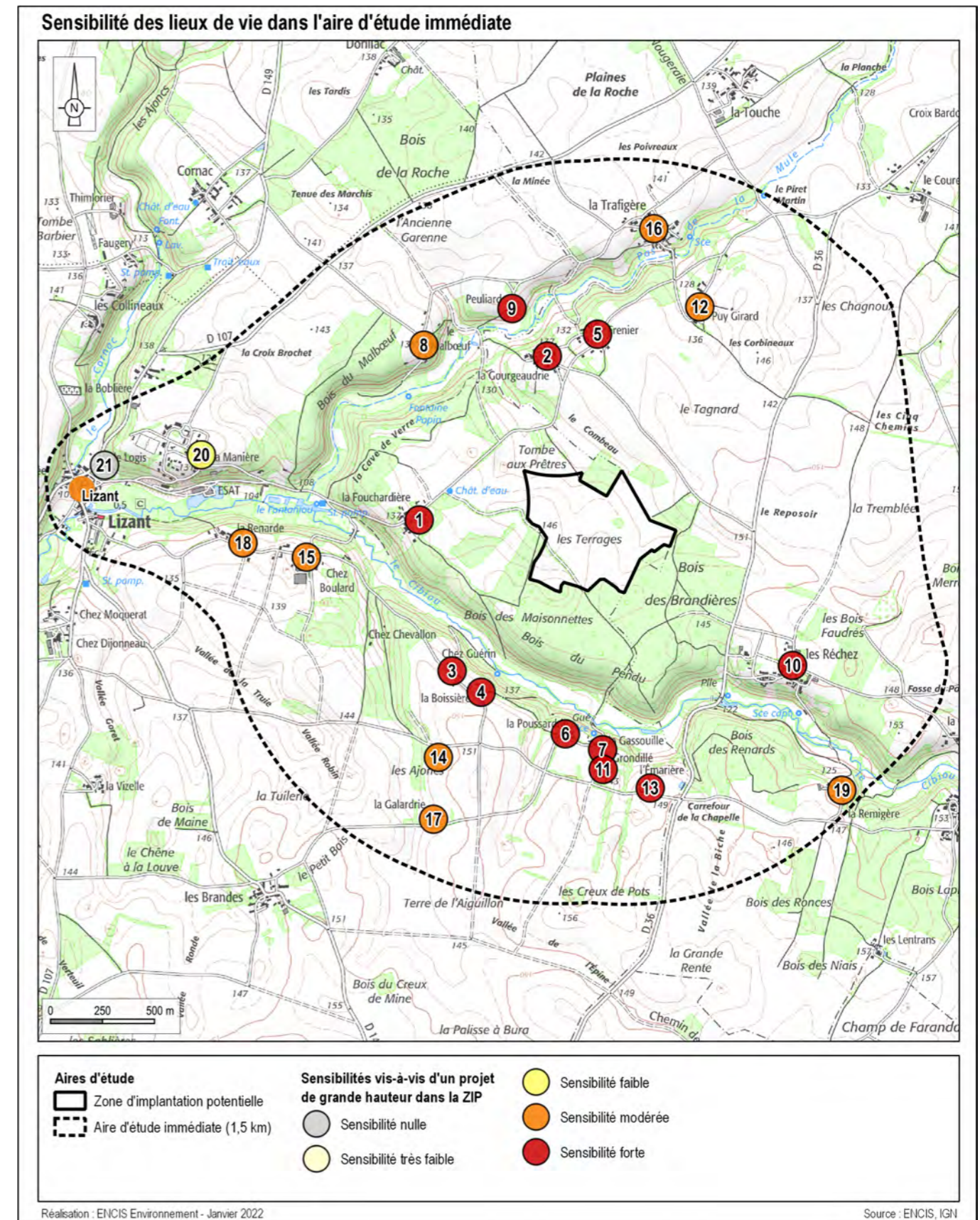
**Onze hameaux présentent une sensibilité forte**, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de La Fourchadière (localisé au n°1 sur la carte ci-contre), La Gourgeaudrie (2), Chez Guérin (3), La Boissière (4), Frénier (5), La Poussardrie (6), La Gassouille (7), Peuliard (9), Les Réchez (10), Grondillé (11), l'Emarière (13). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles. C'est notamment le cas pour les hameaux Chez Guérin (3), La Boissière (4), La Poussardrie (6), La Gassouille (7), Grondillé (11), l'Emarière (13), tous situés les uns à la suite des autres, en rebord de rive gauche du Cibiou, et faisant face à la ZIP.

**Huit hameaux présentent une sensibilité modérée.** Il s'agit pour trois d'entre eux de hameaux situés de part et d'autre du pas de la Mule, avec des vues plutôt dégagées sur la ZIP : Le Malboeuf (8), Puy Girard (12), La Trafigère (16). Les quatre autres hameaux sujets à des sensibilités modérées sont Les Ajoncs (14), Chez Boulard (15), La Galandrie (17), La Renarde (18) et La Remigère (19). Ces lieux de vie sont implantés sur le versant opposé de la vallée du Cibiou, avec des vues en direction de la ZIP.

**Un autre hameau présente une sensibilité faible.** Ils s'agit de La Manière (20). Les vues sont filtrées par le bois du Malboeuf.

**Un hameau présente une sensibilité nulle.** Il s'agit du hameau du Logis, implanté en fond de vallée du Cornac. Les vues sont arrêtées par le relief et la végétation boisée et la ZIP est totalement imperceptible depuis ce lieu de vie.

**Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et leur sensibilité vis-à-vis de la ZIP. Les visibilitées depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.**



Carte 27 : Sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate.



INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Population municipale	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
-	Lizant	399	Perceptions intermittentes sur le haut de la ZIP surtout depuis le centre-bourg et les périphéries, en arrivant par l'ouest et en quittant le bourg par l'est ou le sud.	Modérée	2 100

Tableau 8 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
1	LA FOURCHADIÈRE	< 5	Habitations et exploitations agricoles implantées en interfluve entre le Pas de la Mule au nord et le Cibiou au sud, dans un contexte bocager. Perception proche et large de la ZIP avec effet de surplomb potentiel (cf. photographie 105).	Forte	515
2	LA GOURGEAUDRIE	< 20	Hameau regroupant plusieurs belles habitations, implantées en rebord gauche du Pas de la Mule, dans un contexte bocager. Perception proche depuis le centre du hameau. Habitations et végétation bocagère pouvant filtrer les visibilités. Prénance de la ZIP étant donné sa proximité, surtout à la sortie sud du hameau (cf. Photographie 106).	Forte	560
3	CHEZ GUÉRIN	< 5	Hameau composé de bâtiments d'habitation et de bâtiments agricoles, implantés en rive gauche du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisement de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas de la ZIP uniquement. Emprise importante de la ZIP et faisant face au hameau (cf. Photographie 107).	Forte	565
4	LA BOISSIÈRE	1	Hameau composé d'une habitation et de bâtiments agricoles, implantés en rive gauche du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisement de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas de la ZIP uniquement. Emprise importante et faisant face au hameau (cf. Photographie 107).	Forte	580
5	FRENIER	< 15	Hameau implanté en rebord gauche du Pas de la Mule, dans un contexte bocager. Végétation bocagère et des jardins filtrant une partie des visibilités. ZIP proche et prégnante à travers les trouées dans la végétation et au-dessus des toitures des habitations (cf. Photographie 109).	Forte	665
6	LA POUSSARDERIE	< 5	Petit hameau implanté en bordure sud du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisements de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas de la ZIP uniquement. Hameau faisant face à la ZIP, cette dernière étant prégnante dans la vue (cf. Photographie 110).	Forte	680
7	LA GASSOUILLE	< 5	Petit hameau implanté en bordure sud du Cibiou, dans un contexte bocager, composé de bâtiments d'habitations et bâtiments agricoles. Boisements de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas de la ZIP uniquement. Hameau faisant face à la ZIP, cette dernière étant prégnante dans la vue (cf. Photographie 110).	Forte	720
8	LE MALBOEUF	< 10	Regroupement d'habitations en surplomb du Pas de la Mule, en retrait de la D107 et en lisière est du bois du Malboeuf. ZIP s'élevant dans l'axe du chemin menant au hameau depuis la D107. Emprise limitée et bas de la ZIP masqué par la végétation (cf. Photographie 111).	Modérée	705
9	PEULIARD	< 5	Implantation des habitations en rive droite du Pas de la Mule, dans un contexte boisé. ZIP faisant face au hameau et légèrement surélevée par rapport à ce dernier pouvant induire un effet de dominance sur les habitations. Végétation boisée arrêtant les visibilités uniquement sur le bas de la ZIP (cf. Photographie 112).	Fort	755
10	LES RECHEZ	< 20	Hameau important regroupant de nombreuses habitations et bâtiments agricoles. Implantation sur le rebord nord du Cibiou, en lisière est du bois des Brandières. Boisements arrêtant une partie des visibilités. Perception possible au-dessus de la végétation et dans l'axe de la route principale traversant le hameau d'est en ouest. Possible effet d'écrasement sur le hameau (cf. Photographie 113).	Fort	641
11	GRONDILLÉ	< 5	Petit hameau implanté en bordure sud du Cibiou, dans un contexte bocager. Boisements de la vallée du Cibiou filtrant les visibilités sur le bas de la ZIP uniquement. Hameau faisant face à la ZIP, cette dernière étant prégnante dans la vue (cf. Photographie 110).	Forte	802



INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
12	PUY GIRARD	< 15	Hameau assez conséquent composé d'habitations et de bâtiments agricoles et implanté au sud du Pas de Mule, dans un contexte paysager agricole ouvert. Vue ouverte depuis le sud du hameau. ZIP s'élevant dans l'axe de la voie ou au-dessus de la toiture des habitations, depuis une grande partie du hameau.	Modérée	795
13	L'ÉMARIÈRE	< 5	Exploitation agricole implantée en bordure sud du Cibiou, dans un contexte ouvert, faisant face à la vallée du Cibiou. ZIP visible distinctement de l'autre côté de la vallée. Bas de la ZIP masqué par la végétation du bois des Brandières mais ensemble restant prégnant dans la vue (cf. Photographie 114).	Forte	953
14	LES AJONCS	2	Implantation des deux habitations sur une légère pente tournée en direction de l'ouest et situation en lisière est de boisement. Vue dégagée en direction de la ZIP. Emprise limitée (cf. Photographie 115).	Modérée	865
15	CHEZ BOULARD	< 15	Implantation du hameau regroupant habitations et exploitations agricoles en rive gauche du Cibiou, en rebord de vallée et en lisière de boisement. Végétation et bâti masquant une partie de la ZIP mais cette dernière reste perceptible en s'élevant au-dessus de la toiture des habitations.	Modérée	1 025
16	LA TRAFIGUIÈRE	< 25	Gros hameau regroupant habitations et bâtiments agricoles en rebord nord du Pas de la Mule. Vue sur la ZIP plus ou moins importante en fonction des ouvertures à travers la trame bâtie et végétale (cf. Photographie 116).	Modérée	1 090
17	LA GALADERIE	< 5	Implantation des deux habitations sur une légère pente tournée en direction de l'ouest. Bas de la ZIP masqué par la végétation du bois des Brandières mais ensemble restant prégnant dans la vue.	Modérée	1 195
18	LA RENARDE	< 10	Implantation du hameau regroupant habitations et exploitations agricoles en rive gauche du Cibiou, en rebord de vallée et en lisière de boisement. Masques végétaux et bâtis arrêtant une partie des visibilités sur le bas de la ZIP seulement.	Modérée	1 370
19	LA REMIGÈRE	< 10	Hameau situé en rive gauche du Cibiou, entre le bois des Renards à l'ouest et le bois Lapineau à l'est. Boisements limitant les visibilités sur le bas de la ZIP. Haut de la ZIP perceptible et s'élevant au-dessus de la masse boisée (cf. Photographie 117).	Modérée	1 345
20	LA MANIÈRE	< 40	Hameau conséquent implanté en point haut, en interfluve entre Le Cornac à l'ouest, le Cibiou au sud et le Pas de Mule à l'est, dans un paysage ouvert. Vue sur la ZIP en arrivant par le nord. ZIP émergeant au-dessus de la végétation et la toiture des habitations depuis une grande partie du hameau, sauf depuis l'ouest.	Faible	1 520
21	LE LOGIS	1	Implantation en fond de vallée, en interfluve entre le Cornac et le Cibiou, dans un contexte encaissé. Relief et masques bâtis empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	1 980

Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.





Photographie 105 : Vue rapprochée depuis La Fourchadière (1).



Photographie 106 : Emprise large en quittant le hameau de la Gougeaudrie (2).



Photographie 107 : Visibilité conjointe entre les hameaux Chez Guérin (3), la Boissière (4) et la ZIP.

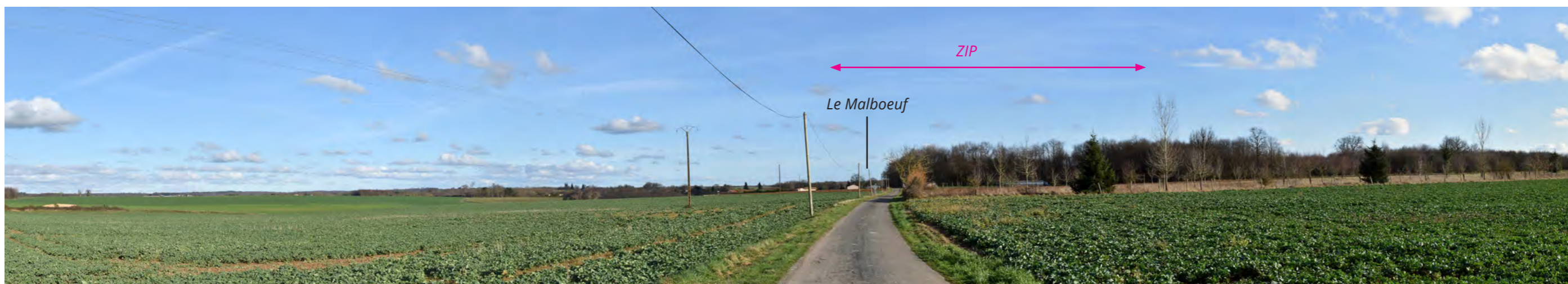




Photographie 108 : ZIP prégnante depuis Frenier (5).



Photographie 109 : Covisibilité entre les hameaux de la Poussarderie (6), la Gassouille (7), Grondillé (11) et la ZIP sur la rive opposée du Cibiou.



Photographie 110 : Angle visuel limité mais ZIP prégnante, en arrivant au hameau de Malboeuf (8) via la D107.





Photographie 111 : Visibilité conjointe entre le hameau de Peuliard (9) et la ZIP.

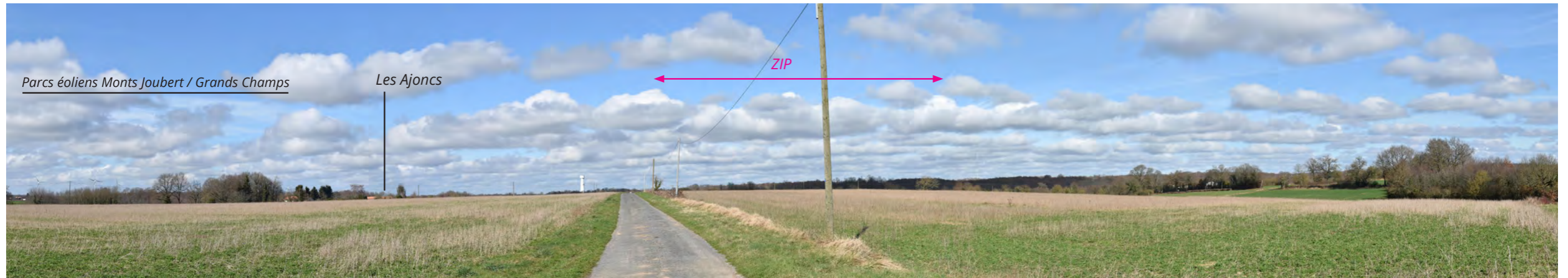


Photographie 112 : ZIP surplombant le hameau Les Réchez (10).



Photographie 113 : Vue ouverte sur la ZIP depuis l'Emarière (13).





Photographie 114 : Vue dégagée aux abords du hameau les Ajoncs (14).



Photographie 115 : Perception de la ZIP au-dessus des toitures, depuis le nord du hameau de La Trafigère (16).



Photographie 116 : Perception conjointe des toitures du hameau de la Rémigère (19) et de la ZIP, en partie filtrée par la végétation.



### 3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

Les visibilitées des routes de l'AEI sont localisées sur la carte ci-contre et leur sensibilité décrite ci-après.

#### La 107 au nord-ouest de l'AEI

Cette route secondaire permet de joindre Lizant à Charroux et matérialise la limite nord-ouest de l'aire d'étude immédiate. Cette route emprunte le haut versant nord de la vallée du Pas de la Mule et le premier-plan dégagé permet des vues plus ou moins complètes sur la ZIP. Cette dernière émerge au-dessus de la végétation de l'arrière-plan. La distance d'éloignement entre la route et la ZIP permet d'atténuer sa prégnance.

**La sensibilité de cette route est faible à modérée.**

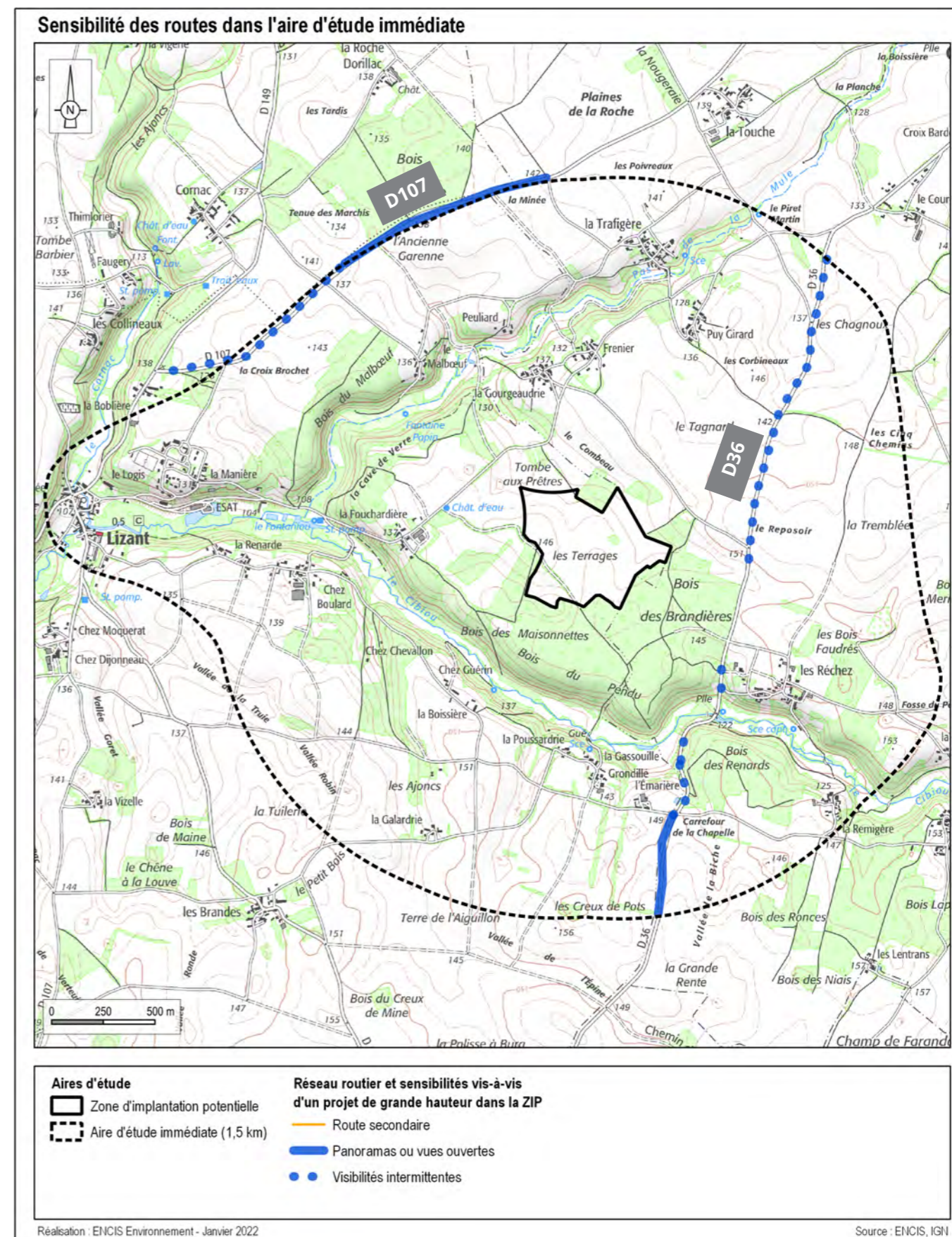
#### La D36 à l'est de l'AEI

Cette route secondaire traverse l'est de l'AEI du nord au sud en longeant le bois des Brandières, plonge dans le fond de vallée du Cibiou puis contourne la lisière ouest du bois des Renards. Entre la limite sud de l'AEI et le bois des Renards, les vues sont ouvertes en direction de la ZIP. Puis le passage par le fond de vallée et le long du bois des Brandières ne permet aucune vue sur la ZIP étant donné l'encaissement et les masques boisés. Sur le reste du tronçon, entre le bois des Brandières et le nord de la ZIP, les vues sont davantage ouvertes et la ZIP perceptible de manière intermittente.

**La sensibilité de cette route est modérée.**

Le reste du territoire de l'AEI est desservi par des routes locales, empruntées par les riverains lors de leurs déplacements quotidiens. Elles sont susceptibles d'offrir des perceptions importantes de la ZIP, notamment depuis la rive nord du pas de la Mule et la rive sud du Cibiou.

**Globalement, dans l'AEI, les sensibilités sont faibles à modérées.**



Carte 28 : Principales visibilitées depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.

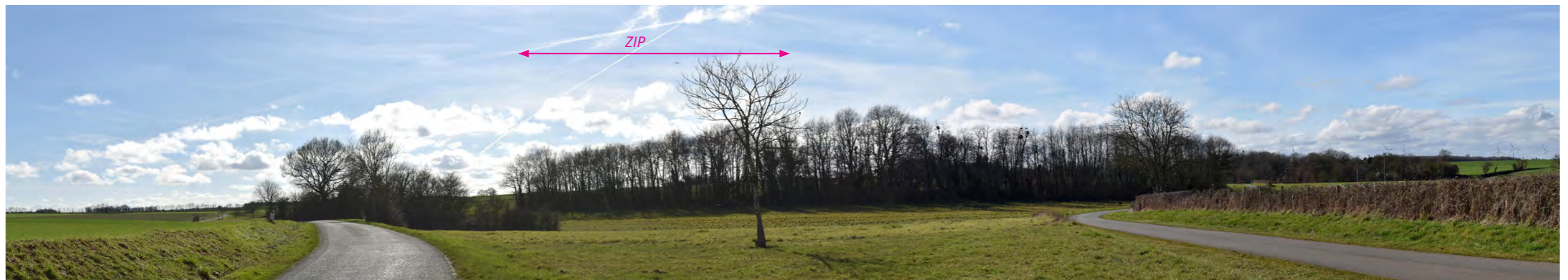




Photographie 117 : Vue sur la ZIP depuis la D107.



Photographie 118 : Depuis la D36, vue large sur la ZIP.



Photographie 119 : Végétation filtrant les vues sur la ZIP, depuis la D36, en limite nord de l'AEI.



### 3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

#### 3.4.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun monument historique.

#### 3.4.3.2 Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun site protégé, site patrimonial remarquable ou encore site UNESCO.

#### 3.4.3.3 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel. L'offre touristique dans l'AEI est peu fournie. On note tout de même la présence d'une cache Terra Aventura et de sentiers de randonnée.

Quatre sites touristiques ont été recensés dans l'aire d'étude immédiate (cf. carte et tableau pages suivantes).

#### Parcours «Poussez la Chan'sonnette» - Cache Géoaventura

Le site Terra Aventura ([www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr)) est un site de géocaching. Le concept, à l'origine créé pour le Limousin, s'est étendue à l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine et propose de découvrir des sites patrimoniaux le temps d'une « chasse au trésor ». Un parcours est mentionné dans le périmètre d'étude, à Lizant, sur la thématique de l'eau avec la vallée de la Sonnette. **L'enjeu est faible.**

Le parcours étant en maintenance lors de la rédaction du dossier, il n'a pas été possible d'obtenir davantage d'informations sur le tracé et donc d'établir de sensibilité pour ce site.

#### Pêcherie Guinguette

Cette pêcherie est nichée dans le fond de vallée de la Sonnette et dispose de trois bassins de pêche, d'une aire de pique-nique arborée avec barbecues et jeux pour enfants. Régulièrement, l'endroit propose à sa clientèle des déjeuners avec des bal dansants. **L'enjeu est faible.**

L'implantation en fond de vallée boisée limite grandement les visibilitées en direction de la ZIP. Des vues sont cependant possible depuis la route permettant d'y accéder.

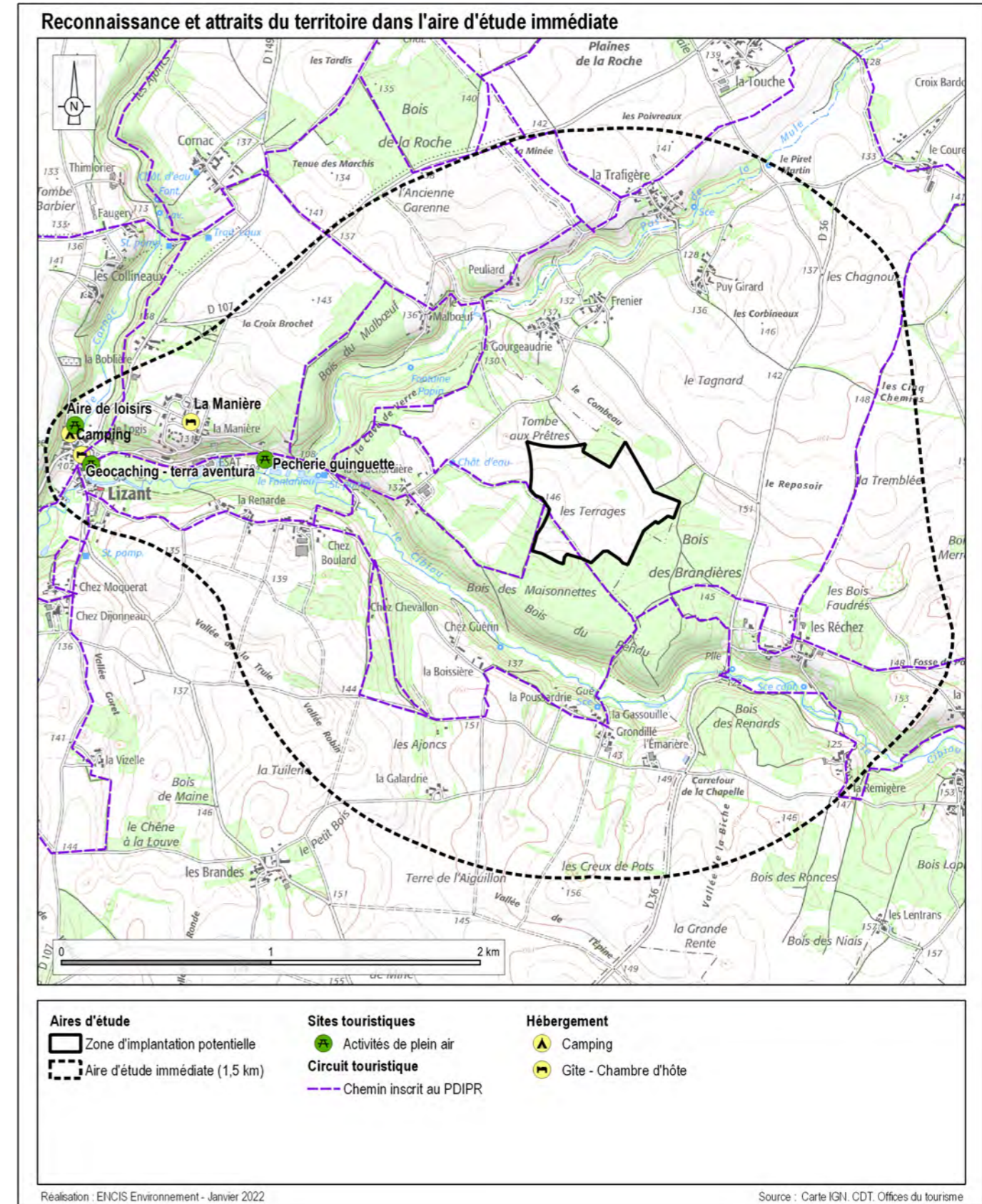
**La sensibilité est très faible.**

#### Aire de loisirs

Elle est implantée en sortie nord de Lizant, en fond de vallée du Cornac. Des tables de pique-nique et des jeux sont présents. **L'enjeu est faible.**

L'implantation encaissée en fond de vallée limite grandement les visibilitées en direction de la ZIP. Seule l'extrémité haute est susceptible d'être visible et surtout en période hivernale, à feuilles tombées (cf. Photographie 120).

**La sensibilité est faible.**



Carte 29 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.





Photographie 120 : Vue sur la ZIP filtrée en partie par la végétation, depuis l'aire de jeux au nord de Lizant.

### Les chemins de randonnée

De nombreux chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sont recensés dans l'AEI. Cependant avec étude de la cartographie aérienne et suite au terrain, les chemins mentionnés ne sont pas toujours praticables et/ou signalés. L'AEI est traversée par les parcours «entre feux et eaux» et «Cornac et Cibiou» **L'enjeu est faible.**

Des vues récurrentes et proches sur la ZIP sont possibles depuis de nombreux chemins, notamment depuis la rive nord de la vallée du Pas de la Mule et la rive sud de la vallée du Cibiou, ces deux versants faisant face à la ZIP. Les chemins longent le sud de la ZIP et bénéficieront de larges vues sur cette dernière.

**La sensibilité est modérée et ponctuellement forte aux abords directs de la ZIP.**

### L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement est concentrée à l'ouest de l'AEI, dans le bourg de Lizant et le hameau de la Manière. Cela concerne deux gîtes : la Manière et le Petit Ru et une aire de camping en sortie nord de Lizant. Pour l'étude de leur sensibilité, se référer à la description des hameau paragraphe 3.4.2.2. *Pour rappel, la sensibilité est modérée depuis Lizant et faible depuis le hameau de la Manière.*



Photographie 121 : Chemins de randonnée à proximité de la ZIP.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
Départ.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
86	LIZANT	Parcours «Poussez la Chan'sonnette» - Cache Géoaventura	Activité de plein air	-	Faible	Parcours en maintenance lors de la rédaction du dossier. Impossibilité d'obtenir davantage d'informations sur le tracé.	-	-
86	LIZANT	Aire de loisirs	Activités de plein air	-	Faible	Implantation en fond de vallée du Cornac, à la sortie nord de Lizant. Encasement et masques arborés limitent les visibilitées. Seul le haut de la ZIP est susceptible d'être perceptible.	Faible	2 155
86	LIZANT	Pêcherie guinguette	Activités de plein air	-	Faible	Très rares visibilitées sur la ZIP étant donné l'implantation encaissée en fond de vallée boisée de la Sonnette.	Très faible	1 272
86	LIZANT	Chemins inscrits au PDIPR + Chemin «entre feux et eaux» et «Cornac et Cibiou»	Activités de plein air	-	Faible	Vues récurrentes et proches sur la ZIP possibles depuis de nombreux chemins, notamment depuis la rive nord de la vallée du Pas de la Mule et la rive sud de la vallée du Cibiou et depuis les chemins traversant le sud de la ZIP.	Modérée à forte	0 au plus proche

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.



### 3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

#### 3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

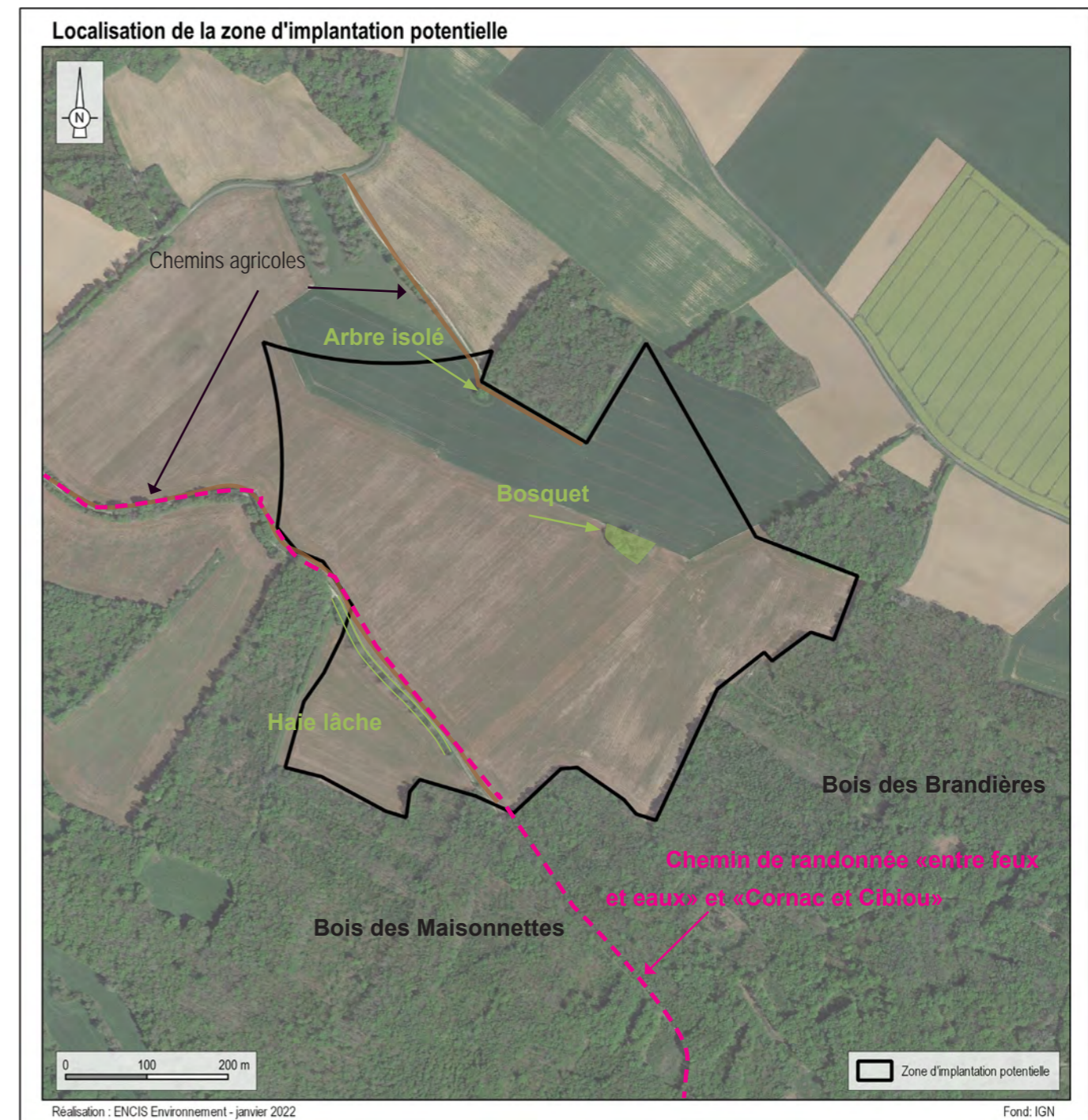
La zone d'implantation potentielle se présente sous une forme compacte de 730 m de long sur 560 m de large, pour une surface d'environ 27,7 ha. Le relief de la ZIP est relativement tabulaire et situé en interfluve entre les vallées du Pas de la Mule au nord et du Cibiou au sud.

La ZIP s'intercale en lisière nord du bois des Maisonnettes et du bois des Brandières. En lisière nord, quelques boisements sont encore présents mais le paysage est davantage ouvert et composé de vastes parcelles agricoles ouvertes. La zone d'implantation potentielle se compose de grandes cultures ponctuées d'un arbre isolé au nord, d'un bosquet au centre ainsi que d'une haie lâche au sud-ouest.

En ce qui concerne les accès, un chemin carrossable traverse le sud de la ZIP. C'est également un chemin de randonnée (circuits «entre feux et eaux» et «Cornac et Cibiou»). Il est accompagné par des haies lâches cloisonnant les espaces de manière intermittente. Un autre chemin dédié à la pratique agricole est présent au nord de la ZIP et épouse la forme du boisement. Il n'y a pas d'autre chemin d'accès repéré et la ZIP est donc assez peu accessible.

#### 3.5.2 Les secteurs à enjeux

Il n'y a pas de secteurs présentant des enjeux particuliers en termes paysager. La haie lâche, le petit bosquet et l'arbre isolé au nord sont toutefois des motifs qu'il conviendrait de conserver. Aussi, le chemin au sud est utilisé comme chemin de randonnée. Il faudrait veiller à conserver son caractère champêtre.



Carte 30 : Les enjeux de la zone d'implantation potentielle.





Photographie 122 : Depuis un chemin agricole au sud de la ZIP, paysage ouvert ponctué par des rideaux d'arbres.



Photographie 123 : Ambiance plus cloisonnée au carrefour des chemins au sud-est.



Photographie 124 : Haies denses en lien avec des boisements au sud-est de la ZIP.



Photographie 125 : Paysage ouvert ponctué de petits boisements. Mât de mesure ponctuant la ZIP perceptible au-dessus des boisements.



### 3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit contenir « 3° Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Cette partie est rédigée sur la base des éléments issus de l'analyse de l'état initial du paysage.

#### 3.5.3.1 Historique de l'évolution du paysage

Avant d'imaginer l'évolution probable du site, nous pouvons examiner la dynamique que le site a subi jusqu'à aujourd'hui.

Les outils disponibles nous permettant de « remonter le temps » et de regarder comment le site a évolué dans le temps sont notamment les cartes topographiques et les photographies aériennes anciennes. Les cartes suivantes présentent l'évolution de l'occupation du sol entre le XVIII<sup>ème</sup> siècle et aujourd'hui.

La carte de Cassini montre que l'implantation humaine était déjà présente sur ce territoire avec le bourg de Lizant. On note également la présence des vallées du Pas de la Mule et du Cibiou, affluent en direction de l'ouest. Ces deux vallées, très présentes sur les cartes de Cassini et de l'Etat-Major, semblent un peu moins prononcées et mises en avant sur la carte IGN historique.

C'est au XX<sup>ème</sup> siècle, et surtout à partir de l'entre-deux guerres, que les transformations du paysage s'accroissent : la mécanisation - voire l'industrialisation - de l'agriculture et l'urbanisation en sont les deux moteurs principaux. La comparaison des photos aériennes du milieu du XX<sup>ème</sup> siècle et de 2018 permet d'illustrer la nature et l'ampleur de ces modifications aux abords du site de projet.

La transformation la plus notable est liée au remembrement : la simplification du parcellaire et

l'augmentation conséquente de la surface des champs a modifié la morphologie du paysage agricole. Les petites parcelles, souvent lanierées et très étroites, encore en place dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, ont laissé la place à des champs plus vastes, parfois de très grande échelle, permettant la mécanisation des tâches agricoles. La réduction du nombre de parcelles a entraîné la réduction du nombre de talus et le mitage du tissu bocager. Ce phénomène est assez net dans la ZIP elle-même. Aussi, l'abandon de certains secteurs difficilement accessibles ou cultivables a conduit à l'enfrichement de certaines parcelles, aujourd'hui boisées, notamment au niveau de la rive sud du Pas de la Mule.

En ce qui concerne l'urbanisation, les hameaux disséminés le long du Pas de la Mule et du Cibiou se sont légèrement agrandis (La Gourgeaudrie, le Frenier...).

#### 3.5.3.2 Evolution probable du paysage

En l'absence de création du projet éolien, le paysage du secteur est quoi qu'il en soit susceptible d'évoluer à moyen et long terme, en raison notamment du changement climatique et/ou de l'évolution de l'activité humaine et de l'activité économique locale.

Les principales évolutions prévisibles seront liées :

- aux évolutions des cultures et essences forestières liées au changement climatique,
- à la rotation des cultures/prairies du site,
- aux pratiques agricoles : coupes d'arbres et de haies, remembrement et tendances à l'agrandissement des parcelles, enfrichement par abandon des parcelles, etc.
- à l'exploitation sylvicole : éclaircies et coupes réalisées sur les parcelles exploitées,
- à l'urbanisation (la pression urbaine est toutefois faible dans le secteur, en raison de l'éloignement des grands pôles urbains),
- aux règles et documents guidant la planification territoriale.

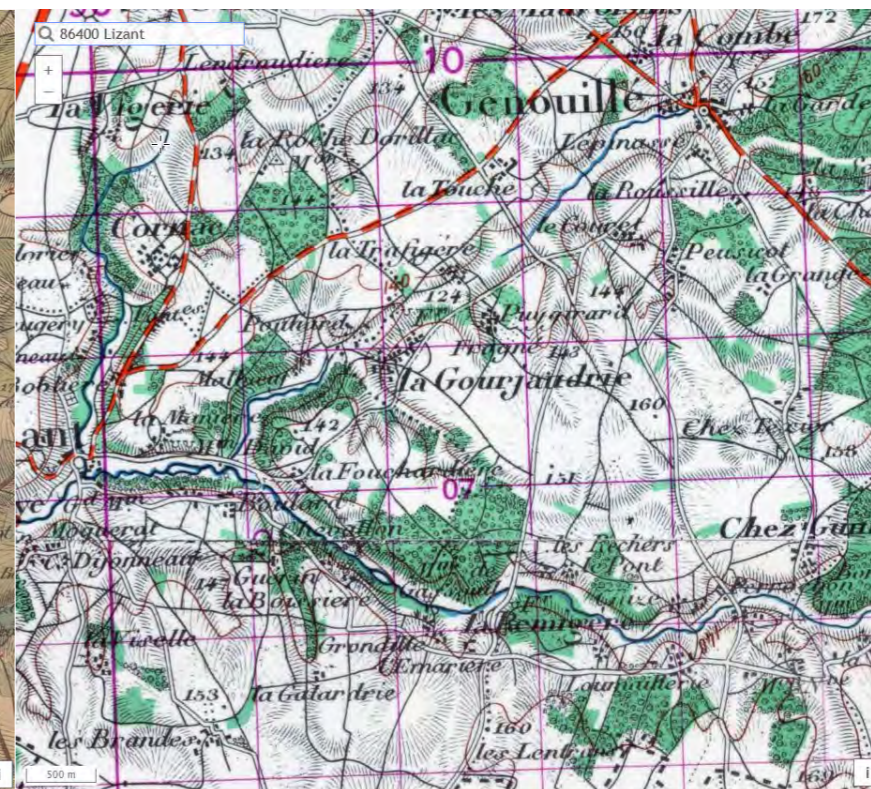
Le secteur concerné par le projet n'est globalement pas soumis à de grandes dynamiques et les paysages sont assez stables dans le temps.



Carte 31 : Carte de Cassini (18ème siècle).



Carte 32 : Carte de l'état-major (19ème siècle).



Carte 33 : Carte IGN au 25 000ème.





Carte 34 : Évolution de l'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.



## 3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien dans la ZIP

### 3.6.1 Structures paysagères et perceptions

Le territoire d'étude correspond à un vaste plateau incliné en direction de l'ouest. La ligne de force principale est la vallée de la Charente, parcourant l'AEE du sud-est, où les altitudes sont les plus importantes, au sud-ouest, en dessinant un large méandre au nord de l'AEE. La majeure partie du territoire est concernée par des paysages de plaines vallonnées et boisées. Le Ruffécois est l'unité paysagère principale et elle forme également l'assise de la ZIP. Les paysages de vallées sont également très présents dans le territoire d'étude.

Concernant les perceptions, sur ce territoire, le bocage reste très présent et limite les ouvertures visuelles, qui sont le plus souvent concentrées sur les rebords des vallées et les points hauts dégagés. Aussi, les vues lointaines dépendent des ouvertures dans la trame bocagère et restent ponctuelles. Les vallées offrent quant à elles des paysages au bocage plus dense, et les perceptions y sont souvent courtes, arrêtées par les reliefs des versants et par une végétation importante.

A une échelle plus resserrée vers le site de projet, les vallées du Pas de la Mule et du Cibiou délimitent un plateau agricole où les cultures ouvrent des panoramas plutôt dégagés ; quelques boisements ponctuels animent ce paysage agricole, en refermant par endroit les horizons.

### 3.6.2 Occupation humaine et cadre de vie

L'occupation humaine est concentrée le long de la vallée de la Charente, où sont implantées les villes les plus importantes : Ruffec, Civray et Charroux. Depuis Ruffec, seules des vues depuis les franges de l'agglomération sont possibles mais elles restent discontinues et la ZIP très peu prégnante. Depuis Civray, des visibilités très partielles sont possibles depuis les hauts versants et rebords de plateau et la sensibilité est très faible. Depuis Charroux, une unique vue sur le haut de la ZIP a été recensée depuis les hauteurs de la ville, en marge des lieux fréquentés : la sensibilité est très faible. Les villes de Nanteuil-en-Vallée et Champagne-Mouton, implantées le long de l'Argentor ne présentent aucune vue en direction de la ZIP et leur sensibilité est nulle. Depuis les périphéries est de Limalonges, le haut de la ZIP est susceptible d'être visible et la sensibilité est ainsi très faible. Concernant les axes routiers, la N10 est l'axe principale et est présent à l'ouest du territoire. La D148 traverse le nord de l'AEE. Globalement, ces axes de communication n'offrent que des perceptions très ponctuelles, voire furtives, de la ZIP.

A l'échelle de l'AER les villages présentent des sensibilités allant de nulles à faibles. Depuis Voulême, implanté dans un méandre de la Charente, le relief et la végétation dense ne permettent aucune percée visuelle et la sensibilité est nulle. Depuis Saint-Gaudent, Moutardon et Surin, les sensibilités sont très faibles. Les villages de Traizé-Aizie et Genouillé présentent davantage d'ouvertures visuelles en direction de la ZIP avec des sensibilités jugées faibles. Deux routes secondaires traversent cette aire d'étude, du nord vers le sud-ouest et du nord vers le sud-est. De manière générale, les filtres végétaux limitent les perceptions qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication, notamment depuis la D35. Depuis la D31, la ZIP est davantage prégnante dans les vues et sur des tronçons plus longs.

L'AEI englobe un bourg notable, celui de Lizant et de nombreux hameaux répartis globalement au nord de la vallée du Pas de la Mule et au sud de la vallée du Cibiou. Depuis le bourg de Lizant, des vues récurrentes sont recensées au gré des ouvertures à travers le bâti et la végétation. Il en est de même en arrivant par la D104 et en quittant le bourg par l'est. La sensibilité est modérée. Parmi l'ensemble des lieux de vie, onze hameaux présentent une sensibilité forte, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de La

Fourchadière, La Gourgeaudrie, Chez Guérin, La Boissière, Frénier, La Poussardrie, La Gassouille, Peuliard, Les Réchez, Grondillé, l'Emarière. Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles. C'est notamment le cas pour les hameaux Chez Guérin, La Boissière, La Poussardrie, La Gassouille, Grondillé, l'Emarière, tous situés les uns à la suite des autres, en rebord de rive gauche du Cibiou, et faisant face à la ZIP. Huit hameaux présentent une sensibilité modérée. Il s'agit pour trois d'entre eux de hameaux situés de part et d'autre du pas de la Mule, avec des vues plutôt dégagées sur la ZIP : Le Malboeuf, Puy Girard, La Trafigère. Les quatre autres hameaux sujets à des sensibilités modérées sont Les Ajoncs, Chez Boulard, La Galanderie, La Renarde et La Remigère. Ces lieux de vie sont implantés sur le versant opposé de la vallée du Cibiou, avec des vues en direction de la ZIP. Un autre hameau présente une sensibilité faible. Ils s'agit de La Manière (20). Les vues sont filtrées par le bois du Malboeuf. Un hameau présente une sensibilité nulle. Il s'agit du hameau du Logis, implanté en fond de vallée du Cornac. Les vues sont arrêtées par le relief et la végétation boisée et la ZIP est totalement imperceptible depuis ce lieu de vie. Deux routes secondaires parcourent l'AEI. Les sensibilités sont globalement faibles à modérées depuis ces routes, excepté en lisière de boisement ou en fond de vallée. D'autres routes de desserte locales sont utilisées par les riverains dans leur déplacements quotidiens. Ces routes sont susceptibles d'offrir des perceptions importantes de la ZIP, notamment depuis la rive nord du Pas de la Mule et la rive sud du Cibiou.

### 3.6.3 Élément patrimoniaux et touristiques

L'ensemble des aires d'études comprend de nombreux monuments historiques et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans la vallée de la Charente. Les villes de Charroux, Civray et Ruffec situées dans cette dernière, concentrent un nombre important de monuments et sont concernées par des périmètres de protection (site protégé, site patrimonial remarquable). Les monuments les plus emblématiques du territoire sont l'abbaye et les vieilles halles de Charroux et le château de Verteuil-sur-Charente. Les paysages et sites naturels sont en revanche assez peu reconnus. En effet, les protections concernent très majoritairement des éléments bâtis (ancienne abbaye et place de Nanteuil-en-Vallée, l'église et le cimetière d'Asnois, la place de Verteuil-sur-Charente, le moulin des Âges de Civray). Seul un site protégé concerne un site naturel mais associé à une occupation humaine des lieux : il s'agit des grottes du Chaffaud, occupées au Néolithique.

Le château présente une sensibilité très faible tandis que l'abbaye et la vieille halle de Charroux présentent une sensibilité nulle. La plupart des monuments de l'AEE est localisée soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilités. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

En ce qui concerne les sites protégés, seuls la place de l'ancien champ de foire et terrasse de verdure de Verteuil-sur-Charente, le site patrimonial de ce même village et le site patrimonial de Charroux revêtent une sensibilité très faible. Tous les autres sites protégés font l'objet d'une sensibilité nulle.

Le périmètre de l'AER comporte quatre monuments historiques : deux châteaux et deux églises. L'église de Surin ainsi que le château de la Roche d'Orillac présentent des enjeux faibles et leur sensibilité est très faible. Le château de Cibioux présente un enjeu modéré et sa sensibilité est modérée. L'église Notre-Dame



présente un enjeu faible et une sensibilité modérée. Il n'y a pas d'autre patrimoine protégé dans cette aire d'étude.

L'offre touristique est assez peu développée. En plus des monuments historiques déjà présentés, on note la présence d'une base de loisirs et d'un chemin de promenade et randonnée, tous deux présentant des enjeux faibles et des sensibilités nulles pour la base de loisirs et globalement faibles pour le sentier de randonnées.

L'AEI ne comporte aucun patrimoine protégé. L'offre touristiques est également peu développée. On compte tout de même un camping et deux gîtes, regroupés à Lizant et ses abords. De nombreux sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) parcourent l'AER et une géocache est implantée à Lizant.

### 3.6.4 Effets cumulés potentiels

Quatre parcs éoliens en fonctionnement sont recensés dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée. Trois sont situés dans l'AEE (Limalonges au nord, Theil Rabier et Montjean à l'ouest, Confolentais au sud-est). Le quatrième parc est situé au nord-ouest de l'AER et se compose de douze éoliennes. Il constitue un pôle éolien marquant dans le secteur et visible depuis de nombreux points de l'AER et l'AEI.

Dix-huit projets existants ou approuvés de parcs éoliens ou autres projets de grande hauteur ont été recensés dans le périmètre d'étude global. Ils se répartissent au nord de l'AEE (projets de Saint-Pierre d'Exideuil, Blanzay, Cerisou et la Chapelle Bâton), au sud-ouest de l'AEE (projets de Montjean, la Chèvrerie, La Faye extension, Bel Essart, Les Plans, Villegats, Courcôme, Galacées) et enfin, au centre du territoire d'étude avec les projets conséquents de Sud-Vienne / Nord-Charente, le Bois Merle et Genouillé. Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES									
Thématiques		Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Structures paysagères et perceptions	Plateau agricole au bocage plus ou moins présent (Ruffécois, terres rouges, terres de Brandes) offrant des vues intermittentes. Vallées de la Charente et de ses affluents autour desquelles se concentrent boisements et secteurs de prairies.	Faible	Plateau agricole parcouru par la vallée de la Charente, cette dernière formant un axe structurant nord-sud. Vallée secondaire parcourant le plateau d'est en ouest. Peu de visibilité dans les fonds de vallée mais rebords de plateau offrant ponctuellement des panoramas très ouverts. Nombreux petits bois et bosquets ponctuant la zone et limitant les visibilités.	Faible à modérée	Plateau agricole en interfluve entre le ruisseau du Pas de la Mule et la vallée du Cibiou. Nombreux bosquets présents et limitant ponctuellement les visibilités.	Modérée	Paysage agricole dédié aux cultures. Présence d'un petit bosquet, d'un arbre isolé et d'une haie lâche. Seuls des chemins agricoles traversent la ZIP et un chemin de randonnée au sud.	Modérée
	Occupation humaine et cadre de vie	Lieux de vie notables : Ruffec, Civray, Charroux, Nanteuil-en-Vallée, Champagne-Mouton, Limalonges.	Très faible	Plusieurs villages ou bourgs notables : Voulême, Saint-Gaudent, Moutardon, Surin, Traizé-Aizie, Genouillé.	Faible	Visibilités récurrentes depuis le bourg de Lizant. Nombreux hameaux concentrés en rive nord du Pas de la Mule et en rive sud du Cibiou.	Forte	-	-
	Éléments patrimoniaux et touristiques	Nombreux monuments et sites protégés (notamment dans les vallées et les lieux de vie principaux) mais présentant peu de sensibilités. Offre touristique peu développée.	Très faible	Eglise de Surin, église Notre-Dame de Genouillé, château de la Roche d'Orillac, château de Cibiou. Offre touristique peu développée et peu reconnue. Un sentier de randonnée (PR) recensé.	Faible à modérée	Aucun monument ou site protégé répertorié. Plusieurs offre d'hébergement, une géocache et des chemins de promenades sont recensés.	Faible à modérée	-	-
	Effets cumulés potentiels	3 parcs construits au nord-ouest, sud-ouest et sud-est. Nombreux projet autorisés ou en cours d'instruction avec une concentration au sud-ouest.	Modéré	Un parc construit au nord-ouest. Trois parcs autorisés au sud et à l'est dont un en cours de construction.	Modéré	Un projet autorisé à l'est.	Forte	-	-

Tableau 11 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.



## 4 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien







## 4.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

### 4.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance ou de surplomb (cf. définitions suivantes). Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé, et de provoquer un effet d'élévation (cf. définition page suivante).

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. Figure 20, page 113 et Figure 21, page 113).

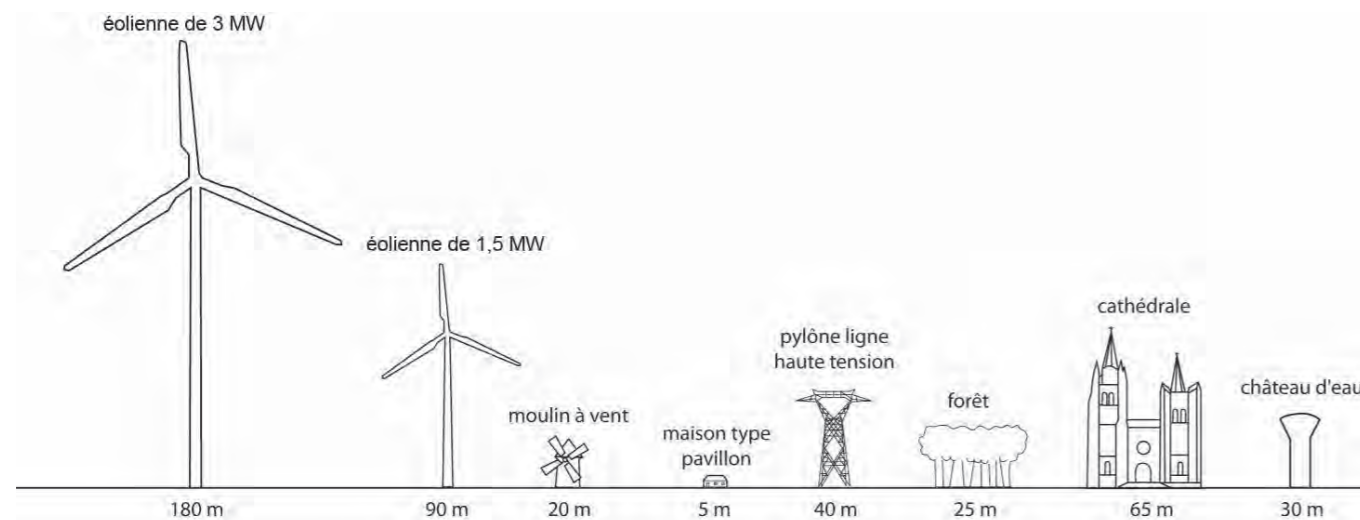


Figure 15 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).

**Rupture d'échelle** : on parle de rupture d'échelle lorsqu'il y a une différence importante de hauteur entre deux éléments, avec un effet de concurrence ou de contraste visuel.

Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les effets provoqués par ces ruptures d'échelle des éoliennes dans le paysage, que l'on peut classer du moins fort au plus fort (connotation négative) : effet de dominance, effet de surplomb et effet d'écrasement. Le terme d'« élévation » peut être employé lorsque les contrastes d'échelle induisent un effet positif sur le paysage (cf. définition ci-après).

**Dominance** : une éolienne est de fait dominante par rapport aux motifs paysagers qu'elle côtoie en raison de ses dimensions. L'effet de dominance est accentué par l'absence de structures végétales ou bâties au premier plan, qui constituent des éléments de transition visuelle et sont susceptibles de masquer partiellement les éoliennes. Plus les contrastes de taille sont marqués (rupture d'échelle), plus l'effet de dominance est important.



Figure 16 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).

**Surplomb** : le surplomb est la position de quelque chose qui fait saillie, qui avance dans le vide (définition du Larousse, 2019). Dans le cas d'une éolienne, seuls les éléments situés sous les pales sont en réelle situation de surplomb (surface au sol que l'on appelle d'ailleurs « zone de surplomb »). On peut toutefois parler d'« effet de surplomb » vis-à-vis de certains motifs ou structures paysagères dans les situations suivantes :

- **Éolienne située en rebord de vallée ou sur un relief plus ou moins marqué** : on peut parler d'effet de surplomb vis-à-vis d'une vallée ou d'un motif situé en contrebas (village dans un fond de vallée par exemple) ou pour évoquer la sensation qu'expérimente un observateur situé lui-même en contrebas.

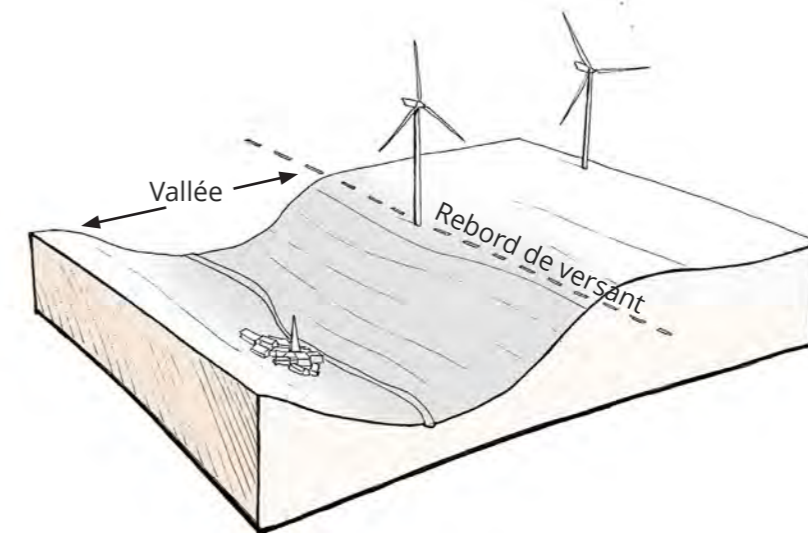
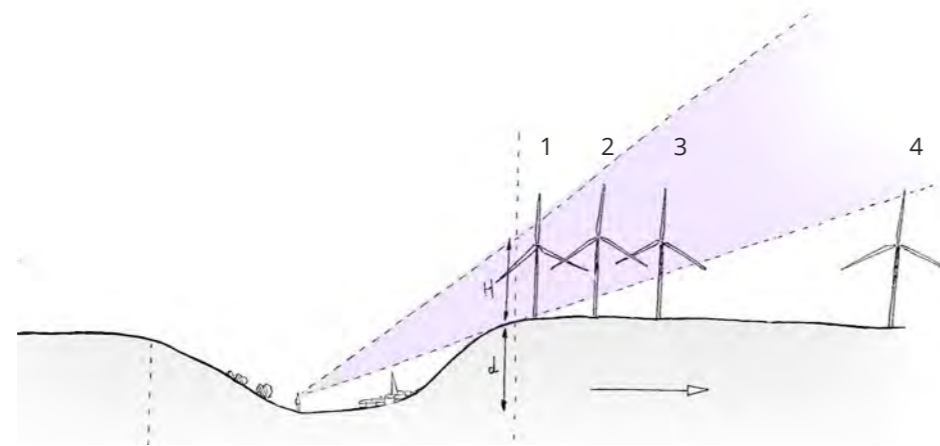


Figure 14 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).





- **Éolienne située en arrière-plan et dans le même axe qu'une silhouette de village ou qu'un bâtiment avec des rapports d'échelle disproportionnés** (rupture d'échelle). Celle-ci apparaît alors « au-dessus » des éléments concernés, comme surplombant ces derniers.



Figure 18 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).

<p><b>1</b></p>	<p>L'éloignement d'une éolienne du rebord de versant permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles. L'effet de surplomb est manifeste lorsque de la hauteur de l'éolienne (H) est supérieure au dénivelé de la vallée (d).</p>
<p><b>2</b></p>	<p>1. Hauteur de l'éolienne (H) supérieure au dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb manifeste.</p> <p>2. Hauteur de l'éolienne (H) équivalente à la hauteur du dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb amoindri.</p>
<p><b>3</b></p>	<p>3. Hauteur de l'éolienne (H) inférieure au dénivelé du versant de la vallée (d), effet de surplomb absent.</p>
<p><b>4</b></p>	<p>4. Absence de perceptions depuis le fond de vallée.</p>

Figure 17 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).

**Ecrasement** : l'effet d'écrasement est provoqué par la disproportion entre la hauteur de l'éolienne (H) et celle du dénivelé perceptible (d). On estime qu'au-delà d'un rapport de 1 pour 1, l'éolienne provoque une dominance excessive, avec un effet d'écrasement du relief.

On peut également parler d'effet d'écrasement pour évoquer le ressenti d'un observateur situé en contrebas d'une éolienne dont l'effet de surplomb est très marqué.

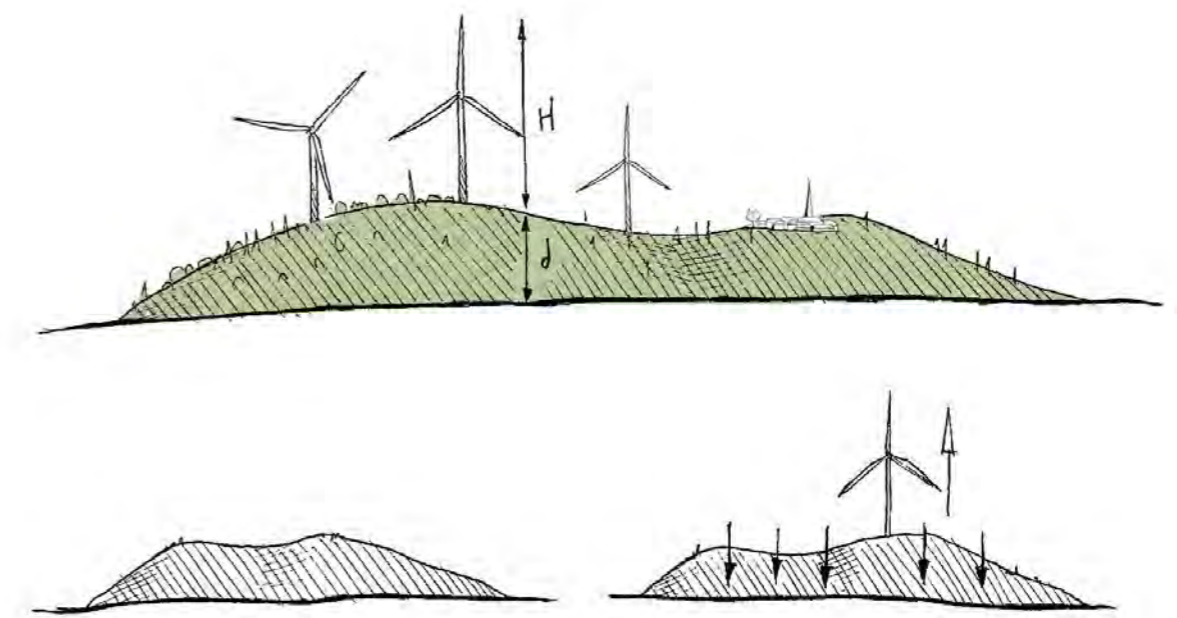


Figure 19 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).

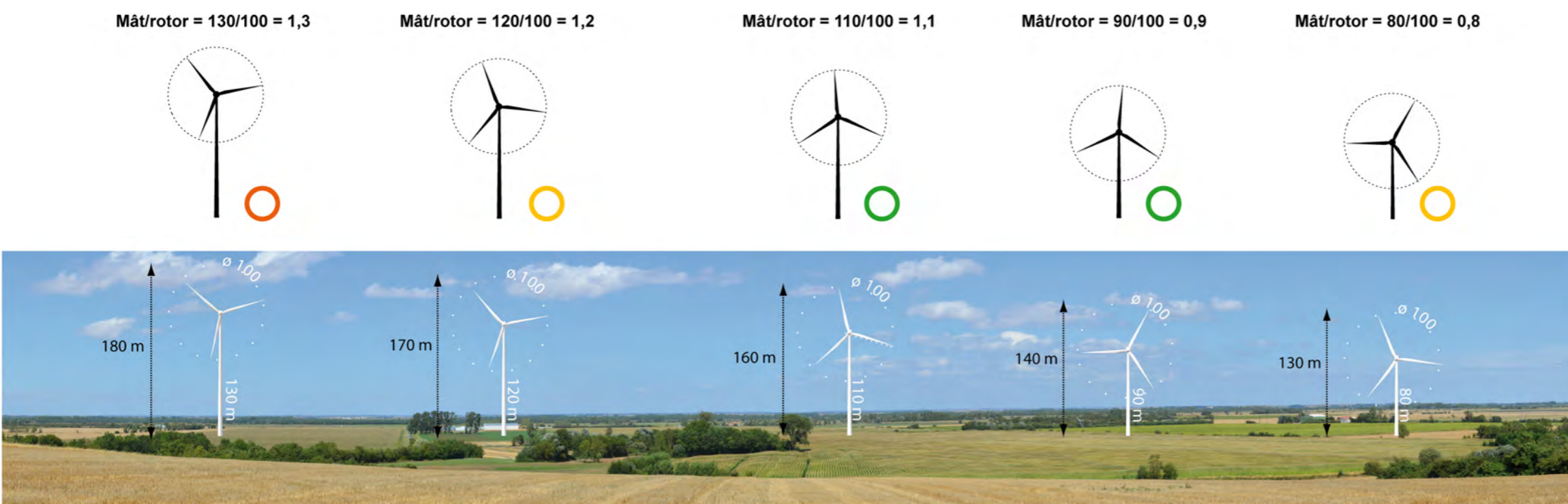
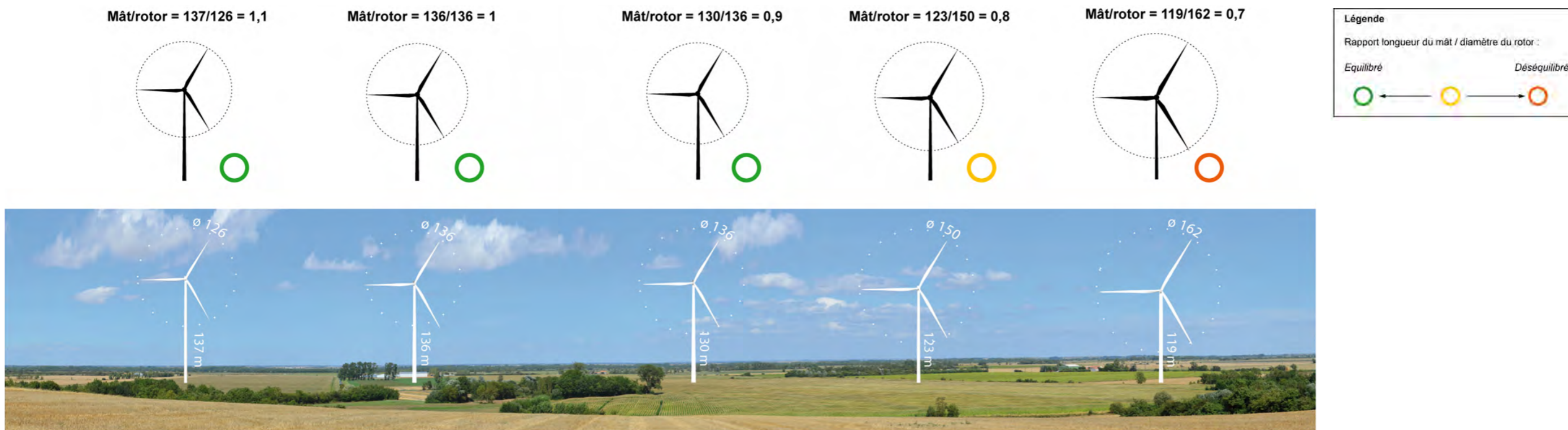
**Élévation** : un parc éolien implanté sur un relief isolé ou une ligne de crête peut souligner ces derniers et donner l'impression d'« élever » ces structures, à condition qu'il n'y ait pas de disproportion entre les éoliennes et le relief. Ces dernières créent un point de repère dans le paysage.



### Proportions des éoliennes

Ces photomontages permettent d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-contre illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle est de 125 / 150, soit un rapport de 0,8 pour 1.





## Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

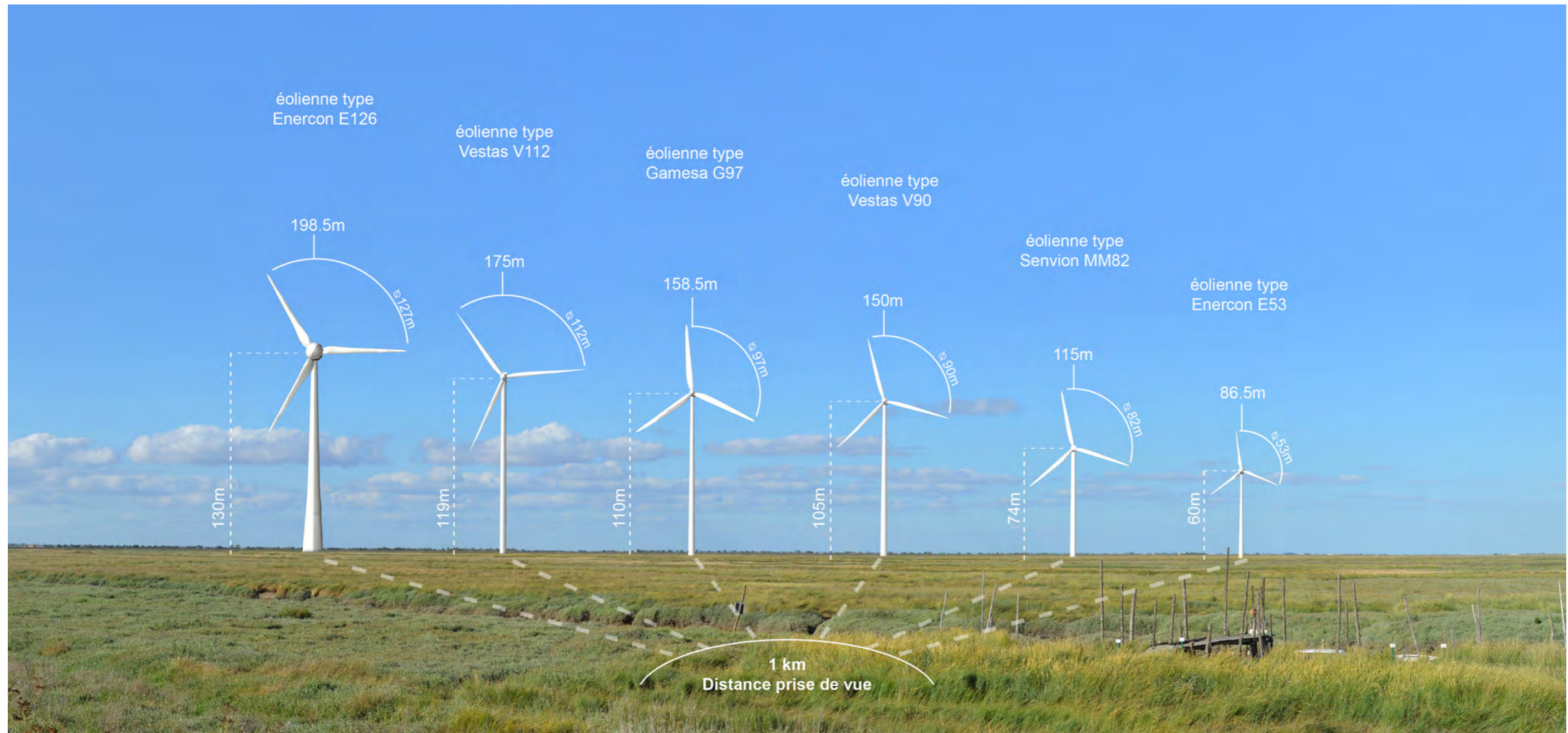


Figure 22 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mâts et de moyeux pour différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « fluette ». À l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.



### 4.1.2 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).

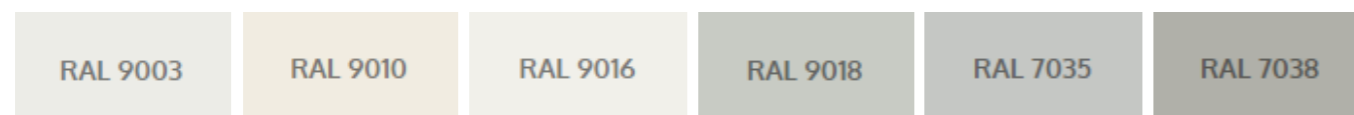


Figure 23 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

### 4.1.3 L'éclaircissement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 24 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

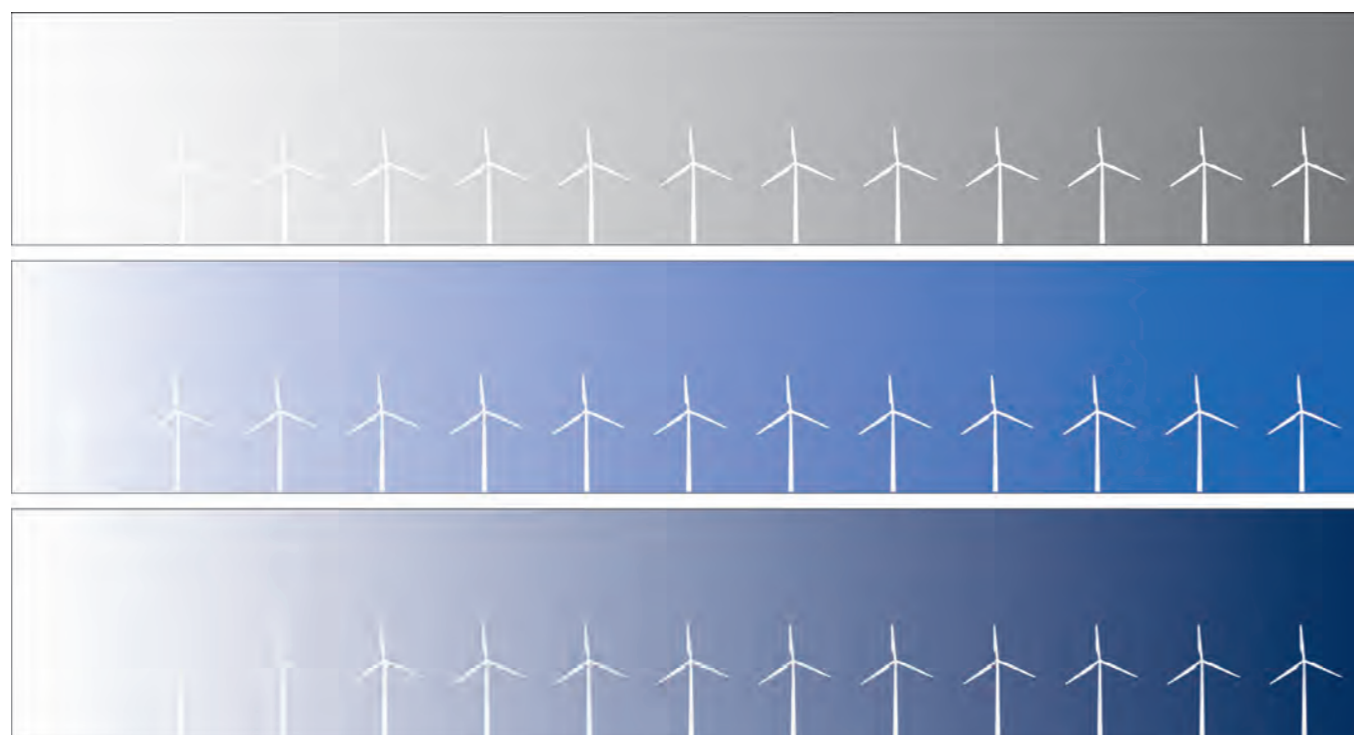


Figure 25 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

### 4.1.4 La rotation des pales

Si elle ne tourne pas en permanence, la rotation d'une éolienne est régulière, toujours dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord, chaque éolienne tourne de façon décalée de sa voisine. La grande taille des pales génère un mouvement lent qui contribue à une impression de calme. Ce mouvement peut d'ailleurs s'avérer intéressant dans le paysage car il permet de fixer l'attention et de visualiser la force des vents.

### 4.1.5 Le balisage des éoliennes

Le balisage lumineux est indispensable pour des raisons de sécurité aéronautique : du fait de leur hauteur, les éoliennes doivent être visibles par les avions. La réglementation impose le balisage à éclat blanc le jour et à éclat rouge la nuit (flashes lumineux).

Dans le cas d'un champ éolien (ensemble d'au moins deux éoliennes installées par un même opérateur), les feux d'obstacles aériens diurnes et nocturnes MIOL AB doivent être installés sur chaque éolienne du parc.

Les balises aériennes devront flasher simultanément et passer de mode jour en mode nuit de façon synchronisée, notamment grâce à un système GPS.

Lorsque la hauteur totale d'une éolienne dépasse 150 mètres, un second niveau de balisage aérien devra être ajouté sur le fût : à hauteur de 45 mètres, un feu d'obstacle basse intensité LIOL B complètera l'installation.

Après 200 mètres de hauteur, une balise aérienne LIOL B sera ajoutée tous les 45 mètres.

Un nouvel arrêté datant du 23 avril 2018 introduit une série de dispositions visant à diminuer la gêne des riverains des parcs éoliens. Parmi celles-ci se trouve notamment la possibilité d'introduire, pour certaines éoliennes au sein d'un parc, un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité, de baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour ainsi que la synchronisation obligatoire des éclats des feux de balisage.

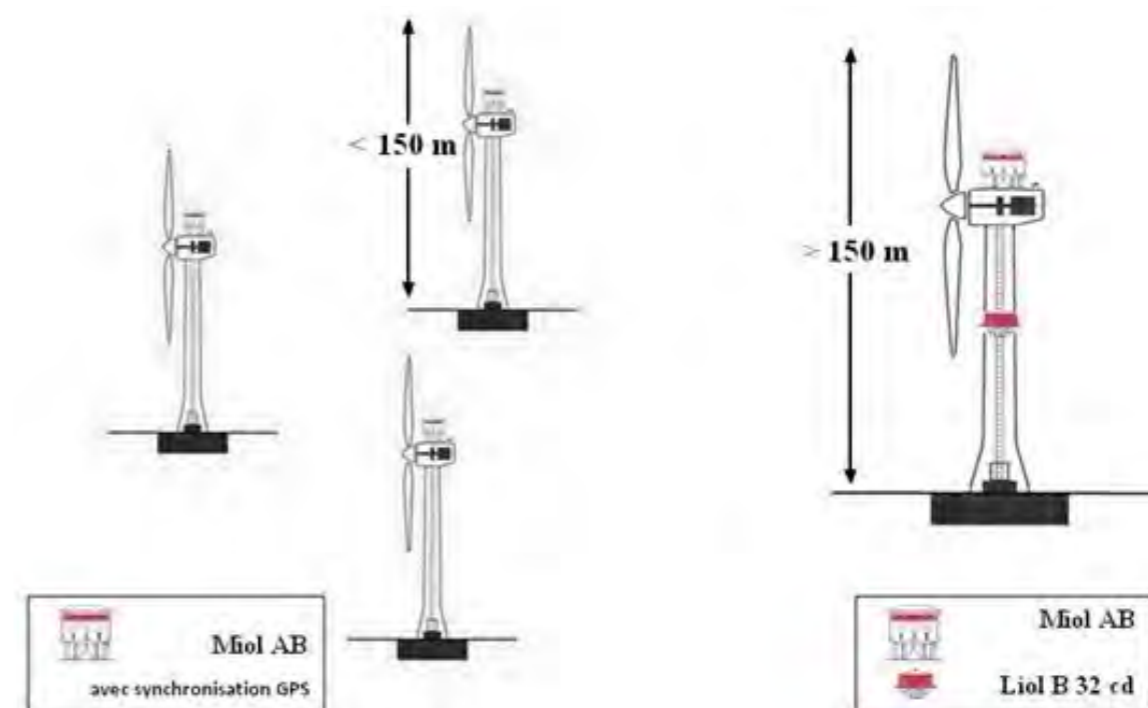


Figure 26 : Balisage des éoliennes.